

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

# RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Ma Région | avancer, partager

[bourgognefranche-comte.fr](http://bourgognefranche-comte.fr)





## **Mot du Président**

Les effets du changement climatique s'imposent désormais à nous avec une intensité et une fréquence inédites. Sécheresses, vagues de chaleur, épisodes météorologiques extrêmes ou inondations, rappellent chaque jour la réalité d'un bouleversement profond de nos équilibres environnementaux, économiques et sociaux. Si la prise de conscience progresse, le défi reste immense : transformer cette conscience collective en actions concrètes et duplicables, à la hauteur des enjeux, demeure une exigence forte.

Face à cette situation, la Région Bourgogne-Franche-Comté assume pleinement ses responsabilités. Elle mobilise l'ensemble de ses leviers d'action pour accompagner la transition écologique et sociale du territoire, en plaçant la sobriété, la solidarité et la résilience au cœur de son projet politique. Soutien financier, ingénierie territoriale, animation des réseaux d'acteurs et coopération renforcée avec les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyen·nes constituent les fondements d'une action régionale résolument tournée vers l'avenir.

Le rapport de développement durable 2025 témoigne de cette ambition portée par les élus de l'assemblée régionale et par l'engagement constant des équipes de la collectivité, au service de la population de Bourgogne-Franche-Comté. Il met en lumière, comme chaque année, les actions menées pour renforcer l'exemplarité du fonctionnement interne de la Région, notamment en matière de gestion responsable de son patrimoine, de maîtrise des consommations et de réduction de son empreinte environnementale. Le rapport illustre par ailleurs la volonté affirmée de transformer les modèles de production, de consommation et d'aménagement. Il rend compte de politiques publiques conçues pour réduire les vulnérabilités du territoire, renforcer la cohésion sociale et préparer la Bourgogne-Franche-Comté aux conséquences du changement climatique.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans l'engagement de la Région au sein de la COP de la Planification écologique, conduite aux côtés de l'État. Fruit de plus d'une année de travaux et d'une mobilisation inédite de l'ensemble des acteurs régionaux, la feuille de route « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté », adoptée en mars 2025, constitue un cadre collectif, opérationnel et crédible pour entreprendre la transition écologique. Faire vivre cette feuille de route, l'incarner dans l'action quotidienne et l'inscrire dans le temps long est désormais notre responsabilité collective.

C'est ensemble, et sans attendre, que nous devons agir pour construire une Bourgogne-Franche-Comté plus juste, plus durable et plus robuste.

Bonne lecture à toutes et tous.

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Mot du Président</b> .....   | 3         |
| <b>Préambule : le changement climatique, une réalité en Bourgogne-Franche-Comté</b> ...             | 8         |
| <b>Les 17 Objectifs de Développement Durable</b> .....  | 9         |
| <b>Guide de lecture du RDD</b> .....  | 16        |
| <b>PARTIE I - LE CADRE DE L'INTERVENTION REGIONALE</b> .....  | <b>17</b> |
| <b>A. Une Région cheffe de file engagée</b> .....   | 18        |
| <b>I. Des stratégies qui encadrent l'intervention de la Région</b> .....                            | 18        |
| Les Fonds Européens .....   | 18        |
| Les Contrats de Plan Etat-Région .....  | 18        |
| Les schémas et feuilles de route régionales .....   | 19        |
| <b>II. Des démarches coopératives pour embarquer le plus grand nombre</b> .....                     | 20        |
| Le festival des solutions .....   | 20        |
| Le Groupement Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement (GREBE) .....           | 20        |
| La COP régionale de la Planification écologique .....   | 21        |
| <b>III. Le CESER, la société civile organisée aux côtés de la Région</b> .....                      | 22        |
| <b>B. Pilotage et évaluation pour une amélioration continue</b> .....                               | 23        |
| Contrôle de gestion .....   | 23        |
| Pilotage de l'activité .....  | 23        |
| Evaluation .....  | 23        |
| <b>PARTIE 2 - UNE REGION QUI AGIT</b> .....   | <b>24</b> |
| <b>#1 - LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE</b> .....      | 25        |
| <b>I. Développer l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable</b> ..... | 25        |
| Efficacité énergétique des bâtiments .....  | 25        |
| Production d'énergie renouvelable .....   | 27        |
| Observation de la qualité de l'Air .....  | 28        |
| <b>II. Aller vers la décarbonation des transports</b> .....   | 28        |
| Infrastructures et matériel ferroviaires .....  | 28        |
| Lignes routières .....  | 29        |
| Déploiement de la politique vélo .....  | 29        |
| Engagement des trois Services express régionaux métropolitains (SERM) .....                         | 30        |
| Suivi des bassins de mobilité .....   | 30        |
| Voies navigables et plateformes multimodales .....  | 30        |
| <b>III. Accompagner la transformation des territoires</b> .....                                     | 31        |
| Lancement du projet O'Friches .....   | 31        |
| Itinérance touristique .....  | 31        |
| Contrats de stations .....  | 31        |
| Accompagnement vers la transformation numérique des territoires .....                               | 32        |
| <b>#2 - PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES</b> .....    | 33        |
| <b>I. Préserver la biodiversité</b> .....   | 33        |

|   |           |
|---|-----------|
| Deux nouvelles réserves naturelles régionales et extension d'une troisième.....                                       | 33        |
| Prise en compte du changement climatique dans la gestion des réserves naturelles .....                                | 34        |
| Natura 2000.....  | 35        |
| Education à l'environnement et soutien aux manifestations et colloques .....  | 36        |
| <b>II. Préserver l'eau et les milieux aquatiques.....</b>   | <b>37</b> |
| Trame bleue.....  | 37        |
| Plan de relance en milieu aquatique .....   | 38        |
| Plan Loire-Rhône .....  | 38        |
| <b>III. Réduire les déchets et préserver les ressources.....</b>  | <b>38</b> |
| Animation du réseau des acteurs « déchets » .....   | 39        |
| Planification de la gestion des déchets .....   | 39        |
| Feuille de route économie circulaire .....  | 39        |
| Schéma régional des carrières .....   | 40        |
| <b>IV. Encourager un tourisme durable .....</b>   | <b>40</b> |
| Labellisation de Vézelay comme Grand Site de France .....   | 41        |
| Remise du label « Station Verte » à la commune de Cercy la Tour .....   | 41        |
| Ouverture de l'Echappée Jurassienne à la pratique du VTT.....   | 41        |
| <b>#3 - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS.....</b>  | <b>42</b> |
| <b>I. Accompagner les parcours professionnels et l'orientation.....</b>   | <b>42</b> |
| Peer review sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales :<br>une première en BFC ..... | 42        |
| Soutien aux apprentis .....   | 42        |
| Le service public régional de l'orientation (SPRO).....   | 43        |
| Transitions professionnelles.....   | 44        |
| Sécurisation des parcours professionnels .....  | 44        |
| Accompagnement à la formation développement économique .....  | 45        |
| Ingénierie de projets de formation .....  | 45        |
| <b>II. Encourager la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.....</b>                                       | <b>45</b> |
| Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi .....  | 46        |
| Qualification des demandeurs d'emploi .....   | 46        |
| <b>III. Soutenir l'enseignement supérieur et recherche .....</b>  | <b>47</b> |
| Enseignement supérieur .....  | 47        |
| Recherche.....  | 48        |
| <b>IV. Accompagner la jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté .....</b>   | <b>48</b> |
| Mobilité internationale des jeunes .....  | 48        |
| Numérique éducatif.....   | 49        |
| Aides aux lycéen·nes et à leurs familles .....  | 50        |
| La journée « ECOLYCEE ».....  | 50        |
| Ma Région pour demain .....   | 50        |
| <b>V. Soutenir la culture, le sport et la vie associative .....</b>   | <b>51</b> |
| Accompagnement des acteurs culturels et préservation du patrimoine .....  | 51        |
| Aide au secteur associatif régional .....   | 51        |
| Soutien à la pratique sportive .....  | 52        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>#4 - RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS.....</b>          | <b>53</b> |
| <b>I. Renforcer la cohésion territoriale .....</b>  | <b>53</b> |
| Mettre en réseau les territoires à la travers le Pôle Régional d'Appui aux Territoires .....                            | 53        |
| Cohésion sociale .....  | 55        |
| Ruralités positives.....  | 55        |
| Centralités rurales en Région.....  | 56        |
| Contractualisation Territoires en action (TEA).....   | 56        |
| Programme LEADER et dispositif FEADER territorial .....   | 57        |
| Parcs naturels régionaux .....  | 57        |
| <b>II. Améliorer la santé des habitant-es.....</b>  | <b>57</b> |
| <b>III. Accompagner les formations sanitaires et sociales.....</b>  | <b>58</b> |
| <b>IV. Encourager l'égalité et la solidarité .....</b>  | <b>59</b> |
| Coopération et solidarité internationale.....   | 59        |
| Déploiement du Centre Emilie Mottet.....  | 60        |
| <b>#5 - SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .....</b> | <b>61</b> |
| <b>I. Soutenir la décarbonation des entreprises .....</b>   | <b>61</b> |
| Décarbonation des industries .....  | 61        |
| Soutien à l'innovation .....  | 62        |
| Economie de la fonctionnalité et de la coopération .....  | 62        |
| Territoires d'industrie .....   | 63        |
| Gestion du foncier économique .....   | 63        |
| Politique des SEM patrimoniales .....   | 63        |
| Filières et compétitivité.....  | 64        |
| Economie sociale et solidaire.....  | 65        |
| Filière de réemploi des équipements électriques et électroniques .....  | 66        |
| <b>II. Encourager et accompagner la transition des filières agricoles et forestières.....</b>                           | <b>67</b> |
| Aide à l'installation et au renouvellement des générations.....   | 67        |
| Soutien aux filières agricoles .....  | 67        |
| Adaptation des exploitations .....  | 68        |
| Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP).....   | 68        |
| Investissements productifs dans les exploitations agricoles .....   | 69        |
| Animation de la filière forestière .....  | 69        |
| Gestion forestière exemplaire.....  | 70        |
| Constructions publiques en bois local.....  | 70        |
| Dessertes forestières .....   | 71        |
| <b>PARTIE 3 - UNE INSTITUTION ENGAGEE .....</b>   | <b>72</b> |
| LES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE DE LA REGION POUR LIMITER SON IMPACT .....  | 73        |
| <b>I. Vers la sobriété pour le patrimoine du siècle.....</b>  | <b>73</b> |
| Gestion exemplaire des bâtiments administratifs.....  | 73        |
| Verdissement de la flotte : déploiement du plan vélo et véhicules électriques .....                                     | 73        |
| Gestion du système d'information .....  | 74        |

|  |    |
|--|----|
| <b>II. Le défi du patrimoine des lycées</b> .....  | 75 |
| Restructuration et réhabilitation des lycées .....   | 76 |
| Mise en accessibilité des lycées .....   | 77 |
| Gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY) .....   | 77 |
| Travaux en faveur de l'énergie et de la préservation des ressources .....                                      | 78 |
| Investissements pour la production d'EnR .....   | 78 |
| Equipements des lycées .....   | 79 |
| <b>UN FONCTIONNEMENT EN ACCORD AVEC LES ENJEUX SUR LES PLANS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX</b> .....             | 81 |
| <b>I. Gestion des ressources humaines : agir pour le bien-être des agent-es</b> .....                          | 81 |
| Protection sociale et prévoyance .....   | 81 |
| Augmentation de la valeur des titres restaurants .....   | 81 |
| Expérimentation d'une démarche d'éveil musculaire .....  | 81 |
| Prévention des violences au travail .....  | 81 |
| Médecine du travail .....  | 82 |
| Formation .....  | 82 |
| Actions sociales .....   | 82 |
| Aides en faveur de la mobilité .....   | 82 |
| <b>II. Des évolutions dans le fonctionnement de l'institution pour réduire son impact</b> .....                | 83 |
| Télétravail .....  | 83 |
| Semaines Européennes du Développement Durable .....  | 83 |
| Des évolutions de fonctionnement en matière de communication .....   | 83 |
| Déploiement de la visioconférence pour les commissions .....   | 84 |
| <b>III. Lutte contre les inégalités et les discriminations</b> .....   | 84 |
| Egalité femmes-hommes .....  | 85 |
| Lutte contre les discriminations en matière de handicap .....  | 86 |
| Sensibilisation du personnel .....   | 86 |
| Communication égalitaire .....   | 87 |
| <b>LES ACTIONS DE LA REGION PERMETTENT D'EMBARQUER D'AUTRES ACTEURS</b> .....                                  | 88 |
| Relocalisation des achats de denrée alimentaires (expérimentation RADA) .....                                  | 88 |
| Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et marchés de reconditionnement ..... | 88 |
| ESAT Acodège .....   | 88 |
| Marché traiteur évènement .....  | 89 |
| Clauses d'insertion .....  | 89 |
| Traitement des déchets de chantiers .....  | 89 |
| <b>Liste des sigles</b> .....  | 90 |

## **Préambule : le changement climatique, une réalité en Bourgogne-Franche-Comté**

Au niveau mondial, les 10 dernières années ont été les 10 plus chaudes enregistrées et en 2024 le seuil symbolique des accords de Paris d'une augmentation de +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle a été franchi. Les études se succèdent et apportent de manière convergente deux enseignements majeurs : le dérèglement climatique est désormais avéré et les activités humaines en sont la cause, en particulier les émissions de gaz à effet de serre.

Les effets concrets et croissants dans la vie quotidienne, en Bourgogne-Franche-Comté, en France et dans le monde, ont pu être constatés. Des conséquences sont observées sur la santé, sur les activités professionnelles ou les loisirs, sur le logement ou sur l'alimentation : élévation des températures moyennes, phénomènes météo extrêmes de plus en plus fréquents et intenses (inondations, sécheresse, ouragans, etc.), incendies, fragilisation des sols, perte de biodiversité avec 20 % des espèces qui pourraient disparaître dans les prochaines décennies, etc.

Les tempêtes Nils et Pedro des 12 et 19 février 2026, qui ont entraîné des pluies, des crues exceptionnelles et des inondations, notamment dans l'ouest et le sud-ouest de la France, ont causé des dommages dont le coût total est estimé, en mars 2026, à 1,2 milliard d'euros par France Assureurs et la Caisse centrale de réassurance (CCR).

Les agriculteurs aussi ont dû s'adapter à des conditions particulièrement difficiles. Selon les prévisions (Arvalis), le rendement moyen en blé tendre en Bourgogne-Franche-Comté pourrait se positionner autour de 58 q/ha, soit - 8 % par rapport à la moyenne quinquennale. L'année 2024 a été marquée par des pluies régulières (+ 40 % en moyenne en France par rapport aux 20 dernières années) engendrant une forte pression des adventices et des maladies, et par une baisse du rayonnement (- 7 % en moyenne sur la France par rapport aux 20 dernières années et jusqu'à - 15 % en BFC).

En outre, le risque d'incendie, auparavant limité au sud de la France, s'étend vers le nord et l'ouest et touche aujourd'hui la Bourgogne-Franche-Comté. Pour mémoire, l'été 2022 a vu plus de 1 000 hectares, essentiellement de forêt, brûler dans le Jura, illustrant les dangers croissants pour la région.

Depuis 2018, les successions d'épisodes de sécheresses et de canicules ont provoqué des dépérissements massifs en forêt, le plus emblématique étant celui dû à l'épidémie de scolytes qui dévaste encore les épicéas de la région.

De plus en plus d'arrêtés préfectoraux sont pris en Bourgogne-Franche-Comté pour restreindre l'usage de l'eau. Selon l'INSEE, fin septembre 2023, un bourguignon-franc-comtois sur deux vivait dans un territoire en crise de sécheresse. 20 % des cours d'eau étaient à sec et 235 000 personnes ont été concernés par des difficultés d'approvisionnement en eau.

Du fait de la longue durée de vie de certains gaz à effet de serre dans l'atmosphère et du rythme actuel de transition vers une économie neutre en carbone, les évolutions du climat à horizon 2050 sont déjà globalement connues.

Dans ses derniers rapports, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquait ainsi que le réchauffement global atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 ; ce seuil a été atteint dès 2024. Ainsi, au regard des politiques climatiques et des engagements des Etats la France anticipe un réchauffement de + 3 °C dans le monde en 2100, qui implique de se préparer à + 4 °C en France.

## Les 17 Objectifs de Développement Durable

En 2025, le monde a été submergé par des crises qui se sont chevauchées : dérèglement climatique, conflits, urgences humanitaires, fragilisant les modèles de développement actuels et mettant en lumière les limites de nos systèmes économiques et sociaux. Dans cette période extrêmement difficile, les sociétés sont confrontées à de nombreux défis complexes et interdépendants qui interrogent notre capacité à anticiper et à s'adapter. Ces crises mettent également en lumière l'interdépendance entre les territoires, les économies et les populations.

Afin de garantir la paix et la prospérité des populations et de la planète, la communauté internationale s'est fixée des repères pour aller vers des changements durables. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) s'inscrivent précisément dans cette dynamique, en offrant un cadre de référence commun pour construire un avenir plus résilient et plus équitable.

Le programme de Développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030, adopté en 2015 par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies constitue une feuille de route universelle pour un avenir meilleur pour toutes et tous. Il s'articule autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) interdépendants qui couvrent l'ensemble des grands défis contemporains : lutte contre la pauvreté, accès à l'éducation, égalité entre les sexes, action pour le climat, gestion durable des ressources, entre autres. Leur mise en œuvre requiert l'engagement coordonné de tous les acteurs — État, collectivités, monde économique, citoyens — et s'inscrit dans une dynamique de transformation globale. Pour les territoires, et notamment la Région, les ODD représentent un cadre d'action structurant et transversal pour bâtir des politiques publiques cohérentes, solidaires et durables.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les ODD constituent un levier d'action pour renforcer la recherche de solutions partagées entre les territoires. Ces 17 objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques associées à un autre objectif. Ils constituent une démarche universelle et transversale qui concerne tous les pays, au Nord comme au Sud. Voici ci-après la liste des ODD tels qu'ils sont présentés dans le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) adopté par les Nations Unies, le 25 septembre 2015 ainsi que quelques chiffres clés les illustrant.

## Objectif 1 : Lutter contre la pauvreté



Donner à toutes et tous, partout dans le monde, l'aide nécessaire pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et lutter contre les inégalités est l'essence même du développement durable. L'objectif 1 se concentre sur ces deux axes par le biais de stratégies interdépendantes, y compris le développement de systèmes de protection sociale, des emplois décents et le renforcement de la résilience des plus vulnérables.

| Dans le monde :   | En France :  | En BFC :   |
|---|--|--|
| → En 2025, 808 millions de personnes dans le monde vivent avec moins de 2,15 \$ par jour (soit environ 64 € par mois) | → Taux de pauvreté monétaire : 15,4 %<br>= 9,8 millions de personnes résidant dans un logement ordinaire vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian | → Environ 350 000 habitant·es vivent en dessous du seuil de pauvreté<br>→ Part des prestations sociales dans le revenu disponible : 5,2 % (5,4 % pour la France) |

## Objectif 2 : Lutte contre la faim



L'objectif 2 vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Cela nécessite une approche multidimensionnelle, qui comprend la transformation des systèmes de production alimentaires et la mise en place de pratiques agricoles durables et résilientes.

| Dans le monde :                                      | En France :  | En BFC :   |
|--|--|--|
| → 1 personne sur 11 souffre de la faim dans le monde | → Entre 10 % et 16 % des Français déclarent qu'il leur arrive de ne pas avoir assez à manger | → Plus de 100 000 bénéficiaires des banques alimentaires de Bourgogne et de Franche-Comté, soit environ 3,6 % de la population régionale |

## Objectif 3 : Accès à la santé



L'objectif 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et vise à assurer la santé et le bien-être de toutes et tous en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile ; à mettre fin aux maladies transmissibles ; à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

| Dans le monde :   | En France :  | En BFC :   |
|---|--|--|
| → 7 111 892 morts liés au coronavirus au 3 mars 2026 selon l'OMS<br>→ 30 % de la population mondiale n'a pas accès aux services de santé essentiels (indice international de l'ODD 3.8.1) | → 30 % des Français auraient renoncé à des soins médicaux pour raisons financières<br>→ Taux de couverture des services essentiels de santé : environ 81 % | → 22 % de la population régionale vit dans une zone reconnue comme « sous-dense » médicalement<br>→ 1,4 % des habitant·es résident à plus de 20 minutes par la route aux différents services de soin |

## Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité



L'objectif 4 vise à garantir l'accès à toutes et tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et des possibilités de formation tout au long de la vie. Cet objectif va au-delà de la scolarisation et englobe les niveaux de compétence, la disponibilité d'enseignants-és qualifié-es, d'équipements scolaires adéquats et les disparités dans les résultats scolaires.

| Dans le monde :                                       | En France :  | En BFC :  |
|---|--|---|
| → 273 millions d'enfants non scolarisés dans le monde | → 24,4 % des adultes de 25 ans et plus ont au maximum le brevet des collèges, c'est-à-dire qu'ils sont non ou peu diplômés | → Taux des 16-25 ans en difficulté de lecture : 13,3 % (12,3 % en France) |

## Objectif 5 : Egalité entre les sexes



Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, privant les femmes et les filles de leurs droits les plus fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. L'objectif 5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles. Il cherche à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes, à favoriser l'accès des femmes à des fonctions de directions et de décision ainsi que l'accès universel aux droits sexuels et reproductibles.

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :  |
|--|--|---|
| → Les femmes sont payées 23 % de moins que les hommes  | → 84 % des victimes de violences conjugales sont des femmes                                | → Une femme gagne en moyenne 15,5 % de moins qu'un homme                          |
| → Plus d'1 femme sur 4 (âgée de 15 ans ou plus) a subi des violences de la part d'un partenaire intime au moins une fois dans sa vie | → 56 % des étudiant-es sont des femmes, mais elles ne sont que 30 % en écoles d'ingénieurs | → Taux d'activité (25-54 ans) de 89 % pour les femmes contre 95 % pour les hommes |

## Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



L'objectif 6 vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour les populations. Il appelle également à une gestion durable des ressources. En l'absence de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durable, les progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, seront aussi retardés.

| Dans le monde :   | En France :   | En BFC :  |
|---|---|---|
| → + de 733 millions de personnes vivent dans un pays ayant un niveau de stress hydrique élevé ou critique | → Moins de 2 % de la population est exposée à une eau distribuée non conforme | → 2 <sup>e</sup> région de France la plus concernée par les captages prioritaires (136 dont 77 % sont classés en raison de contaminations par les pesticides) |
|   | → État écologique des eaux de surface : 44 % en bon ou très bon état          | → Fin sept 2023 : la moitié de la population régionale a été affectée par des mesures importantes de restriction d'eau  |

## Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables



L'accès universel à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables, modernes et durables exige d'accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique et d'améliorer l'efficacité énergétique ainsi que le développement des technologies. Cet objectif constitue une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :   |
|--|--|--|
| → 2,1 milliards de personnes dépendent encore de combustibles nocifs pour cuisiner | → Les énergies renouvelables représentent 24 % de la production primaire nationale | → 28,1 % de production d'EnR dans la consommation totale en 2023                       |
|  |  | → 300 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour chauffer son logement |

## Objectif 8 : Accès à des emplois décents



La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque cette croissance est soutenue, partagée et durable, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté en accédant à des emplois décents et de qualité. L'objectif 8 promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi notamment pour les générations futures, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois « durables ».

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :  |
|--|--|---|
| → L'économie informelle (= non déclarée) représente plus de 60 % des travailleurs mondiaux | → 87 % des contrats de travail sont des CDI                    | → 43,7 % (43,1 % en France) des demandeurs d'emploi de catégorie ABC sont des demandeurs d'emploi de longue durée |
| → 1 enfant sur 10 est astreint au travail dans le monde                                    | → 10,5 % des jeunes de 15–24 ans sont sans emploi ni formation |   |

## Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Comblar la fracture numérique, promouvoir des industries durables et investir dans la recherche scientifique et l'innovation constituent de puissants leviers en faveur du développement durable.

| Dans le monde :  | En France :   | En BFC :   |
|--|---|--|
| → 5 % de la population mondiale n'avait pas accès aux réseaux haut débit mobiles en 2022 | → Les émissions de CO <sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée industrielle <sup>1</sup> ont diminué de 12,1 % entre 2017 et 2022 | → Part des véhicules crit'air 1 ou électrique : 31,1 % (36 % en France)    |
|  |   | → 50 % de l'énergie finale consommée par l'industrie est d'origine fossile |

<sup>1</sup> L'indicateur « émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée industrielle » mesure la quantité de CO<sub>2</sub> émis par unité de produit intérieur brut (PIB) produite par le secteur de l'industrie.

## Objectif 10 : Réduction des inégalités



L'objectif 10 appelle les états à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre en adaptant leur politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique.

| Dans le monde :   | En France :  | En BFC :  |
|---|--|---|
| → 7 personnes sur 10 dans le monde vivent dans un pays où les inégalités se sont accentuées au cours de ces 30 dernières années | → Léger creusement des inégalités de revenus : indice de Gini (après impôts et prestations sociales) de 0,294 en 2022, en hausse par rapport à 0,279 en 1996 | → Médiane du niveau de vie (€) : 22 750 € en BFC contre 23 080 € en France<br>→ Les 10 % les plus riches gagnent en moyenne 3 fois plus que les 10 % les plus pauvres |

## Objectif 11 : Villes et communautés durables



L'objectif 11 vise à réhabiliter et à planifier les villes ou tout autre établissement humain de manière à ce qu'elles puissent offrir des opportunités d'emploi, d'accès aux services de base, au logement, au transport, etc. tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.

| Dans le monde :   | En France :   | En BFC :  |
|---|---|---|
| → 1,1 milliard de personnes vivent dans des bidonvilles ou conditions assimilées<br>→ Les villes couvrent 3 % des terres, mais consomment 60 à 80 % de l'énergie mondiale et émettent 75 % du carbone mondial | → 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés chaque année soit l'équivalent de 5 terrains de football par heure<br>→ Taux de surpeuplement des logements : 8,1 % en 2020 | → 0,12 ha artificialisé en moyenne par habitant contre 0,08 ha/hab en France<br>→ 10 % de logements vacants |

## Objectif 12 : Consommation et production responsables



L'objectif 12 est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Il invite à comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et à percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :  |
|--|--|---|
| → Les 10 % les plus riches de la planète sont responsables de 52 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les 1 % les plus riches sont à eux seuls responsables de 15 % des émissions de CO <sub>2</sub> | → 309 millions de tonnes de déchets générées, soit 4,6 t/ hab. : environ 64 % recyclés ou valorisés matière et 28 % éliminés (stockage ou enfouissement) | → 57,9 % de valorisation matière et organique des déchets contre 48,9 % en France (+ 14,4 points entre 2011 et 2021)<br>→ 180 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2022 (objectif 2025 = 151kg/hab) |

## Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique



Afin d'atténuer le changement climatique et ses répercussions, il faut mettre à profit la dynamique créée par les Accords de Paris et redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques.

| Dans le monde :   | En France :   | En BFC :  |
|---|---|---|
| → En 2020, plus de 30 millions de personnes ont fui les conséquences du changement climatique | → En 2100, on prévoit + 15 % de précipitations en hiver en moyenne et – 20 % en été<br>→ 10 fois plus de jours de vague de chaleur à l'horizon 2100 | → 49,4 % des communes classées à risques naturel majeur inondation<br>→ +68 % de surfaces irriguées entre les recensements agricoles 2010 et 2020 |

## Objectif 14 : Vie aquatique



Les océans recouvrent près des trois quarts de la planète. Cet objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers à travers une gestion plus durable des ressources (préservation de 10 % des zones marines et côtières, lutte contre la surpêche et la pêche illicite) et l'accélération des recherches scientifiques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans.

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :   |
|--|--|--|
| → Plus de 3 milliards de personnes dépendent directement de la biodiversité marine et côtière pour leurs moyens de subsistance<br>→ 11 à 14 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans chaque année | → 589 aires marines protégées (AMP) couvrant environ 34 % de l'espace maritime français, mais seulement 3 % de l'espace maritime bénéficie d'une protection forte et 34 % des AMP n'ont pas de plan de gestion | → Seulement 26 % des rivières sont en bon état écologique<br>→ 19,11 % des espèces de poissons et 39,1 % des espèces d'amphibiens évaluées sont menacées |

## Objectif 15 : Vie terrestre



Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté.

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :  |
|--|--|---|
| → En 50 ans, la taille moyenne des populations d'animaux vertébrés sauvages a chuté de 73 % <sup>2</sup><br>→ Entre 2000 et 2020, la planète a perdu environ 100 millions d'hectares de forêts, principalement à cause de l'expansion agricole | → 6,5 % du territoire est sous protection environnementale forte<br>→ + 44,8 % d'espèces exotiques envahissantes en métropole sur 2014-2024<br>→ - 8,1 % de populations d'oiseaux communs spécialistes sur 2018-2023 | → 1,44 % du territoire sous protection forte de biodiversité (objectif 2030 = 4 %)<br>→ Près d'une espèce animale sur trois et une espèce végétale sur six sont menacées de disparition |

<sup>2</sup> Selon l'Indice Planète Vivante (IPV) de WWF qui suit l'abondance relative de près de 35 000 populations de 5 495 espèces de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens. L'abondance relative fait référence à la vitesse à laquelle les populations d'animaux sauvages évoluent dans le temps, indépendamment de la taille de ces populations

## Objectif 16 : Justice et paix



La paix, la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et tous sont au cœur du développement durable. Les conflits violents qui sévissent dans le monde entier, nous font nous écarter du chemin vers la paix. Les pouvoirs publics, la société civile et les communautés doivent travailler ensemble pour trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité. Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme sont essentiels à ce processus.

| Dans le monde :  | En France :  | En BFC :   |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>→ Environ 130 conflits armés dans le monde en 2024, a même plus que doublé ces 25 dernières années</li><li>→ Plus de 82 millions de personnes ont été contraintes de fuir leurs foyers à cause des conflits et de la violence. Presque la moitié sont des enfants.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>→ -1,8 point entre 2019 et 2024 sur la confiance de la population française dans les institutions (armée, police, justice, école, hôpital)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>→ Nombre de violences extra familiales pour 1 000 habitants : 2,6 (contre 2,8 en France)</li></ul> |

## Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



L'objectif 17 consiste à redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable. Le programme 2030 est universel et appelle tous les pays – développés et en développement – à agir pour que personne ne soit laissé pour compte. Cela nécessite des partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Les objectifs de développement durable ne peuvent être réalisés qu'avec un engagement fort en faveur de la coopération internationale.

| Dans le monde :   | En France :   | En BFC :   |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>→ Plus de la moitié des pays les plus pauvres du monde (37 sur 69) étaient exposés à un risque élevé de surendettement ou étaient surendettés en 2022</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>→ 14 404 millions de \$ consacrés à l'aide publique au développement bilatérale en 2024</li><li>→ Diminution de 37 % de l'aide publique au développement entre 2024 et 2025</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>→ BFC International fédère un réseau de plus de 140 collectivités territoriales, associations, institutions et entreprises</li></ul> |

Ces données sont principalement issues des sources suivantes pour les années 2022 à 2024 :

- Des datavisualisations des indicateurs de suivi des ODD pour la France en 2024 : <https://www.agenda-2030.fr/rosace/index2024.html>
- Des indicateurs de développement durables extrait des statistiques locales de l'Insee (BFC et France)
- De divers rapports des institutions de l'ONU ou du gouvernement Français
- Du panorama des objectifs de développement durable en Bourgogne-Franche-Comté produit par la DREAL : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/objectifs-de-developpement-durable-a10364.html>

Pour plus d'information sur les ODD, consultez le site des Objectifs de développement durable des Nations Unies (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>), le site du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (<https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>) ou celui de l'Agenda 2030 en France (<https://www.agenda-2030.fr/>)

## Guide de lecture du RDD

Dans ce contexte international, national et local, le rapport de développement durable (RDD) de la Région Bourgogne-Franche-Comté fait état des réalisations concrètes mises en œuvre au titre du projet de mandat sur l'année 2025. Il se veut non exhaustif mais illustratif du panel de politiques publiques et actions durables menées par l'institution.

La présentation de ces réalisations est basée sur le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

**La première partie** du rapport rend compte de **l'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable**, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.

**La seconde partie** du rapport s'attèle à présenter des **actions de politiques publiques** de la Région au titre des cinq finalités du développement durable que sont :

1. La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère ;
2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
3. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les finalités du développement durable ont été définies pour traduire de manière opérationnelle les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels les organisations doivent répondre. Elles constituent un cadre de référence partagé, permettant d'assurer la cohérence des actions et d'en mesurer la contribution réelle. Ces finalités offrent une vision systémique du développement durable. En structurant le rapport annuel autour de ces finalités, la Région répond à la volonté d'inscrire ses engagements dans une démarche reconnue et cohérente.

Pour finir, **la troisième partie** du rapport donne à voir les **actions portées en interne à la collectivité** qui, par ses choix d'investissement et de fonctionnement, progresse d'année en année sur les sujets de développement durable. Ainsi, sont présentées des actions et initiatives qui visent la commande publique, le patrimoine de la collectivité (services administratifs et lycées), les équipements numériques, les déplacements, la formation ou encore les enjeux sociaux en faveur des agent-es.

*Guide de lecture du RDD :*

⇒ *En encadré noir ce sont des exemples d'actions menées ou financées par la Région*

⇒ *Sur un fond bleu/jaune/violet ce sont les chiffres clés*

**PARTIE 1  
LE CADRE DE  
L'INTERVENTION  
RÉGIONALE**

## A. Une Région cheffe de file engagée

La Région occupe un rôle de cheffe de file dans de nombreux domaines, pilotant activement ses politiques en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Elle intervient également dans le développement économique, le soutien à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises, la coordination des modes de transport, ainsi que dans l'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Cette responsabilité se traduit par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de nombreux documents stratégiques : schémas, stratégies ou feuilles de route, mais aussi par la conclusion de partenariats et l'exercice du rôle d'autorité de gestion des Fonds européens.

Par ailleurs, la Région joue un rôle central, fédérateur et moteur dans la conduite de la transition écologique. Elle est pleinement engagée depuis fin 2023 dans la démarche de COP régionale de la planification écologique.

### I. Des stratégies qui encadrent l'intervention de la Région

#### **Les Fonds Européens**

La Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européen, a pour rôle de redistribuer les fonds alloués par l'Union Européenne à des projets régionaux. Plusieurs types de projets peuvent prétendre à un co-financement pour la période 2021-2027.

Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** a pour but de promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification de l'agriculture des zones rurales.

Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** permet de soutenir les projets liés à la recherche, l'innovation, la compétitivité des PME, le numérique, la protection de la biodiversité, les énergies renouvelables, le développement territorial et le Massif du Jura. A noter que dans le cadre du programme Interreg France-Suisse, le FEDER soutient des projets de coopération transfrontaliers.

Le **Fonds social européen + (FSE+)** soutient les projets liés à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, à l'apprentissage et à l'orientation des jeunes, notamment scolaires.

**Interreg France-Suisse** est un programme de l'Union européenne cofinancé par le FEDER, la Confédération suisse et 7 cantons, pour soutenir la Coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne. Cette dernière vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les différences de développement entre les régions européennes.

#### **Les Contrats de Plan Etat-Région**

Le Contrat de plan État-Région (CPER) et les Contrats de plan interrégionaux (CPIER) 2021-2027 organisent une action publique coordonnée autour de grands enjeux économiques, environnementaux et de cohésion territoriale, en articulant les priorités nationales, régionales et interterritoriales, sur des territoires au périmètre variable, à enjeux spécifiques.

##### *CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX ETAT-REGION (CPIER)*

Les Contrats de plans interrégionaux (CPIER) sont des outils de déclinaison opérationnelle des stratégies interrégionales édifiées aux échelles macro territoriales des espaces de montagnes et des grands fleuves de France. Politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, les CPIER sont centrés sur la problématique du virage écologique et climatique et donc sur la résilience des territoires, des activités et

des milieux. La Région Bourgogne-Franche-Comté est signataire de 3 CPIER de Massif sur le Jura, les Vosges et le Massif central et signataire de deux CPIER fleuve sur la Loire, le Rhône (Saône).

#### *CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (CPER)*

Signé le 23 février 2022, le CPER 2021-2027 s'inscrit dans l'esprit d'un dialogue constructif sur des priorités partagées Etat-Région et resserré autour de thèmes et enjeux sur lesquels l'action coordonnée de l'Etat et de la Région est nécessaire. Il traduit les ambitions exprimées au travers des orientations stratégiques régionales au service de trois grands objectifs stratégiques : promouvoir les innovations et conditions nécessaires à la réindustrialisation, lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales et contribuer à l'objectif planétaire de la neutralité carbone. Ce CPER est en cours de mise en œuvre. [Un bilan annuel](#), coproduit par l'Etat et la Région, permet de suivre l'avancement de la contractualisation.

### **Les schémas et feuilles de route régionales**

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, approuvé en septembre 2020, et modifié par deux fois en novembre et décembre 2024, constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre par les territoires de douze politiques publiques que ce schéma articule. Sa nature prospective, ses objectifs comme ses règles prescriptives, son ambition de renouveler les modèles de développement le posent comme le principal outil de planification des transitions et de concrétisation du développement durable.

L'année 2025 a été consacrée à sensibiliser les parties prenantes aux dernières évolutions liées aux procédures de modification du SRADDET portant sur la logistique, le volet déchet, le zéro artificialisation nette (ZAN) et l'harmonisation de la Trame verte et bleue à une échelle régionale.

Le **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 (SRDEII)** a été approuvé en septembre 2022. Il précise les orientations de la Région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Cette stratégie économie régionale réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

Le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2023-2028** rassemble dans un document unique la stratégie régionale de la Région, de l'Etat et des partenaires sociaux en matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie. La mission de la Région est de permettre, pour tous les publics, et dans tous les bassins d'emploi, l'accès à une formation qualifiante qui corresponde à leur appétence mais aussi qui fasse évoluer leurs représentations et stimule leurs ambitions afin de favoriser à la fois leur insertion sociale et professionnelle et le développement économique du territoire.

La **Feuille de route pour la transition énergétique 2025-2030**, adoptée en février 2025 poursuit sa mise en œuvre, à la suite d'un bilan présenté en assemblée plénière en juin 2024. Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal, et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.

La publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 3 nationale pour la période 2025-2035 conduit à la révision des objectifs du scénario régional. Un travail a été lancé au 1er semestre 2025 en partenariat avec l'Etat et les acteurs et spécialistes des filières EnR. L'objectif est d'intégrer la trajectoire de la PPE3 pour proposer des objectifs régionalisés sur les différentes filières de production d'énergies renouvelables et de récupération.

La **Stratégie de Cohérence pour l'Aménagement Numérique (SCORAN)**, adoptée en 2019, définit les grandes orientations régionales en matière d'infrastructures, d'usages et d'innovation à travers trois grands objectifs : couvrir 100 % du territoire en très haut débit fixe et mobile ; accompagner, faciliter, accélérer le

déploiement et le développement des usages et leur appropriation par tous les acteurs ; faire émerger des leaders nationaux dans le domaine des services numériques. Elle porte également trois grands principes qui encadrent la stratégie des usages numériques de la Région qui sont d'être éthique, inclusive et responsable.

Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** BFC 2025-2030, voté en février 2025 vise à améliorer la qualité des formations, les conditions de vie, la réussite et le bien être des étudiants sur les 14 sites universitaires de BFC. Il a aussi pour but d'accompagner les travaux des chercheurs dans les laboratoires et leur impact sur le territoire et la société, et d'arriver à ce que les citoyens appréhendent mieux leur environnement en s'appuyant sur la science.

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)**, adoptée en 2020, en collaboration avec les services de l'Etat (DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) est une feuille de route destinée à tous les acteurs du territoire. Composée de 6 orientations et 19 objectifs stratégiques, elle identifie des idées pour agir afin d'aider les acteurs à mieux préserver et restaurer la biodiversité.

Le **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)** 2024-2028, adopté en 2023, s'appuie sur trois piliers : le développement des filières touristiques régionales, le renforcement de l'attractivité touristique, le développement de la coopération et de l'ingénierie. Le tourisme responsable a été placé au cœur du SRDTL et il est devenu le fil rouge de l'action régionale. Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'itinérance touristique et de l'œnotourisme : le schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT) et le schéma régional de l'œnotourisme.

La **Feuille de route numérique responsable** 2026-2028, adoptée en décembre 2025, a pour ambition de faire du numérique un vecteur d'intérêt général, au service des transitions écologiques, sociales et territoriales. Elle contient 33 actions pour mettre le numérique au service des transitions, assurer l'accessibilité, l'usage et la sécurité des services, acculturer et former en interne et impulser une dynamique territoriale.

La **Feuille de route Santé 2024-2028**, adoptée en avril 2024 : la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé, notamment comme copilote du Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, puis sur ses champs de compétences, via une collaboration étroite avec l'ARS. Elle est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

## **II. Des démarches coopératives pour embarquer le plus grand nombre**

### **Le festival des solutions**

Au second semestre 2025, le règlement d'intervention du festival des solutions a été adopté par les élus régionaux pour l'édition 2026. En mettant à l'honneur une alimentation locale et durable, cette nouvelle édition s'inscrit dans une volonté politique forte du nouvel exécutif : garantir à tous une alimentation de qualité, saine et locale (sécurité sociale et alimentaire, relocalisation des denrées alimentaires, etc.) en encourageant les initiatives citoyennes.

### **Le Groupement Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement (GREBE)**

Le GREBE Bourgogne-Franche-Comté est composé de 17 scientifiques et expert-es de la région. Il a pour objectifs, d'approfondir et comprendre les modalités et caractéristiques du changement climatique et de déclin de la biodiversité en cours en Bourgogne-Franche-Comté, de partager et diffuser les connaissances,

d'appuyer et éclairer la décision publique sur les marges d'action pour préserver la biodiversité et d'affirmer la place de la recherche scientifique dans le débat public local.

Le GREBE, par l'intermédiaire de Laura Henckel, ingénieure de recherche, travaille à la réalisation d'une carte interactive et évolutive associant des données scientifiques mais également démographiques, socio-économiques pour comprendre de façon globale, thématique ou territoriale les risques inhérents à notre région sur le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité, en lien avec la thématique de l'eau.

Elle résulte d'un travail d'un groupe thématique eau dans lequel figurent des membres du GREBE BFC, des laboratoires et partenaires régionaux. L'outil est développé pour répondre à deux publics : experts avec des données et des accès réservés à des scientifiques autorisés et au grand public avec un site décliné en onglets thématiques bénéficiant d'analyses par sous-régions et de recommandations.

### **La COP régionale de la Planification écologique**

Depuis fin 2023, la Région travaille aux côtés de l'Etat sur la démarche de planification écologique et co-pilote la COP régionale avec les services de l'Etat en région. Cette démarche nationale vise à répondre aux engagements pris pendant les accords de Paris de 2025 au terme desquels la France s'est fixé l'objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de -55 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990).



En Bourgogne-Franche-Comté, la planification écologique est déclinée en une démarche de construction collective, partenariale, qui souhaite associer durablement l'ensemble des parties prenantes : élus et techniciens de collectivités, monde économique, associations, société civile et organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Après une année 2024 consacrée à l'élaboration et la rédaction de la feuille de route, l'année 2025 a permis de formaliser et de partager de travail partenarial avec :

- **L'adoption de la feuille de route** de la COP en assemblée plénière du conseil régional le 21 mars 2025 ;
- La présentation de la feuille de route lors d'une **COP plénière régionale** qui a réuni plus de 400 personnes à Dijon le 26 mai 2025, en présence du Ministre de l'aménagement du territoire et des ruralités, François Rebsamen ;
- La tenue de huit **forums départementaux** (un par département) en juin et juillet pour initier le travail de territorialisation de la feuille de route et passer d'actions stratégiques régionales à des projets concrets dans les territoires.

Lors du second semestre de cette année 2025, les membres de la COP sont entrés dans une nouvelle phase de la planification écologique, celle de la mise en œuvre de la feuille de route. Ainsi, plusieurs travaux ont été enclenchés.

- La mise en œuvre des 44 actions :

Le pilotage des actions est partagé entre les membres de la COP (État et ses opérateurs, Région, partenaires économiques, associatifs, etc.). A ce titre, des objectifs de réalisations à fin 2025 avaient été fixés et l'année a été cadencée par des rendez-vous réguliers entre l'équipe de pilotage de la COP et les pilotes. Un bilan de la première année de mise en œuvre de l'action a également été demandé à chaque pilote en fin d'année.

- La territorialisation de la planification écologique :

L'objectif est d'aller vers l'émergence de projets locaux de transition et d'adaptation. Cela s'est d'abord traduit par un travail avec les services de l'Etat dans les départements pour identifier les priorités départementales et les traduire en projets concrets sur les territoires.

- Le lancement des 4 chantiers d'enrichissements thématiques identifiés dans la feuille de route :

Lors de la rédaction de la feuille de route, il avait été acté que la feuille de route serait évolutive et pourrait être complétée par des enjeux qui n'avaient pas pu être traités la première année. Ainsi, quatre sujets d'enrichissements avaient été identifiés : l'adaptation au changement climatique, les évolutions en termes d'emploi, de formation et de compétences, l'implication de la jeunesse dans l'engagement pour les transitions et enfin la recherche d'une meilleure santé des habitant-es et des écosystèmes. Les travaux sur ces chantiers avancent à des rythmes différents mais les groupes de travail ont été organisés et se sont rencontrés à une ou plusieurs reprises avant la fin 2025.

*Pour en savoir plus sur la planification écologique : [www.cop-bfc-versdemain.fr](http://www.cop-bfc-versdemain.fr)*

### III. Le CESER, la société civile organisée aux côtés de la Région

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est, auprès du conseil régional et du Président du conseil régional, l'assemblée consultative représentant la société civile organisée. Il a pour missions d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Le CESER ne met pas en œuvre de politiques publiques mais contribue à leur élaboration par les préconisations qu'il formule dans ses différents travaux : avis sur les rapports soumis par l'exécutif régional, travaux produits en réponse aux saisines du Président du Conseil régional ou dans le cadre d'autosaisines sur des problématiques d'intérêt régional.

Le développement durable, les transitions et l'adaptation au changement climatique constituent le fil rouge du projet de mandat 2024-2029 qui définit cinq orientations majeures de l'action du CESER :

- Observer et anticiper pour construire l'avenir ;
- Assurer un rôle de passerelle entre les habitant-es et les pouvoirs publics ;
- Porter une parole libre, explicite et concrète ;
- Renforcer les relations institutionnelles à tous les échelons ;
- Asseoir la visibilité et la lisibilité de l'assemblée.

En 2025, 32 avis sur les rapports soumis par l'exécutif régional, quatre contributions et un vœu ont été produits. Cette montée en puissance prend une place centrale dans la manière d'intervenir et renforce la légitimité du CESER dans la fabrique de la décision publique. Cette dynamique se traduit par des sollicitations accrues en amont des politiques régionales.

Les réunions de travail des instances du CESER (bureau et commissions) sont désormais majoritairement organisées en visioconférence. Pour les réunions tenues en présentiel, le covoiturage est régulièrement promu et développé. A niveau d'activité comparable, les déplacements en voiture des conseillères et conseillers CESER pour assurer leur mandat ont ainsi pu être réduits de manière très importante (- 30 % par rapport à 2024).

## B. Pilotage et évaluation pour une amélioration continue

Le pilotage et l'évaluation sont de plus en plus nécessaires face à un environnement complexe qui évolue rapidement, à des ressources limitées, à des compétences toujours plus étendues mais aussi face à l'enjeu de redevabilité de la Région vis-à-vis des usagers.

### **Contrôle de gestion**

Le contrôle de gestion interne consiste à analyser les activités et les coûts de la collectivité afin de favoriser la prise de décision, réaliser des contrôles de bonne gestion et des études de diagnostics à la demande des directeurs, effectuer des études financières, etc. Le Contrôle de gestion externe vise à réaliser des contrôles (analyse des documents comptables, formulation de préconisations...) des organismes externes dans une optique de prévention des risques juridiques et financiers pour la collectivité.

### **Pilotage de l'activité**

La mission de pilotage de l'activité consiste à mettre en place les outils de mesure, de contrôle et d'aide à la décision, définir avec les directions les indicateurs nécessaires (pour les politiques, schémas, plan de mandat), produire le tableau de bord mensuel de la direction générale.

Par ailleurs les fiches d'impact permettent de mesurer les différents impacts financiers, juridiques des politiques régionales et ancrer davantage de pratiques de performance interne, lors de la création ou la modification d'un règlement d'intervention. Dans cette fiche, les directions également doivent noter et motiver l'impact du dispositif sur les critères suivants :

- Lutte et adaptation au changement climatique ;
- Protection de la biodiversité, des espaces naturels et de la gestion de la ressource en eau ;
- Économie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

### **Evaluation**

L'évaluation des politiques constitue un outil majeur de la stratégie de mandat qui affiche trois grandes priorités :

- Faire de l'évaluation un outil majeur d'aide à la décision et développer la culture de l'évaluation ;
- Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation ;
- Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique et assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence.

L'évaluation consiste à porter une appréciation sur l'action publique. Elle est un outil de connaissance pour éclairer la décision politique, l'objectiver et rendre compte aux citoyens. Elle a pour vocation de simuler, anticiper et mesurer les effets propres et collatéraux produits dans le temps par les politiques publiques et de vérifier l'atteinte des objectifs visés. Elle analyse le rôle des acteurs et leurs actions afin de mieux comprendre les liens de causalité entre ces actions et le résultat obtenu.

Toutes les évaluations contribuent à une réponse face aux enjeux du développement durable car les recommandations formulées par les cabinets vont toujours dans le sens des principes fondamentaux du développement durable. C'est particulièrement le cas pour certaines évaluations réalisées en 2025 : parcs naturels régionaux, dispositif de plateaux pédagogiques et usages numériques.

## **PARTIE 2**

# **UNE RÉGION QUI AGIT**

# #1

## LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

### I. Développer l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable

La transition énergétique est une priorité affichée du plan de mandat. La révision des actions de la Feuille de route pour la période 2025-2030 a permis l'articulation avec les actions de la COP régionale. Par ailleurs, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, dont la réalisation est obligatoire pour la Région tous les 3 ans, a été lancé fin 2025. Il va permettre d'évaluer les émissions des activités et compétences de la Région sur l'année 2024.

La politique énergétique de la région se traduit à travers deux principaux axes d'intervention :

- L'efficacité énergétique des bâtiments ;
- La production d'énergies renouvelables.

Un troisième axe transversal est celui du suivi de la qualité de l'air.

#### **Efficacité énergétique des bâtiments**

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région inscrit toujours la précarité énergétique comme priorité et porte un effort substantiel en matière de rénovation du parc bâti, en cohérence avec les objectifs du SRADDET. Le bâti constitue en effet le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

##### ***Programme Effilogis :***

Le programme Effilogis concerne 3 cibles : logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou d'association et copropriétés. L'accompagnement se fait à travers des dispositifs de soutien technique et financier en phase audits, programme, études et travaux de rénovation énergétique de niveau basse consommation ou mieux. Effilogis est aussi engagé dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés. Enfin, le programme vise à agir également sur la filière professionnelle pour faire face aux besoins actuels et futurs en matière de rénovation énergétique performante.

En 2025, Effilogis a permis de soutenir la rénovation de près de 2 600 logements sociaux en phase travaux pour une cinquantaine de projets répartis sur l'ensemble du territoire régional. Cela permet de réduire fortement les consommations énergétiques futures de ces logements donc la précarité énergétique des ménages concernés.

Une centaine de projets de rénovation de bâtiments tertiaires et associatifs ont été aidés pour des programmes, études et travaux. Au-delà de la réduction des consommations énergétiques engendrée, cela permet de diminuer les factures d'énergie et aussi de montrer aux personnes concernés l'intérêt et la faisabilité de telles rénovations.

Un travail complexe de construction concertée de nouveaux dispositifs a été mené au premier semestre aboutissant à leur adoption en juin puis octobre 2025 (les précédents s'étaient éteints fin 2024).



Rénovation bvd  
Champollion à Dijon  
Grand Dijon Habitat

##### **En 2025 :**

- 375 logements de copropriétés ont été soutenus pour la réalisation d'un audit
- 2 600 logements sociaux rénovés au niveau BBC avec le soutien de la Région pour 7,6M€ engagés.

Les conditions techniques et financières sont détaillées sur le site : [www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr)

### **Feuille de route emploi-formation-compétences :**

Afin de répondre à la forte demande de rénovation performante en région, il est nécessaire de travailler sur l'enjeu de la filière professionnelle du bâtiment pour qu'elle soit en mesure de répondre à ce défi. Après la restitution de l'étude menée par EMFOR sur les emplois et compétences en matière de rénovation énergétique, servant d'état des lieux complémentaire à d'autres études existantes ou en cours sur le sujet au niveau national ou régional, un travail est lancé avec les partenaires associés à l'étude pour définir un programme d'action régional dédié. Il permettra à chaque partenaire, dont la Région et sa régie le Pôle énergie, de se positionner en pilote de certaines des actions identifiées, en fonction de ses compétences et moyens.

Cette action est au cœur de la fiche L2 de la feuille de route de la COP « Structurer les filières professionnelles pour la rénovation des logements », dont la Région est pilote. Près de 20 structures partenaires sont intégrées dans la démarche.



### **Centre de ressources :**

Créé à l'initiative de la Région et de l'ADEME, le Pôle énergie est le centre de ressources régional de la construction et de la rénovation durables. En 2025, quelques actions majeures ont été conduites par le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté :

- Conception d'un programme d'accompagnement des bailleurs sociaux en faveur du développement des matériaux biosourcés dans les rénovations énergétiques ;
- Animation de la communauté régionale du réemploi, réseau de professionnels et acteurs du bâtiment engagés dans la prévention des déchets et le réemploi (250 membres) ;
- Animation régionale géothermie, ayant pour objectif d'accélérer le déploiement de cette énergie en région. Cette mission vise à sensibiliser les maîtres d'ouvrage et à structurer la filière professionnelle.
- Coordination du réseau des établissements de santé en transition (RESET). Ce réseau a pour vocation d'informer et d'accompagner les établissements de santé et médico-sociaux sur l'ensemble des thématiques de transition écologique et énergétique ;
- Organisation de formations à destination des professionnels du bâtiment. En 2025, 12 sessions de formation suivies par plus de 100 stagiaires.

### **Eco-conditionnalités des aides :**

Le dispositif des écoconditions mis en place depuis plusieurs années désormais permet d'améliorer l'ensemble des dossiers déposés à la Région sur le bâtiment et l'aménagement, en matière d'économie d'énergie, de biodiversité, de gestion des déchets, de gestion de l'eau et d'économie du foncier. Ainsi, toutes les aides régionales à la construction de nouveaux bâtiments sont conditionnées à des critères de lutte et d'adaptation au changement climatique.

### **Autres financements de construction / rénovation :**

Dans le cadre de nombreuses autres politiques sectorielles la Région finance / conduit des travaux de construction ou rénovation de bâtiment. C'est notamment le cas pour :

- **Les Centres de formation des apprentis (CFA) :** en 2025, un nouveau bâtiment écoresponsable pour l'École des Métiers à Longvic (21) a vu le jour. L'objectif était de démolir les anciens locaux et construire un bâtiment neuf, respectueux de l'environnement, pour améliorer l'accueil des apprentis et répondre aux besoins des entreprises locales. Coût total du projet de 6 549 108 € TTC avec subvention régionale accordée de 2 000 000 €.
- **Les équipements culturels, musées et cinémas :** le soutien à la modernisation des salles de cinéma est soumis aux règles d'éco-conditionnalité : tri et valorisation ou réemploi des déchets de chantier, sobriété et efficacité énergétique. L'aide apportée pour les rénovations et refonte des musées de France comporte fréquemment une attention spécifique accordée à une meilleure efficacité énergétique, qui permet de concilier impératifs de conservation des œuvres et consommation maîtrisée d'énergie, que ce soit pour les bâtiments de réserves ou pour les espaces visitables eux-

mêmes. L'année 2025 a été en partie consacrée à la préparation d'une journée thématique destinée aux acteurs de la filière patrimoine autour de la thématique de la restauration du patrimoine bâti au prisme des enjeux de la transition écologique.

- **Les établissements d'enseignement supérieurs** : via un dispositif répondant aux engagements pris par la Région dans le cadre du CPER 2021-2027, mais aussi du volet « Territoire En Action » (TEA) des contrats de développement métropolitains. Les critères d'éco-conditionnalité sont appliqués, en vue d'améliorer la performance du bâti universitaire et des logements étudiants et de garantir un haut niveau de performance énergétique sur les bâtiments neufs. En 2025, cinq nouvelles opérations ont été engagées.

#### ***L'Eco campus de Belfort – Construction neuve du bâtiment à énergie positive***

Le bâtiment Énergie représente un enjeu particulier dans l'Eco-Campus qui se veut exemplaire sur les thématiques énergétiques et environnementales sans labélisation. Un haut niveau de performance thermique et d'empreinte carbone est souhaité, ainsi qu'une démarche de type HQE (Haute Qualité Environnementale) niveau excellent selon le référentiel NF HQE bâtiments tertiaires, et très performant sur la cible énergie. Le démarrage des travaux est prévu en 2026 pour une durée de 24 mois et une livraison prévue en 2027. Il est également prévu un raccordement du Bâtiment Énergie à la future chaufferie collective biomasse.

- **Les hébergements touristiques** : la rénovation énergétique des établissements constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les exploitants d'hébergements touristiques du territoire. Isolation, gestion de l'eau, installation de bornes de recharge électrique, etc. ces investissements éligibles s'inscrivent désormais pleinement dans les projets de rénovation.

En 2025, 9 projets d'investissement ont été soutenus, 5 aides au conseil attribuées, 11 aides à la reprise attribuées pour un totale de 1 616 950 € d'aides attribuées, dont 800 000 € sous forme d'avances remboursables.

Par ailleurs, la Direction du tourisme a travaillé avec ses partenaires sur l'enjeu de l'adaptation au changement climatique des hébergements touristiques à travers le « Lab'Hébergements touristiques » qui a eu lieu le 3 juin 2025, un premier atelier de prospective organisé par la Région sur la thématique « L'hôtellerie en milieu rural en 2040 en BFC ».

### **Production d'énergie renouvelable**

La politique régionale en matière d'énergies renouvelables a pour ambition de créer les conditions favorables au développement d'un mix énergétique en cohérence avec les objectifs fixés par le SRADDET. Cette politique couvre les énergies renouvelables thermiques — développement des réseaux de chaleur, valorisation du bois-énergie, promotion du solaire thermique — la production de biogaz via la méthanisation (en cogénération ou en injection), ainsi que les énergies renouvelables électriques, à travers un soutien spécifique à la petite hydroélectricité et aux projets citoyens (financement d'études pour le photovoltaïque citoyen ou l'autoconsommation collective).



Chaufferie bois de Pirey - ©Céline Galliot

La Région finance notamment un réseau d'animateurs EnR chargé d'accompagner les porteurs de projets dans la concrétisation de leurs initiatives en matière d'énergies renouvelables. Ce réseau réalise une prospection, sensibilisation et des études d'opportunité pour convaincre les Maîtres d'ouvrage de passer à l'action. Il est monté en puissance ces dernières années et couvre les thématiques du bois énergie et des réseaux de chaleur, l'hydroélectricité, la méthanisation, les EnR citoyennes, la chaleur fatale et la

géothermie et cible des porteurs variés (collectivités, agriculteurs, industrie, citoyens, etc.). Ces animateurs sont le relai sur les territoires de la politique régionale de soutien des EnR.

Le financement des projets EnR a permis, en 2025, de substituer 385 tep (tonnes équivalent pétrole) d'énergies fossiles par des EnR et plus de 100 études d'opportunité EnR ont réalisées par les animateurs EnR.

### **Observation de la qualité de l'Air**

Dans le cadre de cet axe porté par ATMO BFC, cette action contribue à établir et mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication pour la qualité de l'air de Bourgogne-Franche-Comté. Ce travail avec ATMO BFC concourt à l'amélioration de la connaissance sur la qualité de l'air en région et vise notamment les zones rurales et petites villes par l'acquisition de stations mobiles. Toutes les données produites par ces différents outils sont diffusées au grand public et alimentent l'observatoire Energie Climat Air de BFC, ORECA.

## **II. Aller vers la décarbonation des transports**

La Région est l'autorité organisatrice du transport public régional de voyageurs : elle définit l'offre train et car Mobigo, fixe la politique tarifaire, organise l'exploitation des services et assure le suivi de la qualité de service. Cette compétence inclut la coordination de l'ensemble des mobilités, du ferroviaire au routier, ainsi que le développement de l'intermodalité au sein des territoires. La région a contribué au financement de certaines infrastructures ferroviaires bien qu'elle n'en ni la responsabilité ni la compétence.

Elle porte également la responsabilité de planifier et financer les investissements structurants nécessaires au fonctionnement du réseau régional Mobigo. Cela concerne en premier lieu le matériel roulant ferré, dont la Région assure le renouvellement, la maintenance lourde, l'extension du parc et l'adaptation pour améliorer la capacité, le confort et la performance énergétique.

La Région investit aussi dans les installations de maintenance, les ateliers, les voies de remisage et les aménagements indispensables à l'exploitation quotidienne du réseau ferré. Elle contribue enfin, aux côtés de l'État et de SNCF Réseau, à la modernisation des infrastructures, bien que ce ne soit pas sa compétence propre : régénération de lignes, amélioration de la signalisation, accessibilité des gares et points d'arrêts routiers ainsi que la création de pôles d'échanges multimodaux.

La fréquentation commerciale en 2025 est établie à 1 989 994 voyages sur le réseau routier régional. Globalement le réseau routier voit sa fréquentation baisser en 2025 par rapport à 2024 (-5 %).

### **Infrastructures et matériel ferroviaires**

#### ***Lancement d'un programme d'acquisition de 14 rames Régiolis :***

La Région a approuvé, en juin 2025, l'acquisition de 14 rames Régiolis afin de répondre à la forte hausse de fréquentation sur plusieurs axes ferroviaires, notamment Paris–Dijon–Lyon et Dijon–Besançon–Belfort. Ces acquisitions s'inscrivent dans la stratégie régionale validée en février 2025 pour renforcer le parc et s'inscrire dans un processus d'achat mutualisé qui optimise les coûts d'investissement. Les livraisons sont prévues entre 2027 et 2028, avec mise en service progressive dès le printemps 2027.

#### ***Entretien des rames :***

La Région a poursuivi la rénovation mi-vie de son parc AGC (automotrice grande capacité), comprenant 23 rames, afin de traiter la corrosion et la fatigue mécanique constatées après près de vingt ans de service. Les travaux, réalisés entre 2027 et 2030 dans les technicentres de Nevers et Ternier, prévoient un ensemble d'interventions techniques afin d'entretenir les rames. S'ajoutent à cela des améliorations destinées aux voyageurs, telles que de nouveaux sièges, un réaménagement intérieur complet, un

revêtement de sol neuf, la pose d'un film athermique, la livrée Mobigo, ainsi qu'un système de comptage automatique des passagers. Cette stratégie permet de prolonger la durée de vie du matériel existant en l'adaptant par ailleurs aux exigences de confort standards actuels. L'opération, d'un montant global de 98,88 M€, est financée intégralement par la Région.

#### ***Rames hydrogène :***

Dans le cadre du plan de relance de 2020 la Région prévoyait d'acquérir 3 rames hydrogène, nécessaires au bon fonctionnement des lignes dans les années à venir. La traction hydrogène n'émettant pas de gaz à effet de serre et étant plus silencieuse, elle constitue, avec la traction par batterie (mais qui se heurte pour l'instant à des problèmes d'autonomie des batteries), une des deux alternatives à la traction diesel ferroviaire sur ligne secondaire non électrifiée.

#### ***Infrastructures ferroviaires :***

En 2025, les investissements les plus conséquents sur les lignes ferroviaires ont été sur la ligne des Hirondelles avec un programme de travaux urgents de 12,27 M€ afin d'éviter toute suspension des circulations à court terme et sur Paray avec la pérennisation de l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial, dont l'état des infrastructures nécessite des interventions urgentes et des études structurantes. Des travaux d'accessibilité des gares ont également été poursuivis avec la mise en accessibilité des quais de la Gare de Tournus finalisée à l'été 2025. Les travaux des gares de Chalon-sur-Saône, Macon et Nevers se poursuivent pour une fin prévisionnelle en 2026.

**Fin 2025, 27 gares sur 33 inscrites au SDA AD'AP répondent aux critères réglementaires d'accessibilité.**

### **Lignes routières**

#### ***Lignes scolaires :***

En 2025, des autocars rétrofités 100 % électrique ont été mis en service sur les circuits de transports scolaires du Doubs. Et lors des renouvellements de contrats, les critères environnementaux permettent de conduire la politique de verdissement du parc d'autocars.

#### ***Réseau interurbain :***

**1,99 millions de voyages ont été enregistrés sur le réseau des 91 lignes régulières CAR Mobigo en 2025.**

Le contrat de la ligne Besançon-Vesoul a été renouvelé avec la mise en service progressive d'autocars de ligne 100 % électrique et une amélioration de l'offre. Lors des renouvellements de contrats, les critères environnementaux conduisent à poursuivre le verdissement du parc d'autocars et le poids des kilomètres à vide. 55 % des véhicules renouvelés depuis 2021 ont une motorisation alternative au Diesel.

### **Déploiement de la politique vélo**

#### ***Lancement du plan vélo 2 :***

Le plan vélo 2 (2025-2028) a été voté en mai 2025. Il vise à accélérer le développement des mobilités actives en renforçant les infrastructures cyclables du quotidien, la planification locale (schémas de mobilité) et la continuité des itinéraires touristiques. Il consacre des moyens importants : 9,6 M€ pour les mobilités du quotidien au travers des contrats Territoire en Action 2022-2028, 4 M€ pour les itinéraires du schéma régional de l'itinérance touristique et 1 M€ pour la poursuite des stations vélo sécurisées en gare, ainsi que des actions ciblées pour les lycées (déploiement de stationnement vélo, acquisition de vélos et vélo-cargos pour les agents). Le plan encadre aussi l'intermodalité vélo-train-car, avec une volonté de réguler l'emport des vélos à bord et de favoriser le stationnement en gare.

Il renforce également la gouvernance et l'écosystème vélo, avec la création d'un poste d'animateur régional, la structuration d'un réseau avec l'État, l'ADEME, les associations vélos, les Départements et les EPCI et l'organisation d'un temps-fort bisannuel du vélo. Le plan soutient le collectif régional des usagers,

encourage le réemploi des vélos, les livraisons et services à vélo, ainsi que la structuration d'une filière économique régionale. L'ensemble vise à donner une politique cohérente, transversale et opérationnelle pour faire du vélo un mode de déplacement majeur en Bourgogne-Franche-Comté.

#### ***Financement d'abris-vélos sécurisés en gare :***

Afin de poursuivre le déploiement d'abris-vélos aux abords de plus petites gares (fréquentation inférieure ou égale à 500 voyageurs par jour), un règlement d'intervention a été adopté en mai 2025 dans l'objectif de soutenir financièrement les EPCI, syndicats mixtes, Pays ou communes souhaitant se saisir de ce sujet.

Ces équipements permettent aux usagers de disposer en gare d'une solution de stationnement sécurisé pour leur vélo, pour ceux souhaitant effectuer leur trajet depuis ou vers la gare par ce mode de déplacement. **Cinq dossiers ont été passés en 2025 pour un montant de 83 600 €.**

#### **Engagement des trois Services express régionaux métropolitains (SERM)**

Les SERM représentent un ensemble d'offres de mobilités coordonnées, variées et adaptées à leur territoire, dont l'épine dorsale est le transport public. Ils peuvent donc se constituer d'offres ferroviaires, de transport routier à haut niveau de service, de réseaux cyclables, de covoiturage, d'autopartage ainsi que la création ou l'adaptation de gares ou de pôles d'échanges multimodaux, où sera prévu le stationnement sécurisé des véhicules de covoiturage, des autres moyens de mobilité partagée et des vélos. Les SERM sont intégrés aux autres réseaux de transports sur les territoires concernés, notamment aux réseaux de transports urbains et routiers et aux réseaux cyclables.

En BFC, ils concernent 39 EPCI partenaires ou associés et près d'un habitant sur 2 de la région vit dans un périmètre de SERM. En 2025, des cycles de rencontres territoriales et des ateliers de travail avec les EPCI ont été conduits. Les travaux pour bâtir les feuilles de route multimodales de chaque SERM ont également été enclenchés, ce qui permettra d'établir le dossier candidature en vue de l'obtention du statut établi sur quatre piliers : un schéma d'ensemble qui proposera les améliorations à opérer pour chaque mobilité (projet de service), un schéma de gouvernance, un calendrier de projet et un plan de financement.

#### **Suivi des bassins de mobilité**

L'animation quotidienne des 35 bassins de mobilité s'est poursuivie. Deux comités des partenaires régionaux se sont réunis en 2025 avec une refonte des participant-es (pour donner suite à la Loi Finance 2025, la composition de ce comité a évolué avec une intégration plus forte des représentants des employeurs à hauteur de 50 % des sièges et un format en présentiel, avec un seul représentant par structure). Plusieurs actions de communication et d'animations aux échelles régionales et locales ont été mises en œuvre : plus de 50 animations réalisées en entreprises pour le covoiturage, un challenge régional de la mobilité à l'automne 2025, la diffusion et des déclinaisons locales du guide de la mobilité, la réalisation d'un stand Mobigo, etc.

#### **Voies navigables et plateformes multimodales**

La Région participe aux investissements dans les ports de la région afin de reporter vers le ferroviaire et le fluvial des flux qui transitent aujourd'hui par la route. La société LogiYonne, gestionnaire du port de Gron, a notamment sollicité la Région pour cofinancer la création d'une plateforme trimodale rail-route-fleuve destinée à connecter le port de Gron au Havre ainsi qu'aux grands ports de la mer du Nord.

### III. Accompagner la transformation des territoires

#### Lancement du projet O'Friches



En partenariat avec l'Etat, un observatoire des friches a été créé en 2025. Un courrier cosigné Etat-Région du 28 février 2025 a officiellement lancé la démarche et la première collecte de données auprès des territoires. Cette première campagne de collecte de données réalisée en trois mois au printemps a permis d'enrichir les bases de données nationales par des données locales alimentées par plus d'un tiers des EPCI à ce jour partenaires de l'observatoire.

Ce nouvel outil et le concours des territoires engagés ont permis d'améliorer la connaissance de ce sujet : ainsi, 2,4 fois plus de friches ont été identifiées (de 828 friches à 2 102), avec 28 % de surfaces en plus (de 5 382 ha à 6 923 ha). L'intérêt réside aussi dans la localisation de friches de plus petite taille (leur surface moyenne passe de 7 000 m<sup>2</sup> à 3 500 m<sup>2</sup>).

Cet observatoire, nommé O'Friches, permet d'enrichir la connaissance des acteurs régionaux sur un sujet à fort enjeu en BFC en matière de développement territorial durable. Cette ambition fait d'ailleurs l'objet d'une fiche-action dans la feuille de route de la COP.



1 274 friches supplémentaires identifiées (28 % de surfaces)

#### Itinérance touristique

La valorisation touristique des voies navigables et le développement des itinéraires touristiques ont pour objectifs d'améliorer l'accueil des plaisanciers et des clientèles itinérantes, ainsi que de développer les services écotouristiques (déchets, eaux grises, bornes de recharge...) le long des voies navigables et des itinéraires de découverte.

En 2025, les principaux projets soutenus portent sur l'aménagement des quais de l'Yonne à Joigny, l'aménagement de 3 haltes fluviales à Arc-les-Gray, Mantoche et Broye-Aubigny-Montseugny, la création d'un pont de plaisance à Saint-Jean-de-Losne et l'aménagement du port de Fouchécourt. En matière d'infrastructures fluviales, un accord de coopération a été conclu entre l'Etat, la Région et Voies Navigables de France en vue du développement de la filière fluviale et la gestion de la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, le Département de la Nièvre assure depuis plus de 50 ans l'exploitation, les travaux d'aménagement et d'entretien de la section concédée du canal du Nivernais.

#### **Mise en œuvre de l'accord de partenariat Etat-Région-VNF :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat, la Région a attribué en 2025 une subvention d'investissement de 1 000 000 € à la Direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies navigables de France pour la réalisation d'un programme de travaux sur le réseau bourguignon-franc-comtois visant à :

- La lutte contre les fuites des canaux de Bourgogne, du Centre et du Rhône au Rhin,
- L'optimisation des organes de gestion de la ressource en eau des canaux de Bourgogne, du Centre, du Rhône au Rhin et de la Saône,
- La réhabilitation des rigoles d'alimentation du système alimentaire du canal de Bourgogne,
- La gestion sédimentaire des canaux de Bourgogne, du Centre et Rhône au Rhin.

#### Contrats de stations

Le SRDTL 2024-2028 incarne l'ambition touristique de la Région et son engagement vers un tourisme responsable. La première action du SRDTL « Poursuivre la transition climatique de la montagne » vise à faire évoluer le contrat de station vers un dispositif d'accompagnement à la transition des territoires touristiques de moyenne montagne en vue de poursuivre l'accompagnement de la filière nordique, de renforcer le

développement d'activités hors ski (outdoor, sites nature, itinérances, équipements structurants...), développer les mobilités douces, la coopération et l'accueil touristique. Ainsi, les contrats de station ont évolué vers des contrats de station écoresponsables. Deux contrats de station ont été adoptés par l'assemblée régionale en juin 2025 :

- **Le contrat de station du Doubs Horloger 2025-2030**

Elaboré sur le périmètre du nouveau parc naturel régional du Doubs Horloger, ce contrat vise prioritairement la transition des activités neige et le développement d'offres diversifiées et complémentaires sur l'ensemble du territoire en lien avec les activités de pleine nature et outdoor, le patrimoine, etc. Les actions envisagées portent sur le développement des trois filières d'excellence que sont le marketing touristique de la destination horlogère, la valorisation de 15 belvédères emblématiques du territoire et la structuration des activités de pleine nature. La signature est prévue en février 2026.

- **Le contrat de station du Haut-Doubs 2024-2030**

Le projet fait suite à une démarche Masterplan initiée en 2022 sur le territoire des 5 communautés de communes concernées. L'ambition du contrat est de développer une économie du tourisme et des loisirs qui s'adapte aux menaces et qui contribue à la vitalité du Haut-Doubs, tout en préservant ses espaces naturels et ses vocations sociales et humaines. Le plan d'actions vise également à positionner le Haut-Doubs comme une destination d'excellence et un territoire incontournable des activités de plein air de moyenne montagne accessible à tous. L'objectif est également de développer des offres non dépendantes de la neige en période hivernale. Il s'agit d'anticiper un potentiel arrêt du ski alpin à échéance 2030-2040 ainsi que de maintenir et adapter la filière nordique tant que la ressource est toujours présente. Le contrat de station du Haut-Doubs a été signé le 14 octobre 2025.

## **Accompagnement vers la transformation numérique des territoires**

La Région accompagne la transformation numérique du territoire à travers son règlement d'intervention dédié aux usages innovants du numérique. Cette action vise d'abord à développer les usages en soutenant l'animation locale, l'acculturation des habitant·es et la mise en œuvre de projets numériques au service de la mobilité, de l'éducation, du travail, du tourisme ou encore de la vie quotidienne. Elle contribue également à lutter contre l'illectronisme afin de garantir l'accessibilité du numérique pour tous.

Parallèlement, la Région encourage l'essor des tiers-lieux, véritables espaces d'innovation et de médiation numérique, en finançant leur aménagement ou leur création, et en animant le réseau régional qui fédère ces lieux ressources. Elle soutient également le développement des Micro Folies, permettant un accès facilité à l'offre culturelle au plus près des territoires.

Enfin, la Région structure une démarche de territoire intelligent durable, afin d'offrir aux collectivités des outils et un cadre d'intervention adaptés. Le règlement « Territoires Intelligents et Durables » accompagne ainsi les acteurs publics dans la conception de projets numériques globaux conciliant bien être citoyen, développement territorial et préservation des ressources naturelles. L'objectif est de favoriser l'émergence de solutions transversales et adaptées aux enjeux spécifiques des territoires, notamment ruraux.

En 2025, cette orientation s'est renforcée à travers des projets comme DataBFC TID, qui utilisent la donnée et l'IoT pour optimiser des politiques publiques liées à l'environnement : gestion des déchets, mobilité douce, régulation des flux, mesure de l'occupation touristique ou efficacité énergétique. Ces expérimentations visent à accompagner les collectivités vers une transition écologique intelligente, fondée sur des services sobres et mieux pilotés grâce à la donnée.

Cette démarche place le numérique responsable au cœur du dispositif TID : sobriété, maîtrise de la donnée, optimisation des usages et capacité à réduire l'empreinte environnementale sont devenues des critères décisifs dans l'instruction et l'accompagnement des projets.

**7 collectivités expérimentent DataBFC Territoires intelligents et durables (TID) : 324 capteurs pour 275 500 habitants.**

## #2

# PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES

## I. Préserver la biodiversité

En qualité de cheffe de file pour la protection de la biodiversité, la Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030. Pour cela, elle soutient notamment la renaturation des villes, la plantation de haies bocagères, des actions de connaissance ainsi que l'Agence Régionale de la Biodiversité BFC créée en 2019. La Région est également autorité de tutelle des Réserves Naturelles Régionales (RNR), compétence dévolue par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La Région a créé et soutient 21 Réserves Naturelles Régionales couvrant un peu plus de 5 000 hectares et en 2023, Natura 2000 est venu compléter le champ d'action de la Région en matière de préservation de la biodiversité.

En 2025, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité est arrivée à mi-parcours et un bilan intermédiaire simplifié a été réalisé. 250 structures ont été sollicités pour ce bilan et 20 % ont répondu. Les résultats font le constat d'une faible connaissance et appropriation de la démarche par les acteurs et actrices du territoire, d'outils de suivi et de gouvernance à renforcer, ainsi qu'un enjeu d'une plus large déclinaison de la stratégie dans les différentes politiques sectorielles portées par la Région.

Dans son rôle de cheffe de file, la Région anime un comité technique des financeurs (CTF) publics de la biodiversité qui s'est développé en 2025 par la mise en place de groupes de travail. Plusieurs de ces groupes ont été initiés en 2025, en co-pilotage avec la DREAL, sur les sujets suivants :

- La haie pour mieux intégrer les enjeux biodiversité dans les dispositifs de financement de la plantation de haies et des garanties pour leur bonne gestion ;
- Coordination du financement des associations naturalistes avec l'objectif de la mise en œuvre d'une méthode pour améliorer la visibilité de l'activité globale des associations naturalistes et du positionnement des différents financeurs ;
- Renaturation dans un contexte de révision souhaité du règlement d'intervention de la Région dédié : partage des réflexions avec autres financeurs et identification de besoins communs ;
- D'autres groupes de travail ont été initiés en 2025 suite à des échanges dans le cadre du CTF :
  - o Stratégie de mobilisation des décideurs publics,
  - o Structuration d'un réseau technique d'accompagnement des projets biodiversité des collectivités.

### **Deux nouvelles réserves naturelles régionales et extension d'une troisième**

En décembre 2025, la Région a classé deux nouveaux sites en RNR en Côte-d'Or (la grotte du Contard à Plombières-lès-Dijon et le Peuptu de la Combe Chaignay à Vernot) et a étendu le périmètre d'une RNR existante dans le Doubs (les grottes de Chenecey à Chenecey-Buillon). Ces trois sites naturels sont fréquentés, entre autres, par des chauves-souris qu'il convient de protéger.

Ces deux classements et cette extension sont le fruit d'un important travail de concertation locale, conduit respectivement par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) et par la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté (CPEPESC FC), deux associations spécialistes des chauves-souris soutenues par la Région.

**Le territoire régional compte à présent 21 RNR, qui couvrent plus de 5 000 ha qui sont protégés, gérés, valorisés.**

Cette action contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP), dont l'un des objectifs est d'atteindre 30 % d'aires protégées en France d'ici 2030, dont 10 % en protection forte et à sa déclinaison régionale, ainsi qu'à la mise en œuvre du volet « Mieux préserver » de la planification écologique, qui fixe l'objectif d'atteindre 4 % d'aires protégées sous protection forte en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030.



Granges Mathieu - © Guy Decreuse et Daniel Ramey

### **Prise en compte du changement climatique dans la gestion des réserves naturelles**

En mars 2025 a été lancé le projet d'accompagnement des gestionnaires de Réserves Naturelles Régionales (RNR) et Nationales (RNN) à la mise en œuvre de la démarche Natur'Adapt. L'objectif est de prendre en compte le changement climatique dans la gestion de ces espaces naturels remarquables. Ce projet, financé par la Région et la DREAL dans le cadre du réseau des gestionnaires de réserves naturelles de Bourgogne-Franche-Comté, est prévu sur quatre ans. Il est porté par l'association Réserves Naturelles de France et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Le contenu du projet est adapté aux besoins exprimés par les gestionnaires eux-mêmes. Pour certain-es, il est concomitant avec les phases d'élaboration et d'évaluation à mi-parcours des plans de gestion des sites ; pour toutes et tous, il permet de rassembler les connaissances scientifiques et méthodologiques nécessaires et de bénéficier d'outils.

Au-delà du travail à l'échelle des réserves naturelles de Bourgogne-Franche-Comté, le projet doit permettre de couvrir l'ensemble des régions naturelles du territoire. Les gestionnaires des futures réserves naturelles pourront donc bénéficier de ce travail. Ce projet s'inscrit dans les différentes politiques portées par la Région et la DREAL, en particulier la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP), la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) et la planification écologique.



Réunion de la démarche Natur'adapt des réserves naturelles en BFC  
© Mathieu BACONNET, Direction Environnement, Région BFC

Par ailleurs, dans un contexte toujours prégnant de changement climatique, d'effondrement de la biodiversité et de préservation des espèces et des espaces naturels, 2025 a été également marquée par :

- La poursuite de la préservation et restauration des trames écologiques, des haies bocagères et des vergers de sauvegarde et l'approfondissement du travail partenarial avec l'Etat autour du pacte en faveur de la Haie et en lien avec la COP ;
- La poursuite du soutien aux projets de renaturation urbaine.



Ainsi, 22,7 km de haies bocagères et d'alignements d'arbres ont été replantés, ainsi que 1 800 arbres fruitiers régionaux réintroduits et 3,7 km de haies mellifères. 10 projets de renaturation d'espaces urbanisés ont également été soutenus.

## **Natura 2000**

En janvier 2023, Natura 2000 est venu compléter le champ d'action de la Région en matière de préservation de la biodiversité. Depuis sa création, le réseau Natura 2000 en France est piloté par l'État, de la désignation des sites à la coordination de leur gestion via la mise en œuvre des documents d'objectifs portés généralement par des collectivités (et à défaut par les préfets de département).

La préservation de la biodiversité est la raison d'être de ce dispositif. Un des moyens d'actions de premier plan est d'inciter les éleveurs du territoire à adopter ou conserver des pratiques respectueuses des écosystèmes, favorisant ainsi des modes de production responsables. Ce dispositif est financé aux agriculteurs par les services de l'Etat, mais la Région finance l'accompagnement local, préalable indispensable.

La Région soutient d'une part l'animation Natura 2000, à savoir :

- L'information, la sensibilisation et la concertation avec les parties prenantes (propriétaires et gestionnaires d'espaces, grand public, groupes scolaires...);
- L'accompagnement des acteurs soumis à l'évaluation des incidences et contribution à la cohérence des politiques publiques ;
- Les expertises scientifiques et techniques (dont les études, suivis et inventaires) ainsi que les études préalables à la définition des périmètres des sites et à leur modification ;
- La rédaction, révision, actualisation, évaluation et diffusion du document d'objectifs ;
- Le démarchage et l'appui auprès des propriétaires et gestionnaires pour la mise en œuvre de mesures contractuelles et non-contractuelles ;
- L'animation des 116 sites, dont la responsabilité est portée par la Région par voie de marchés publics , ainsi que la vie du réseau.

D'autre part, elle soutient la réalisation des contrats Natura 2000, c'est-à-dire la mise en œuvre d'actions concrètes réalisés par les usagers du territoire (propriétaire, exploitant agricole, bénéficiaire d'une convention de gestion...).

La présence active sur les sites permet de créer et maintenir des dynamiques auprès de l'ensemble des acteurs et des élus, la conservation de la biodiversité étant un travail de longue haleine qui se construit sur le temps long.

### **Exemples de réalisations :**

- La Région, en tant que structure animatrice des sites à chauve-souris, propose une extension significative de l'un des périmètres de ce site, sur les Monts de Gy, afin d'agir plus efficacement sur les espèces.
- Afin de maintenir une quiétude nécessaire à la réalisation de l'ensemble du cycle de vie des chauves-souris qui utilisent une ancienne carrière d'intérêt majeur pour ces espèces protégées, le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne, animateur du site Natura 2000 FR2600975 « Cavités à chauves-souris de Bourgogne » a entrepris la fermeture physique du site. L'objectif est de supprimer le

dérangement des chauves-souris lié à la fréquentation humaine par l'implantation d'une grille verticale au niveau de l'entrée de la cavité. De telles actions ont déjà été entreprises par le conservatoire sur d'autres sites à enjeux et ont prouvé leur efficacité. Ce projet est situé sur la commune de Saint-Cyr-les-Colons (89), sur une parcelle communale pour laquelle le conservatoire d'espace naturels de Bourgogne dispose d'un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans.



Site Natura 2000 de Saint-Cyr-les-Colons - ©CEN Bourgogne

- Afin de permettre la nidification d'un oiseau en danger critique d'extinction dans la région, le Rôle des Genêts, une mesure d'urgence permet de compenser la perte de fourrage liée à un retard de fauche pendant la saison favorable.

Une **application cartographique** (K2000) permettant de consigner l'ensemble des contrats Natura 2000 financés par l'Etat puis la Région depuis les débuts du dispositif il y a 20 ans a été créée. Cette première en France illustre la volonté de la Région de s'insérer dans la continuité de cette politique qui porte ses fruits, à l'image des écosystèmes, sur le temps long.



L'année 2025 a été l'occasion d'organiser la **première édition des trophées régionaux** : un concours photos, proposé au réseau des animateurs Natura 2000 dans les collectivités. Les photos illustraient la place de l'humain dans la politique ; l'ensemble des agents de la Région a été impliqué dans le jury, rendant ainsi visibles les réalisations concrètes dans le cadre de cette nouvelle compétence. Les trophées remis sont le fruit d'un travail dans le lycée du bois et le lycée de la céramique.

Trophées Natura 2000 - © Océane Lavoustet

Une **réunion annuelle des acteurs du réseau Natura 2000** a eu lieu, au programme : interconnaissance et échanges techniques. La barre des 70 participant·es (sur une centaine d'invités) est franchie pour la première fois cette année, montrant l'essor de la politique et la plus-value de la Région auprès des animateurs Natura 2000.

### **Education à l'environnement et soutien aux manifestations et colloques**

La Région développe une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux enjeux environnementaux et à favoriser le débat public en faisant émerger une culture de la nature et de l'environnement.

La Région accompagne l'EEDD à travers :

- Le soutien aux centres agréés « classes environnement » qui accueillent des classes pour des séjours environnement ;

- Le soutien à diverses associations d'éducation à l'environnement, dont deux têtes de réseaux régionales URCPIE et GRAINE ;
- Le soutien aux acteurs EE via l'appel à projet « Education à l'environnement » : cet AAP lancé en 2025 a pour objet de soutenir les initiatives et actions d'éducation à l'environnement auprès de différents publics.

En 2025, ce sont ainsi :

- 143 séjours « classes environnement » qui ont été soutenus,
- L'organisation de 8 sessions de « dialogue environnemental » sur le thème des mobilités,
- 22 dossiers retenus par le jury sur les 29 dossiers déposés pour l'appel à projet (dont 8 prévus dans des lycées), pour un montant global de 136 430 €.

La Région soutient par ailleurs l'organisation et la réalisation de manifestations et colloques sur l'environnement. L'ensemble des manifestations réalisées en 2025 ont permis de toucher environ 14 500 personnes sur des manifestations organisées dans toute la région : festival grands prédateurs dans le Jura, festival de la pluie dans l'Yonne, festival Alternatiba en Saône et Loire, Rencontres du DD à Auxerre, Rencontres nationales « sortir » du GRAINE. Les thèmes abordés sont variés : eau, biodiversité, alimentation, économie circulaire, etc.



Festival « Grands Prédateurs » à Lons le Saunier  
© Pôle Grands Prédateurs

14 projets ont été soutenus dans ce cadre.

## II. Préserver l'eau et les milieux aquatiques

Dans le domaine de l'eau, la Région mène une politique de soutien aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques via la restauration des fonctionnalités de la trame bleue. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la SRB et du SRADDET. Plus récemment, la région soutient la mise en œuvre de plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE), démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

### Trame bleue



Le dispositif « trame bleue » a permis de soutenir aussi bien la réalisation de travaux d'investissement pour la restauration de milieux aquatiques, que les études et l'animation nécessaires au préalable à ces opérations de travaux. Il permet aussi de soutenir les projets de PTGE et les études prospectives d'anticipation des effets du changement climatique.

Restauration du ruisseau de Fontaine-Chambon à Menétrou-le-Vignoble  
© EPAGE Seille

En 2025, le dispositif « trame bleue » a permis de soutenir financièrement :

- 44 projets de restauration des milieux aquatiques (étude et travaux), dont 24 projets de diversification ou renaturation, 9 projets continuité, 5 projets de mise en défens et 3 projets de restauration de zones humides ;

- 22 dossiers d'animation de programmes d'actions (représentant 27,5 ETP aidés), 3 dossiers d'étude PTGE, 6 dossiers d'études préalables aux travaux et 5 dossiers de communication.

### **Plan de relance en milieu aquatique**

Le dispositif « plan de relance » a permis de soutenir la réalisation de travaux d'investissements pour la trame bleue par la restauration de milieux aquatiques pour deux opérations :

- Syndicat Mixte Doubs Loue : une opération de restauration hydromorphologique dans le cadre de l'étude de l'espace de bon fonctionnement (EBF) du Doubs entre le barrage de Crissey et le pont de Choisey. Cette opération a permis d'étudier les actions permettant la reconnexion d'annexes du Doubs (Raie des Moutelles notamment) ;
- Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue : opération de la continuité écologique du ruisseau de la Morte à Cluse et Mijoux. Fortement rectifié au moment de la construction de la voie ferrée qui traverse la cluse-et-Mijoux, le cours d'eau a été amputé du 1/3 de son linéaire. Le projet doit reprendre les méandres historiques de l'ancien tracé et resserrer le lit du cours d'eau.



Post travaux sur la Morte de Cluse et Mijoux © Syndicat Mixte Haut Doubs Haute loue

### **Plan Loire-Rhône**

Organisée par la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) et le Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau (GRAIE), la conférence I.S.Rivers est un rendez-vous international des acteurs des fleuves et grandes rivières. Elle a lieu tous les 3 ans à Lyon depuis 2012. L'ambition d'I.S. Rivers : créer un espace de partage, jeter des ponts entre disciplines et entre les acteurs et ainsi faire évoluer les connaissances et les pratiques pour une gestion plus intégrée et durable des fleuves et grandes rivières.



© I.S.Rivers 2025 / GRAIE

La conférence s'intéresse aux différentes dimensions, aux différentes visions, des systèmes fluviaux : les dimensions physiques et écologiques et les dimensions humaines (gouvernance, économie et culture).

Elle a eu lieu du 30 juin au 4 juillet 2025 et a rassemblé plus de 600 personnes.

## **III. Réduire les déchets et préserver les ressources**

Dans le domaine des déchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) voté en novembre 2019 est devenu le « volet déchets du SRADDET » au moment de l'adoption de ce dernier en 2020.

Ce plan fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre d'ici 2025 et 2031 en termes de prévention, de production, de gestion des différents flux de déchets (déchets ménagers et assimilés DMA, déchets des activités économiques DAE, déchets du bâtiment et des travaux publics).

La Région assure le pilotage de l'Observatoire régional des déchets (ODEC), qui vise à améliorer et structurer la connaissance des différents flux de déchets, de manière quantitative et qualitative (gisements, modes de traitements, pratiques), en vue d'appuyer les politiques territoriales.

### **Animation du réseau des acteurs « déchets »**

La Région anime le réseau des acteurs déchets, notamment les collectivités et les entreprises privées en charge de la gestion des déchets, avec comme objectifs principaux de faire connaître les objectifs du SRADDET, développer la prévention et suivre l'avancement des Programmes locaux de préventions des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans les territoires, et diffuser les meilleures pratiques disponibles et les travaux de l'observatoire déchets. Il est coordonné avec les réseaux existants : ADEME (réseaux TETE, RT2E, EIT), ASCOMADE (biodéchets) et propose des réunions d'échanges, visites de terrain, formations, lettre d'information.

Une journée de rencontre du réseau a été organisée les 3 et 4 novembre 2025, sur le thème de la coopération avec les acteurs-relais (accompagnement / sensibilisation des entreprises avec les CMA et CCI d'une part et de divers publics avec les CPIE et autres acteurs de l'éducation à l'environnement).

### **Planification de la gestion des déchets**

En tant qu'autorité planificatrice, la Région donne des avis à l'Etat sur les installations de traitement des déchets soumises à autorisation environnementale. Ainsi, quatre avis ont été formulés portant sur cinq installations de traitement de déchets :

- Centre de préparation de CSR à Torcy (71), avis favorable ;
- ISDND de La Fermeté (58) : demande de compléments sur le respect de plusieurs règles du SRADDET et avis négatif à la demande d'import depuis la région AURA ;
- ISDND de Courlaoux : avis favorable sur la prolongation d'activité ;
- ISDND de SUEZ à Fontaine et à Favorney : avis favorable sur la prolongation d'activité jusqu'à la fermeture du site de Favorney ;
- Suivi de différents projets relatifs à l'élimination des déchets : projet d'UVE à Sens, projet de combustion de CSR à Tavaux (usine Solvay) ;

Cette action vise à atteindre l'objectif de réduire par deux les quantités de déchets enfouies (ISDND) et réduire le retard pris par rapport à l'objectif national (estimé à 6 ans) et à permettre d'ajuster au mieux les besoins du territoire aux capacités existantes tout en renforçant les actions de réduction et de valorisation des déchets.

*ISDND de Granges en Saône et Loire - © Estelle Mutschler*



### **Feuille de route économie circulaire**

La Région anime une Feuille de route économie circulaire 2020-2025 et met en œuvre un dispositif dédié : l'accélérateur à projets économie circulaire, copiloté avec l'ADEME. Il permet de soutenir des porteurs publics et privés sur des thématiques diverses : écologie industrielle et territoriale (EIT), éco-conception des biens ou services, économie de la fonctionnalité, réemploi / réparation / réutilisation, collecte et recyclage des DMA/DAE, valorisation et recyclage des déchets du BTP.

Différentes journées d'ampleur régionale ont été organisées par les réseaux thématiques :

- Le 28 août 2025 : journée sur la sobriété dans les territoires, organisée pour les collectivités et animée par FNE ;
- Le 13 novembre 2025 : journée régionale sur le réemploi des contenants animée par le réseau Consigne et réemploi.

L'offre de services sur le réemploi et la réparation poursuit son déploiement à travers différents réseaux : Consigne & emploi, réseau Ordi 3.0 (réemploi numérique), ARAR (réseau des ressourceries/recycleries).

Le développement du réseau des matériaux et activités de dépose soignée des bâtiments se poursuit également via le réseau « réemploi » animé par le Pôle Energie BFC, et à travers le développement d'une plateforme numérique pour la vente de matériaux de construction en réemploi, via l'association Materiautec.

L'appel à projets économie circulaire a permis d'auditionner 42 projets, et 24 ont été retenus et aidés en investissement pour un montant global d'aides de 1 750 000 €.

**La plateforme « BFCcirculaire.org »** a été lancée en septembre 2025. C'est une plateforme collaborative dédiée à l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets en Bourgogne-Franche-Comté. Elle fait partie du réseau international des plateformes de l'économie circulaire qui regroupe 13 plateformes et plus de 600 000 utilisateurs.

Elle permet de partager et de suivre les actualités de l'économie circulaire, recenser les événements dans un agenda régional, cartographier les initiatives régionales et mettre en lien les acteurs, publics et privés, et d'engager de nouvelles collaborations !

Enfin, au titre de **politiques économiques régionales** (filières et compétitivités et territoires d'industrie), plusieurs études ont été lancées en 2025 dans le domaine **des déchets d'activité économique** (DAE). Il s'agit d'une part d'un portrait de filière DAE (hors BTP et déchets dangereux), visant à identifier les acteurs de la filière DAE et d'autre part de la caractérisation de deux gisements de DAE sur les territoires d'industrie (Yonne industrielle et Haut Jura). Les résultats seront connus au deuxième semestre 2026.

### **Schéma régional des carrières**

La Région a contribué au comité de pilotage et aux réunions de travail de la DREAL, et formulé un avis et des propositions d'objectifs plus ambitieux en faveur du tri, du réemploi et recyclage des déchets inertes du BTP. L'avis formel de la Région sur le schéma régional des carrières (SRC) de BFC a été transmis au Préfet en janvier 2025.

En parallèle, la région a été sollicitée pour donner un avis sur le schéma voisin de la région voisine d'Ile de France qui a été formalisé fin 2025, en reprenant les objectifs et orientations du SRC de la région BFC, notamment réduire la production de granulats d'origine alluvionnaire et accélérer l'usage de matériaux recyclés.

## **IV. Encourager un tourisme durable**

### **Communauté de travail « interParcs » sur le tourisme**

La Région travaille étroitement avec les Parcs sur le sujet du tourisme responsable en animant une communauté de travail « interParcs » sur le tourisme. Les deux réunions organisées en 2025 ont permis d'échanger sur les projets des parcs et leurs enjeux en matière de tourisme responsable et de nature. Les échanges ont également permis d'apporter une contribution au « Cadre d'action partagé Région/PNR » pour la période 2026-2028 sur le tourisme et de préparer l'organisation d'un « lab'PNR » en 2026 en vue de l'identification d'enjeux communs à traiter.

A travers l'animation de ces temps d'échange entre les Parcs Naturels Régionaux et la direction du tourisme, le groupe de travail identifie des enjeux en matière de tourisme responsable et travaille à des solutions communes pour agir sur les leviers de préservation, de valorisation et d'accessibilité des espaces et activités touristiques « nature » de la région.

### **Labellisation de Vézelay comme Grand Site de France**

Depuis 2011, le territoire du Vézélien est engagé dans une démarche de préservation et de valorisation au travers de l'Opération Grand Site (OGS), lancée pour améliorer l'accueil touristique tout en préservant la qualité paysagère et patrimoniale exceptionnelle du site. Cette dynamique de long terme a conduit à la labellisation officielle "Grand Site de France" de Vézelay.

Cette reconnaissance nationale couronne de nombreuses années de travail partenarial porté par le Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay, l'État et les collectivités locales. La Région a accompagné la démarche de labellisation du Grand Site de France qui constitue une véritable fierté : elle valorise un paysage emblématique de l'Yonne et un lieu majeur du patrimoine mondial.

La Région accompagne et soutient les opérations du label Grand Site de France qui est un label exigeant au service du développement durable. En effet, la labellisation reconnaît la mise en œuvre d'un projet conforme aux principes du développement durable, associant préservation des paysages, accueil du public, qualité de vie des habitants et valorisation des patrimoines.

### **Remise du label « Station Verte » à la commune de Cercy la Tour**

Cercy-La-Tour est une bourgade de 1 746 habitants située à la jonction du Canal du Nivernais et de trois rivières : l'Alène, l'Aron et la Canne. Ancienne forteresse féodale, la ville de Cercy-la-Tour occupe un éperon rocheux offrant de remarquables panoramas sur la ville et ses environs. Située entre Decize et Auxerre, Cercy-la-Tour est également une des premières haltes possibles sur le Canal du Nivernais.

Le 28 mars 2025, le label touristique « Station Verte » a été remis à la commune. Une station verte est une destination touristique de loisirs et de vacances reconnue au niveau national comme une station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. La charte « Station verte » est un véritable signe de reconnaissance pour les communes françaises, de moins de 10 000 habitants, qui se sont déjà inscrites dans cette démarche.

### **Ouverture de l'Échappée Jurassienne à la pratique du VTT**

L'Échappée Jurassienne pédestre, ouverte depuis l'été 2014 et inscrite au réseau des grands itinéraires pédestres de France, jouit d'une belle notoriété. En 2025, fort de ce succès, l'itinéraire est désormais ouvert et accessible à la pratique du VTT, qui connaît une forte demande de la part des clientèles.

L'Échappée Jurassienne à VTT traverse de nombreux sites naturels emblématiques et parmi les plus Beaux Villages de France. Le parcours est en cours d'homologation par la Fédération Française de Cyclisme et l'itinéraire est inscrit au Schéma Régional de l'Itinérance Touristique en tant qu'itinéraire d'excellence. Un road-book de l'Échappée Jurassienne à VTT a été créé pour parcourir l'itinéraire.

L'Échappée Jurassienne traverse de nombreuses zones de quiétude, de protection de biotope au sein du Parc naturel régional du Jura et des zones Natura 2000 ainsi qu'une réserve naturelle nationale sur la Haute Chaîne du Jura. Aussi les vététistes sont sensibilisés pour respecter ces espaces naturels et ainsi de ne pas dévier des parcours balisés et des sentiers et chemins inscrits au PDIPR.

# #3

## FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS

### I. Accompagner les parcours professionnels et l'orientation

La Région met en œuvre sa politique de l'orientation et des parcours professionnels autour de trois axes stratégiques complémentaires : l'orientation, la formation et l'apprentissage.

L'axe formation vise à encourager et faciliter le recours à la formation tout au long de la vie, tout en garantissant une égalité d'accès à l'offre sur l'ensemble du territoire. La Région soutient la formation continue afin de sécuriser les parcours professionnels et d'accompagner les actifs face aux mutations technologiques, écologiques et socio-économiques.

Dans son axe orientation, la Région coordonne les acteurs intervenant auprès des actifs et développe une stratégie visant à améliorer la lisibilité et la qualité de l'offre de services. Elle exerce également une compétence spécifique en matière de découverte des métiers et de connaissance des formations. Le schéma prévisionnel du SPRO 2023-2028 met ainsi l'accent sur la visibilité des actions, la promotion des métiers et des formations, la diversification des expériences de découverte du monde professionnel, le développement du mentorat et la professionnalisation des acteurs.

Pour l'axe apprentissage, si la Région n'assure plus le pilotage direct des CFA, elle conserve un rôle majeur à travers un levier financier destiné à soutenir l'aménagement du territoire, l'innovation pédagogique et l'accès à l'apprentissage pour tous les publics.

#### **Peer review sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales : une première en BFC**

La Région a organisé la première Peer Review de BFC les 11 et 12 février 2025 dans le cadre du programme européen Interreg Europe. Une Peer Review est un dispositif d'échange permettant à des collectivités de bénéficier de l'expertise de pairs européens et d'acteurs locaux sur des enjeux de développement territorial.

Cette première édition a réuni des experts de plusieurs pays européens ainsi que des parties prenantes régionales. Les travaux ont porté sur l'amélioration de l'implication des entreprises privées et des autorités locales dans les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT).

Trois axes ont structuré les échanges :

- Le développement de réseaux d'acteurs ;
- La mobilisation des employeurs autour des métiers et compétences ;
- Le renforcement de l'attractivité du territoire.

Les deux journées de travail ont abouti à l'élaboration de recommandations concrètes destinées aux élus régionaux afin d'orienter les politiques publiques

#### **Soutien aux apprentis**

La Région accompagne les apprentis confrontés à des difficultés économiques (logement, mobilité, santé, équipement) afin d'éviter les ruptures de contrat et l'abandon de formation chez les jeunes.

**En 2025, 337 apprentis ont été aidés dans le cadre de cet accompagnement.**

Elle a également mis en place en 2024, un appel à projets pour soutenir spécifiquement les apprentis en situation de fragilité. L'objectif est d'éviter les abandons de formation en renforçant l'accompagnement pédagogique et social des jeunes qui rencontrent des difficultés.

Les actions soutenues portent notamment sur le soutien individualisé, l'accompagnement des jeunes souffrant de troubles DYS ou en situation de handicap, ainsi que sur la prise en compte de la santé mentale et des situations sociales parfois complexes.

Au total en 2025 ce sont 135 projets portés par des CFA qui ont été retenus pour bénéficier de cet engagement fort.

### **Le service public régional de l'orientation (SPRO)**

Le service public régional de l'orientation tout au long de la vie soutient les actions en faveur de l'information des publics dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie, ainsi que l'accompagnement des structures AIO (Accueil, Information et Orientation) telles que les missions locales ou les MIFE (Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi). Il permet d'accompagner notamment le CARIF OREF EMFOR. Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont été organisées en 2025, dont les suivantes.

**Les Assises régionales de l'orientation** qui ont réuni plus de 150 acteurs de l'orientation à Besançon. Cette journée, dédiée aux échanges et à l'apprentissage collectif, a constitué un temps fort de coordination des professionnels de l'orientation. Elle visait à valoriser les bonnes pratiques, à favoriser l'interconnaissance et les échanges entre acteurs.

**Lors de la journée mixité et numérique**, qui a eu lieu au Tiers-lieu Jeunesse de Besançon, s'est tenue la restitution des projets lauréats de l'appel à projets régional « Mixité et numérique ». Lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2024, cet appel à projets visait à :

- Encourager les jeunes filles à s'orienter vers les filières numériques ;
- Promouvoir les formations et les métiers du numérique ;
- Favoriser l'insertion des femmes dans les emplois du secteur ;
- Soutenir les entreprises dans le recrutement de talents féminins.

**Les rencontres régionales de la GPECT**, organisées au Technopôle Hub & Go du Creusot, étaient une journée riche d'échanges réunissant l'État, la Région, les entreprises, les partenaires économiques et les collectivités autour d'un enjeu commun : anticiper les compétences de demain et accompagner les transformations industrielles des territoires. La GPECT a une nouvelle fois démontré son rôle clé pour sécuriser les parcours professionnels, renforcer l'attractivité des métiers et soutenir la compétitivité des entreprises, en lien étroit avec les dynamiques des Territoires d'Industrie.

**Explore les métiers, forum des métiers** s'est tenu sur 2 jours en mars 2025. Le salon de découverte des métiers présente environ 150 métiers avec la possibilité de s'initier aux gestes professionnels et d'échanger avec des experts sur les métiers et les cursus de formation. Durant ces 2 jours, les 14 000 visiteurs ont également pu assister en direct aux sélections régionales de la 47<sup>ème</sup> compétition des métiers Worldskills, avec plus de 300 jeunes compétiteurs et compétitrices en lice qui exercent leur métier sur place.



Explore les métiers 2025 - ©Région BFC

## **Transitions professionnelles**

La Région soutient les initiatives destinées à favoriser les transitions professionnelles des actifs par l'accompagnement et la transmission des savoirs professionnels, telles que la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

### ***Validation des Acquis de l'Expérience :***

En 2025, la Région a mis en place un cadre rénové pour soutenir les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des demandeurs d'emploi, dans la continuité de la réforme nationale de décembre 2022 visant à renforcer l'accessibilité au dispositif et à fluidifier les parcours. Ce soutien financier s'adressait aux publics relevant des compétences régionales afin de les aider à réaliser leur projet de VAE.

Le cadre régional s'est concrétisé par quatre prestations complémentaires, encadrées par deux nouveaux règlements adoptés en 2025 :

- Information et conseil via les Points Relais Conseil (PRC) ;
- Accompagnement collectif pour publics fragiles ;
- Aide individuelle pour formations pré-jury ou post-jury (VAE hybride) ;
- Accompagnement méthodologique personnalisé – PASS'VAE.

### ***Le soutien aux Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification***

La politique régionale de soutien aux GEIQ tend à soutenir l'émergence et le développement de GEIQ sur le territoire régional, afin de répondre tout autant aux problèmes structurels de recrutement des entreprises qu'aux besoins d'insertion et qualification de personnes éloignées de l'emploi. Les GEIQ sont considérés comme un outil complémentaire et alternatif aux dispositifs emploi/formation existants.

Le territoire régional compte actuellement 15 GEIQ, 31 implantations, 702 entreprises adhérentes, pour 843 salarié.es accompagné.es, + de 430 h de formation en moyenne pour chaque salarié en parcours, 93 % de réussite à l'examen et 71 % de sorties vers l'emploi.

### ***Le soutien aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi***

Le PLIE est une plateforme de coordination qui mobilise l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle. Ce dispositif a pour principal objet de favoriser le retour à l'emploi durable des publics les plus éloignés du marché du travail en construisant avec eux un parcours global d'insertion professionnelle qui participe également, de fait, à leur insertion sociale.

La Région soutient les 8 PLIE en région pour accompagner, sur leurs territoires d'intervention respectifs, leurs actions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement renforcé des personnes en difficulté ainsi que différentes actions de mobilisation des employeurs.

## **Sécurisation des parcours professionnels**

En 2025, la Région a poursuivi son action en faveur de la montée en compétences des entreprises de BFC conformément aux nouvelles priorités du règlement d'intervention rénové AREFE (action régionale pour la formation dans les entreprises) adopté en juillet 2023. Six nouveaux accords ont été signés en 2025 avec différentes fédérations, opérateurs, filières ou chambres.

Par ailleurs, la Région a diversifié son engagement avec le lancement d'un appel à projets, début juillet 2025, intitulé « Compétences actives ». Il invitait les entreprises et porteurs de projets à explorer trois axes clés : l'accompagnement des travailleuses et travailleurs expérimenté.es, les conditions d'accueil en entreprise et l'intégration de l'intelligence artificielle. L'objectif étant de favoriser l'innovation, capitaliser sur les expérimentations réussies et en tirer des bonnes pratiques à essaimer à l'échelle régionale. Dix projets différents ont été retenus dans ce cadre et seront mis en œuvre à compter de 2026.

## **Accompagnement à la formation développement économique**

La Région accompagne et forme les personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire, via les trois dispositifs suivants.

**Entreprendre en Bourgogne Franche-Comté** : 46 sessions de formation réparties sur tout le territoire, d'une durée d'environ 2 mois, à destination de 500 à 700 personnes par an ayant un projet de création-reprise d'une entreprise dont la pertinence et la faisabilité ont été vérifiées. Les sessions sont collectives (8 à 15 stagiaires).

**Soutien à la création-reprise-transmission en agriculture**, avec le dispositif « Stages Accompagnés pour la Reprise et la Transmission en AGRiculture » (START'AGRI) porté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté : ce programme vise à augmenter le nombre d'installations par la mise en place de périodes de formation et de stages sur des exploitations pour des demandeurs d'emplois créateurs repreneurs d'exploitations agricoles hors cadre familial. Il permet à des personnes porteuses d'un projet d'installation ou reprise de le tester en situation réelle tout en bénéficiant d'un accompagnement individuel et collectif. L'objectif annuel visé est de 90 repreneurs accompagnés.

**Soutien à la création-reprise-transmission dans l'artisanat**, avec le PROgramme de FOrmation à la Reprise d'Entreprises Artisanales (PROFOREArt) répondant aux grands enjeux de la Transmission-Reprise d'entreprises artisanales.

## **Ingénierie de projets de formation**

Le programme France 2030 régionalisé permet de soutenir, à parité avec des fonds Etat, des projets de conception d'offres nouvelles de formation, en lien avec des besoins des territoires, des entreprises et des filières de la région. Ces projets doivent s'inscrire dans un cadre de consortium d'acteurs réunissant a minima entreprises et organismes de formation. Quatre projets ont été sélectionnés depuis 2022, dont deux en 2025 :

- Projet API, porté par l'Université Bourgogne-Europe : accompagnement des initiatives pédagogiques des cursus professionnels et technologiques industriels en région ;
- Projet SEEQ, porté par le pôle Véhicule du futur : développement d'un outil opérationnel pédagogique de formation, basé sur une solution d'IA, visant à permettre un apprentissage des gestes professionnels, par mimétisme dans le secteur automobile.

## **II. Encourager la formation professionnelle des demandeurs d'emploi**

Les Régions exercent une compétence historique en matière de formation professionnelle, consolidée au fil des réformes successives. À ce titre, elles assument un rôle de chef de file, avec la responsabilité de définir, financer et mettre en œuvre les politiques de formation destinées aux demandeurs d'emploi.



Cet engagement se traduit par une politique volontariste et structurée autour de plusieurs orientations prioritaires :

- Un pilotage global de l'offre de formation professionnelle à travers son Service Public Régional de la Formation (SPRF), adapté aux publics, aux besoins économiques des territoires et aux réalités du marché du travail local ;

- Une offre diversifiée et accessible. Les dispositifs régionaux favorisent en effet la montée en compétences, la reconversion et l'insertion durable dans l'emploi, notamment dans les secteurs en tension (industrie, services à la personne, bâtiment, transition écologique...);
- Une priorité d'accès aux formations pour les publics les plus vulnérables, afin qu'ils puissent accéder à un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi durable ;
- La sécurisation financière des parcours de formation via la rémunération des stagiaires n'ayant pas de droits au chômage et une aide forfaitaire attribuée dès l'entrée en formation.

### **Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi**

Former les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail constitue une action significative qui s'inscrit pleinement dans la prise en compte, par la Région, des enjeux de développement durable. En répondant aux besoins en compétences des entreprises et des territoires grâce à la formation professionnelle, l'action de la Région contribue à réduire les inégalités sociales en offrant à des publics fragilisés l'accès à des compétences et à des opportunités professionnelles dont ils sont souvent éloignés. Cela permet également de renforcer la cohésion territoriale et la vitalité des territoires, en valorisant et mobilisant les compétences disponibles localement.

En renforçant l'employabilité des publics les plus fragiles et en facilitant leur accès à l'emploi, ces actions contribuent également à promouvoir un travail décent et une croissance économique plus inclusive.

Pour cela, la Région dispose de plusieurs programmes pour favoriser l'accès à la formation et/ou à l'emploi des publics les plus vulnérables.

#### ***Le Dispositif de Formation Linguistique (DFL) :***

Il vise à lutter contre les inégalités linguistiques et favoriser l'insertion professionnelle sur le territoire de l'ensemble des demandeurs d'emploi ou salariés rencontrant des difficultés avec la langue française (situation d'illettrisme, analphabétisme francophone, personnes relevant du Français Langue Étrangère-FLE).

#### ***Le Dispositif Amont de la Qualification (DAQ) :***

Le DAQ est un outil de formation et d'accompagnement destiné à définir ou valider un projet professionnel, découvrir des métiers et acquérir des premières compétences avant de poursuivre vers une formation qualifiante ou un retour direct à l'emploi. Il est mis en œuvre au plus près des publics avec 21 plateformes et plus de 50 sites de formation à travers toute la région. Le dispositif est arrivé à échéance fin 2025.

#### ***Les Écoles de la deuxième Chance (E2C) :***

En complémentarité de son Service Public Régional de la Formation Professionnelle, la Région apporte son soutien aux formations des Ecoles de la deuxième Chance (E2C) en vue de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification. Il existe 6 écoles labellisées en Bourgogne-Franche-Comté.

#### ***Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ) :***

La Région est compétente pour l'organisation et le financement des actions de formation à destination des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ). Le public ciblé ici est celui présent, en milieu fermé, au sein de l'un des dix établissements pénitentiaires de BFC ; les personnes suivies en milieu ouvert relevant du droit commun. L'objectif principal est la lutte contre la récidive.

### **Qualification des demandeurs d'emploi**

A travers son action, la Région appuie le déploiement d'une dynamique en faveur de la transition énergétique et environnementale structurée autour de deux piliers.

### ***L'achat de formations portant sur des métiers liés aux enjeux de transitions :***

La Région s'attache à l'achat de formations portant sur des métiers « cœur de cible » liés aux enjeux de transition écologique dans plusieurs domaines :

- La construction : chargé d'études thermiques, énergétiques et environnementales du bâtiment, certifications QualiPV (bâtiment et électricité), manager et modelleur BIM (modélisation de maquettes numériques pour les projets de construction), métiers de la rénovation ;
- L'énergie : technicien supérieur de maintenance d'éoliennes ;
- Le réemploi : technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile ;
- L'éducation : chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement (éco-interprète) ;
- La restauration des écosystèmes : ouvrier du génie écologique ;
- La gestion de l'eau : technicien de traitement des eaux.

### ***La mise en place de contenus spécifiques :***

Dans l'ensemble des formations financées par la Région, un module spécifique obligatoire de sensibilisation aux enjeux environnementaux, au développement durable, à l'écocitoyenneté et aux écogestes ainsi qu'un module de sensibilisation à la sobriété numérique sont dispensés.

Dans le secteur du BTP, l'ensemble des formations donne lieu à des certifications attendues par les professionnels (FEEBat Renov - RGE). Dans de nombreux secteurs, des modules obligatoires viennent « colorer » les titres préparés : recours à des produits éco labélisés dans les secteurs de la propreté et du service aux personnes, module « hydrogène » dans le domaine de l'industrie, matériaux biosourcés dans le bâtiment, éco conduite dans les Travaux Publics, etc.

## **III. Soutenir l'enseignement supérieur et recherche**

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) BFC 2025-2030 ambitionne de faire de la région un territoire attractif, innovant et engagé face aux défis climatiques, sociaux et environnementaux. Le schéma vise à réduire la précarité étudiante, lutter contre les inégalités et éclairer tant les citoyens que les décisions publiques. En 2025, les dispositions d'ores et déjà adoptées en déclinaison du SRESRI concernent :

- **L'enseignement supérieur** : en soutenant les pédagogies innovantes et l'insertion professionnelle notamment par le financement d'équipements pédagogiques et en améliorant les conditions de vie (investissement dans les bâtiments ou des équipements pour des espaces de vie pour les étudiantes et les étudiants), favorisant l'égalité des chances et luttant contre la précarité par le financement de projets portés par le CROUS ou les établissements d'enseignement supérieur ;
- **La recherche** : avec l'accompagnement de projets de laboratoires ainsi que des projets en sciences humaines et sociales. L'objectif est de renforcer la formation par la recherche, l'interdisciplinarité et faciliter l'installation de jeunes chercheurs de haut niveau dans la région ;
- **Le dialogue science et société** : pour les citoyens, une feuille de route Science-Société 2026-2030 a été élaborée en partenariat avec les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Elle vise à créer des espaces de dialogue entre science et société, stimuler la curiosité scientifique des jeunes, réduire les inégalités d'accès à la science, toucher les publics éloignés des centres décisionnaires, structurer un réseau de médiation et renforcer la coopération entre acteurs.

### **Enseignement supérieur**

Pour le volet enseignement supérieur, le soutien de la Région passe par :

***Les dispositifs partenariats, vie étudiante et soutien aux initiatives des associations étudiantes :***

Ces dispositifs accompagnent des projets dédiés à la vie étudiante sur les 14 campus de BFC, ainsi que des initiatives des associations étudiantes. En 2025, 24 projets de vie étudiante ont été financés concernant notamment la lutte contre la précarité étudiante, et l'amélioration de la santé physique et mentale. Par ailleurs, 25 actions ont été retenues dans le cadre du dispositif de soutien aux initiatives étudiantes, pour renforcer l'intégration sociale des étudiants, leurs activités culturelles et sportives, ou financer la tenue d'événements portés par des associations étudiantes.

#### **Constructions universitaires :**

Ce dispositif répond aux engagements pris par la Région dans le cadre du CPER 2021-2027, mais aussi du volet « Territoire En Action » (TEA) des contrats de développement métropolitains (cf. partie #5 – I.). Une attention particulière est portée sur les dossiers, en vue d'améliorer la performance du bâti universitaire et des logements étudiants et de garantir un haut niveau de performance énergétique sur les bâtiments neufs.

### **Recherche**

La Région accorde une attention particulière à l'accompagnement des projets de recherche et innovation de filières stratégiques, telles que l'automobile, l'énergie, l'alimentation durable ou encore l'agroécologie, qui sont des domaines de recherche de forces vives en BFC et qui sont reconnues pour leurs travaux. Cette volonté est traduite dans le volet transversal du SRESRI, avec une ambition dédiée, précisément « Face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste ».

En matière de valorisation de la recherche, les projets soutenus au titre du pilier « Transfert de technologie » de la politique régionale de valorisation de la recherche s'inscrivent dans un continuum formation-recherche-innovation qui va de l'idée dans le laboratoire jusqu'à un impact pour le secteur industriel ou pour la population.

## **IV. Accompagner la jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté**

### **Mobilité internationale des jeunes**

La Région soutient la mobilité internationale des jeunes en s'adressant directement aux familles et aux jeunes via un dispositif particulièrement inclusif, la sélection se faisant sur la base de critères sociaux. Des évolutions ont été apportées en 2025, avec deux nouvelles mesures complémentaires : l'incitation à l'usage d'une mobilité durable pour se rendre sur le lieu de réalisation de la mobilité et la prise en compte des situations particulières de handicap. Ces nouvelles dispositions s'inscrivent en cohérence, pour l'ensemble des dispositifs de bourses de mobilité internationale des jeunes, avec les politiques régionales de développement durable, de sensibilisation au handicap et de lutte contre les discriminations.

Octroyer des bourses pour effectuer une période d'études ou un stage à l'étranger à des jeunes évoluant dans un environnement matériellement peu favorable contribue à l'ouverture au monde, à l'adaptabilité au changement et aux nouvelles situations, et à l'acquisition de compétences linguistiques et professionnelles. La nouvelle mesure adoptée en 2025 liée à la mobilité durable sensibilise les jeunes à la lutte contre le changement climatique tout en les incitant à y contribuer activement à leur échelle.

*Forum MFR Erasmus en oct. 2025 © Région BFC*



En 2025, 2 275 jeunes ont bénéficié d'une bourse de mobilité internationale (1 822 étudiants et apprentis post-bac, 360 lycéens et apprentis infra-bac, 93 jeunes demandeurs d'emploi) et 82,5 % d'entre eux partaient pour la première fois à l'étranger.

## **Numérique éducatif**

La Région mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées. Elle est ainsi responsable de l'acquisition, de la maintenance et du bon fonctionnement des équipements informatiques des EPLE. Elle assure ainsi l'exploitation, l'administration et la gestion quotidienne des systèmes d'information des lycées. L'ambition principale de la Région dans ce domaine est de contribuer à accroître, dans les meilleures conditions, les usages éducatifs du numérique dans les établissements et d'accompagner les communautés éducatives dans cette évolution.

### ***Environnement numérique de travail (ENT) :***

L'ENT ECLAT-BFC intègre des services de communication, de collaboration, de partage de documents et de travail personnalisé offrant aux enseignants la possibilité de développer de nouvelles pratiques pédagogiques avec les élèves. Il permet également d'accéder aux manuels et supports numériques. Cette action vise une meilleure maîtrise des consommations : dématérialisation des documents donc limitation de l'usage de ressources physiques ou encore réduction de déplacement avec la possibilité de participation aux réunions parents-professeurs ou aux conseils de classe en ligne.

Cette action contribue également à l'inclusion numérique, la réduction des inégalités et favorise l'accessibilité. L'ENT renforce la coopération entre les acteurs au sein de l'établissement entre les enseignants, élèves et parents mais aussi à l'extérieur entre les établissements, les autorités académiques et les collectivités partenaires.

En lycées, ÉCLAT-BFC ce sont plus de 253 000 comptes utilisateurs dont :

- près de 140 000 comptes parents
- près de 87 000 comptes élèves
- près de 10 600 comptes de personnel pédagogique
- près de 9 400 comptes non enseignants



### ***Investissement numérique des lycées :***

La Région veille à ce que les établissements publics puissent remplir leurs missions de manière optimale, en sélectionnant les équipements informatiques les plus adaptés à chaque contexte. Pour équiper les lycées, elle procède à l'acquisition de matériels qu'elle met à disposition des établissements.

Afin de participer à la diminution de la consommation énergétique, de l'utilisation de produits électriques et électroniques, des critères d'éco conditionnalités sont prévues dans les marchés d'acquisition d'équipements informatiques :

- Conformité aux labels et normes en matière d'économie d'énergie ;
- Niveau de labellisation environnementale des matériels proposés par rapport aux éco labels ;
- Conformité aux normes en matière de produit dangereux (absence de substances chimiques dangereuses pour l'utilisateur final) ;
- Conformité à la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ;
- Empreinte Carbone ;
- Utilisation de matériaux recyclables et de matériaux recyclés dans les équipements informatiques et les emballages.

Par ailleurs, un critère de sélection des candidats permet d'apprécier la qualité environnementale des équipements au regard des normes du domaine informatique. La Région prend également en charge les DEEE notamment des lycées et s'inscrit ainsi en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Le parc informatique des lycées est composé de 40 000 ordinateurs, selon les configurations, les équipements sont généralement renouvelés après 7 ans d'utilisation.

## **Aides aux lycéen·nes et à leurs familles**

La Région se mobilise pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, garantir la gratuité des ressources pédagogiques et limiter le reste à charge lors de l'entrée en filière professionnelle, au bénéfice de plus de 103 000 jeunes des lycées publics et privés.

En 2025, la Région a fait évaluer son dispositif « Premiers équipements professionnels des lycéens », versés à 163 établissements et bénéficiant à 14 078 élèves des lycées publics et privés, majoritairement issu·es de milieux plus fragiles. L'étude confirme un dispositif utile, simple et essentiel pour de nombreux établissements, tout en recommandant une simplification des forfaits et davantage de souplesse, évolutions que la Région envisage d'engager d'ici la rentrée 2026-2027.

La Région accompagne également les jeunes en garantissant l'égalité d'accès au sport scolaire, à la restauration et à l'internat, et en réduisant le reste à charge des familles grâce à la tarification sociale :

- Financement de l'accès des lycéens aux équipements sportifs (gymnases, piscines, stades) lorsque les établissements n'en disposent pas, via des conventions avec les collectivités propriétaires ;
- Soutien aux établissements pour assurer la continuité du service (réparations urgentes, déficits, transports d'internes, locations de matériel, surcoûts de repas) ;
- Tarification sociale de la restauration pour réduire le reste à charge des familles, soutenir le pouvoir d'achat et lutter contre le renoncement à la demi-pension ou à l'internat.

Ces aides réduisent le coût de la scolarité et garantissent l'égalité des chances dans l'accès aux formations.

## **La journée « ECOLYCEE »**

Le 18 novembre 2025, le Lycée professionnel Le Corbusier de Lons-le-Saunier a accueilli la cérémonie de remise des labels « Écolycée », dispositif créé en 2011 pour valoriser l'engagement des lycées en faveur du développement durable (biodiversité, solidarité, lutte contre le gaspillage alimentaire).

Les lycées évaluent, via ce dispositif, 24 items répartis en trois domaines : pédagogie et formation, gestion durable, et pilotage de l'éducation au développement durable, en lien avec les ODD. Les établissements progressent à travers trois niveaux : engagement, approfondissement et expert. La validation est conjointe entre la Région, les rectorats et la DRAAF, avec comités techniques et visites sur site.

En 2025, 118 lycées publics sur 128 sont engagés dans la démarche, dont 67 au niveau 3 « Expertise ». Aussi, neuf établissements accèdent au plus haut niveau. Par ailleurs, cinq établissements déjà labellisés en 2020 renouvellent leur engagement. Cette dynamique confirme la mobilisation massive des établissements et l'impact des politiques régionales en faveur de la transition écologique.

## **Ma Région pour demain**

La collectivité invite les jeunes de 15 à 30 ans à débattre et être force de proposition autour des politiques publiques régionales, en engageant le troisième cycle de la démarche de dialogue structuré avec la jeunesse, baptisée « Ma Région pour demain ». Le thème retenu pour ce troisième cycle sur 2025-2026 est celui de la culture.

Cette démarche, copilotée avec le CRAJEP depuis 2023, se déroule en plusieurs phases avec des consultations régulières au sein d'espaces de participation (espaces permanents et espaces volants) répartis sur les 8 départements, puis un temps d'évaluation et enfin une restitution des propositions recueillies au siège de la Région.

## V. Soutenir la culture, le sport et la vie associative

La Région met en œuvre des dispositifs qui ont en commun le vivre ensemble et la fraternité, et elle accompagne une grande diversité de projets et de porteurs, représentatifs de la diversité des habitant·es du territoire régional en matière de culture, sport et vie associative.

### **Accompagnement des acteurs culturels et préservation du patrimoine**

En 2025, la Région a confirmé son rôle dans l'accompagnement des acteurs culturels dans leurs projets de production, création et diffusion d'œuvres sur le territoire. Elle participe au développement d'un écosystème hétérogène, entre structures labellisées, équipes artistiques au rayonnement national et local et associations implantées dans des communes rurales. La Région favorise la pérennisation des organisations et leur installation durable sur le territoire.

Dans le domaine du patrimoine, la structuration de la filière se poursuit autour des enjeux de coopération, de partage des ressources, de structuration des réseaux. Les travaux d'inventaire permettent la diffusion des connaissances au plus grand nombre. De son côté, le château de Chateauneuf profite d'un engouement renouvelé de la part du public.

#### **Prix Territoria de bronze pour « Château médiéval, une ambition régionale »**

Le 21 novembre 2025, le château de Châteauneuf a reçu le Prix Territoria. Cette récompense valorise le travail innovant accompli dans la cohérence entre les travaux de restauration et de mise en accessibilité du château, la muséographie, la réorganisation des animations et la prise en compte au château des politiques menées par la Région.

Un nouvel accueil a été construit avec une qualité environnementale exemplaire. Il est composé à 40 % de matériaux biosourcés (toiture terrasse végétalisée, structure en matériaux biosourcés, besoins en énergie réduits à leur strict nécessaire, etc.). Dans le sillage des travaux d'envergure réalisés au château, qui ont permis d'aménager de nouveaux espaces de visite et d'améliorer l'accueil du public, la fréquentation du site a considérablement augmenté, pour atteindre le chiffre record de 66 600 visiteurs.

Parallèlement, la démarche en vue de l'obtention du label « Destination d'excellence » a abouti, faisant du château de Chateauneuf le 1<sup>er</sup> site labellisé dans cette nouvelle formule. Cette récompense est le fruit d'une belle collaboration avec le Comité Régional du Tourisme.



Château de Chateauneuf © Thierry Kuntz

### **Aide au secteur associatif régional**

Les dispositifs mis en œuvre par la Région soutiennent le secteur associatif qui connaît également une crise et a besoin de consolidation, de sécurisation des emplois, d'accompagnement au développement. La Région s'est notamment mobilisée en regroupant mi-mars 2025 les acteurs régionaux pour identifier les besoins, améliorer et simplifier les relations entre les associations et la collectivité.

La Région encourage également les actions qui visent à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, à renforcer la laïcité comme vecteur d'amélioration du vivre ensemble, à promouvoir la citoyenneté ou à lutter contre toute forme de discrimination, via une aide au projet spécifique (égalité/citoyenneté).

Les dispositifs d'accompagnement soutenus par la Région proposent également une offre aux associations afin d'accélérer leur transition : gestion des impacts du réchauffement climatique, amélioration de la démarche éco-responsable.

2 513 associations bénéficiaires d'une aide régionale ont été consultées sur l'accessibilité des services régionaux et l'accompagnement reçu et la note de satisfaction moyenne était de 8/10.

La Région soutient également la création et la pérennisation des emplois dans les associations bourguignonnes-franc-comtoises. Ces postes doivent correspondre à des activités d'utilité sociale, être à temps complet ou 80 % minimum et être créés pour une durée minimale de 18 mois. Le dispositif continue d'être sollicité par un grand nombre d'associations chaque année, de tous les secteurs (culture, éducation populaire, sports, solidarité, environnement, agriculture, etc.). L'aide aux emplois structurants est conditionnée à des engagements pris par l'association bénéficiaire sur les questions de transition et d'inclusion.

En 2025, la Région a attribué 217 aides à l'emploi, dont 13 aides aux emplois structurants.

### **Soutien à la pratique sportive**

Après l'année 2024 marquée par les Jeux olympiques et paralympiques à Paris, la Région mène une évaluation de ses dispositifs en faveur du sport de haut niveau, pour accompagner au mieux les sportifs et sportives ainsi que les structures.

Elle poursuit également son action en termes d'aménagement sportif durable du territoire et apporte son soutien à des projets d'équipements sportifs respectant les objectifs de transition énergétique et des clubs sportifs engagés dans des projets renouvelés.

Le dispositif de mutualisation des déplacements des clubs sportifs avec une aide aux minibus permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> lors des déplacements sportifs, et les coûts qui impactent fortement le budget des clubs.

Un appel à projets permet le soutien aux initiatives durables et aux projets associatifs locaux qui visent notamment à : amener les publics éloignés ou « empêchés » à une pratique sportive régulière et encadrée, accompagner un changement d'échelle durable au sein de la structure, répondre aux priorités régionales (égalité femmes/hommes, handicap, transitions sociales, écologiques et démocratiques).

# #4

## RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

### I. Renforcer la cohésion territoriale

Les politiques territoriales s'inscrivent pleinement dans les orientations du SRADDET, qu'elles participent directement à mettre en œuvre. A travers ses politiques de cohésion territoriale, la Région s'engage aux côtés de tous les territoires pour soutenir leurs projets d'investissement pour renforcer les centralités, les accompagner dans les transitions écologique et énergétique et favoriser les relations interterritoriales.

Elles s'articulent autour de quatre piliers : les territoires de projet (comprenant les contrats et les Parcs naturels régionaux), les petites centralités, les ruralités et les quartiers urbains prioritaires. Le cadre de politiques territoriales défini pour la période 2022-2028 est fondé sur les principes suivants :

- Équilibre et cohésion du territoire régional ;
- Subsidiarité et concertation ;
- Différenciation et solidarité territoriale ;
- Collaboration et coopération.

La politique territoriale régionale vise à accompagner les territoires dans la prise en compte des grands enjeux régionaux, tout en prenant en compte leurs spécificités. Il s'agit de dépasser les modèles actuels peu soutenables pour s'engager dans une trajectoire favorisant la résilience et l'attractivité des territoires.

#### **Mettre en réseau les territoires à la travers le Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)**

En matière d'aménagement, la Région apporte un accompagnement technique et méthodologique ainsi qu'un appui financier aux territoires et met en réseau les territoires qu'elle accompagne. Concrètement, cette mise en réseau permet de tenir informés les territoires sur les dispositifs, de renforcer leur ingénierie, d'inspirer via du partage entre pairs et de créer et/ou entretenir une collaboration basée sur la confiance et l'interconnaissance, utile pour mieux travailler ensemble.

Les actions portées dans le cadre des réseaux du PRAT visent à proposer aux territoires un espace d'informations, d'échanges et de coopération sur les thématiques participant de l'urbanisme durable et des transitions, pour favoriser un aménagement du territoire capable de répondre aux défis environnementaux, climatiques, sociétaux.

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses actions d'animation et de mise en réseau menées au titre des 9 réseaux du Pôle régional d'appui aux territoires (PRAT), selon des formats variés (cf. figure page ci-après).

#### ***Promouvoir l'urbanisme favorable aux vivants et l'urbanisme favorable à la santé***

Une journée organisée sur le thème de l'urbanisme favorable aux vivants a été organisée en septembre dans le cadre du réseau TMA! et près de 100 personnes y ont participé. L'objectif était de partager des témoignages et inspirer pour mieux adapter l'espace urbain à la personne, en intégrant la diversité, les fragilités, pour un urbanisme juste, solidaire et inclusif. Le travail sur ce sujet se poursuivra en 2026 à travers un programme de webinaires et des visites de terrain.

Le 1<sup>er</sup> forum régional **dédié à l'urbanisme et aux aménagements favorables à la santé** a, par ailleurs, été co-organisé le 7 octobre 2025 à Dijon avec l'Agence régionale de santé et animé par l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté. L'objectif : sensibiliser à la place que peut occuper la santé au sein des politiques publiques et des projets d'aménagement, ainsi que des liens qui peuvent exister entre les deux.

Pour en savoir plus : [https://www.youtube.com/watch?v=VkjT\\_UxR\\_Bc](https://www.youtube.com/watch?v=VkjT_UxR_Bc)



### TERRITOIRES DE PROJETS

- 2 sessions sur l'évolution des éco-conditions et 2 ateliers d'analyse de cas pratique
- 2 démo de l'outil AIR
- 3 pause CaTufé / partage d'expériences



### TRANSFORMONS NOS MODÈLES D'AMÉNAGEMENT !

- Visio démarche Ville Nature de Lons le Saunier (23/01 - 70 présents)
- Visio « outils et ressources » BRGM (17/02 - 60 présents)
- Journée plénière sur le thème de l'Urbanisme favorable au(x) vivant(s) (9/09 - 100 présents)
- Visio 11 décembre - 3 guides ADEME (piétons, enfants, urbanisme tactique)



### POLITIQUE DE LA VILLE

- 2 visites de quartiers (les Champs-plaisants à Sens et les Pareuses à Pontarlier)
- Un webinaire sur les dispositifs régionaux



### TERRITOIRES EN TRANSITION

- Production du guide d'accompagnement des territoires avec la DREAL et l'ADEME.
- Délégation des territoires de BFC aux rencontres nationales des TEPOS (28 participants)
- Organisation d'une journée inter-institutions dédiée à la territorialisation de la planification écologique (24/11 - 80 participants)



## PRAT

Pôle Régional d'Appui aux Territoires

# RÉALISATIONS 2025

### CENTRALITÉS

- 2 webinaires sur les éco-conditions
- Journée d'animation à Giromagny sur les friches

### LEADER

- Deux réunions techniques et une réunion politique GAL-Région
- Alimentation régulière de l'extranet du PRAT (actualités, documents, discussions...)
- 3 temps de formation organisés pour les GAL (découverte d'Euro-PAC).



### RURALITÉS POSITIVES

- Etape #1 du Rural Tour : focus sur 2 projets ENVI



### PARCS NATURELS RÉGIONAUX

- Educ'tour 2025 au PNR du Haut-Jura
- Poursuite de l'animation inter-parcs sur l'adaptation au changement climatique
- Temps d'échange sur l'actualité des PNR et de la Région, sur le suivi des actions des PNR et sur la rédaction du cadre d'action partagé 2026-2028.



### SANTÉ

- Participation au « 13'45 » avec l'ARS
- Mobilisation sur la thématique UFS (2 journées régionales relayées au réseau)



## **Cohésion sociale**

Le Fonds d'aides au projets (FAP) permet de financer des actions conduites dans les quartiers politique de la ville (QPV) relevant de l'amélioration du cadre de vie, de l'appropriation et de l'animation de l'espace public, de l'insertion / formation / emploi, de la sensibilisation à l'environnement ou encore de prévention santé. Le FAP permet d'améliorer les trajectoires (résidentielles, sociales, économiques) des habitants et habitantes des quartiers prioritaires et ainsi réduire les inégalités.

En 2025, le FAP a permis de soutenir 193 projets, parmi lesquels peuvent être cités l'animation des jardins partagés sur le quartier Saint Pantaléon à Autun ; des chantiers éducatifs à Chalon sur Saône, ou encore des ateliers sociolinguistiques sur les QPV de Besançon.

En complément, la Région a élaboré en 2025 un « panorama des aides » pour améliorer la lisibilité et l'accès des acteurs des QPV aux aides régionales. Les visites de QPV se sont poursuivies à Sens et à Pontarlier pour aller à la rencontre des acteurs et des habitants.

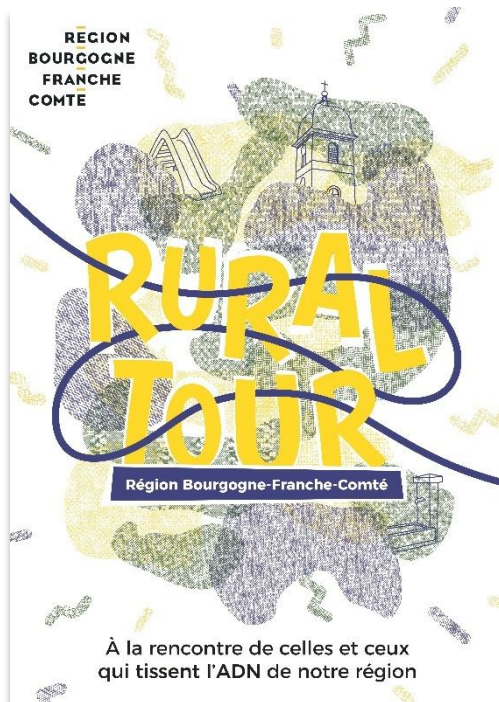


*Visite de QPV à Sens - © Région BFC*

Afin d'animer, de professionnaliser et de mettre en réseau les acteurs de la politique de la ville, la Région s'appuie sur le centre de ressources régional de la politique de la ville, Trajectoire ressources. Ce dernier, dans le cadre de ses missions, vient en appui de la Région pour organiser et animer les visites de quartiers, est membre du comité d'engagement du FAP, et anime le réseau des équipes projets. En 2025, la structure est ainsi venue en appui de la Région pour animer les visites des QPV précitées.

Ses missions visent à la qualification de l'ensemble des acteurs politiques de la ville et du développement social territorial (habitant-es, associations, agents de collectivités, de l'Etat, bailleurs, etc.).

## **Ruralités positives**



Les territoires ruraux foisonnent d'initiatives et de projets pour maintenir ou développer des services et des équipements au service de la population. Que ce soient pour des communes, des associations ou des collectifs d'habitant-es, le dispositif Espaces nouveaux villages innovants (ENVI) permet de déclencher une étude, une réflexion ou un investissement.

En 2025, les 81 projets financés ont participé au renforcement de la vitalité et de l'attractivité des territoires ruraux qui composent l'essentiel de la Bourgogne-Franche-Comté.

La première étape du Rural Tour, destiné à démontrer la vitalité et l'accompagnement régional des territoires ruraux, a mis plus particulièrement à l'honneur le dispositif ENVI au travers de la visite des projets de bâtiment multiservices et ses abords de Neublans-Abergement (39) et du café associatif de Meloisey (21).

## Centralités rurales en Région

Le programme Centralités rurales en Région (C2R) cible 128 villes centrales, rurales et fragiles. L'enjeu est de permettre à ces villes de se doter ou de déployer une stratégie globale de revitalisation, en leur donnant accès à des enveloppes pluriannuelles d'investissement, pour financer des projets d'aménagement d'espaces publics ou encore d'équipements de services à la population. La Région soutient ainsi des projets qui ont un impact sur la revitalisation, qui permettent de « vivre mieux » dans ces villes et qui anticipent les changements climatiques à venir en mettant l'accent sur la gestion de l'eau, la préservation des ressources, la végétalisation et les mobilités douces.

En 2025, deux webinaires ont été organisés afin de sensibiliser les villes C2R aux enjeux du changement climatique. Une journée du réseau régional des centralités, sur la thématique des friches, a également été organisée le 25 septembre à Giromagny.

*Visite du réseau régional à Giromagny  
© Région BFC*



## Contractualisation Territoires en action (TEA)

Dans les 35 territoires de projets, la Région accompagne les porteurs et porteuses pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets qualitatifs, répondant aux objectifs du SRADDET et relevant les défis des transitions énergétique, écologique, foncière, alimentaire. Cet accompagnement est assuré tant par l'ingénierie locale souvent cofinancée par la Région et l'accompagnement du service développement territorial. Il permet de soutenir des projets relevant des thématiques suivantes : adaptation au changement climatique, création de nouveaux services à la population, mobilités, santé et/ou autres thématiques structurantes pour le développement du territoire.

L'accompagnement régional s'appuie également sur un guide d'accompagnement à la mise en place des écoconditions. Des formations sont proposées pour sensibiliser les porteurs de projets dans les territoires et faciliter la prise en compte des écoconditions, dans le cadre du Pôle régional d'appui aux territoires (PRAT).



Ainsi, le « label » TEA constitue désormais une référence en termes de qualité de projets (concertation, enjeux environnementaux, etc.) et « déclenche » de manière notable des cofinancements de partenaires institutionnels : Etat et ses agences, Départements, etc.

*Projet soutenu dans le cadre du contrat TEA -  
PORTES DU HAUT-DOUBS, aménagement de  
l'espace de loisirs à côté de l'étang à Laviron  
© Région BFC*

Parmi les 35 territoires de projets, cinq bénéficient d'une enveloppe spécifique visant spécifiquement à renforcer leurs fonctions métropolitaines.

**En tout, plus de 350 dossiers auront été accompagnés sur la période 2022-2025 au titre de TEA.**

La Région est également partie-prenante du réseau « Territoires en transition », copiloté avec l'ADEME et la DREAL, qui propose une animation coordonnée à l'échelle régionale, à destination des territoires engagés dans les transitions, quels que soient les outils qu'ils mobilisent (TEA, CRTE, TEPOS, PCAET, COT...). Ce réseau a pour objectifs d'accélérer la transition écologique et énergétique, l'adaptation au changement climatique dans les territoires et de contribuer à la territorialisation de la planification écologique.

## **Programme LEADER et dispositif FEADER territorial**

Ces programmes européens de développement rural LEADER ont permis de soutenir des projets très variés répondant aux besoins des territoires. A titre d'exemple, ils ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique de plusieurs bâtiments publics, de créer des équipements de service à la population et des produits touristiques, de valoriser les patrimoines locaux, de créer des pistes cyclables, etc.

Au total, sur les projets LEADER soutenus en 2014-2022 dans les 23 Groupes d'action locaux (GAL) :

- 15 % de projets permettant une adaptation au changement climatique (dont un grand nombre favorisant l'urbanisme durable) ;
- 10 % sur la mobilité durable ;
- Et 6 % de projets favorisant l'alimentation de proximité.

## **Parcs naturels régionaux**

L'année 2025 a été marquée par la définition d'un Cadre d'action partagé (CAP) 2026-2028 destiné à poser un cadre de cohérence général, à prioriser les financements régionaux sur certaines actions et projets des PNR, d'une part, et à définir les engagements réciproques entre les PNR et la Région, d'autre part.

La Charte des Parcs, définie par le code de l'environnement, fixe des conditions élevées en matière de développement sobre, équilibré et soucieux de la préservation des ressources. Les projets de Chartes en cours, pour les PNR du Haut-Jura et des Ballons des Vosges, attestent d'une ambition renouvelée et forte en ce domaine, notamment en matière d'adaptation au changement climatique. Les travaux des PNR du Morvan, via sa démarche prospective « Morvan 2050 », et ceux du Doubs Horloger (à travers son accompagnement de collectivités locales sur les transitions ou sur la mise en œuvre progressive de sa Charte, notamment sur la préservation des milieux) illustrent également un engagement continu et soutenu dans ce cadre.

## **II. Améliorer la santé des habitant-es**

En matière d'accès aux services de santé et de santé-environnement, la Région intervient sur différents volets :

- Expérimentations visant le rapprochement entre la médecine de ville et les hôpitaux de proximité (Fonds régional d'expérimentation en santé – FRES) ;
- Accompagnement de la structuration des acteurs dans les territoires ;
- Appui aux structures d'animation et de coordination (Pôle de Gérontologie et d'Innovation, Pôle de Santé Publique, Promotion Santé, Pôle de recherche en santé publique, etc.) ;
- Accompagnement multi partenarial à des projets « santé-environnement », dans le cadre du PRSE4 (Plan Régional Santé Environnement) ;
- Soutien à des projets visant à améliorer l'organisation des soins et de la santé au service des patientes et patients portant sur l'organisation des professionnel·les de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles, ainsi que sur de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge.

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), des actions en lien avec une approche « une seule santé » sont soutenues par la Région.

### ***Expérimentation au Pays Montbéliard Agglomération sur « une seule santé »***

Pays Montbéliard Agglomération a souhaité piloter un projet porteur de santé humaine et environnementale visant une dimension « une seule santé ». Divers partenaires du champ de la santé, de l'agriculture, et du social seront mobilisés pour expérimenter la prescription d'une ordonnance verte permettant aux professionnels de santé de la périnatalité d'orienter des femmes enceintes vers le changement de leurs

habitudes de consommation durant la grossesse. Cette ordonnance verte donnera accès à des ateliers de sensibilisation et à des paniers hebdomadaires de légumes bio et locaux.

Ce projet vise à accompagner les femmes et les familles dans l'adoption de comportements favorables à la santé et à soutenir le développement de cultures en agriculture biologique préservant la qualité des sols, de l'eau et de la biodiversité. Ce projet sera dans un premier temps expérimenté dans la commune d'Audincourt avant d'être déployé sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, en 2025, 7 contrats locaux de santé (CLS) ont été soutenus par la Région. En tant que cosignataire des CLS avec l'ARS, la Région s'implique, tant par la mobilisation de ses élus que par le soutien à des initiatives et expérimentations porteuses d'avenir dans les territoires, dans le cadre de ses dispositifs d'intervention régionaux. Ainsi, 20 postes ont été soutenus sur la thématique santé dans les territoires (ingénierie thématique ciblée porteuse des priorités régionales et des ambitions locales).

### III. Accompagner les formations sanitaires et sociales

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), adopté en 2023 en annexe du CPRDFOP, définit la stratégie de BFC pour structurer l'offre de formation des professionnels des secteurs paramédical et social. Il définit une offre de formation en renforçant l'articulation et les réponses liées au binôme emploi/formation. La Région, forte de sa compétence de droit commun dans ce champ d'intervention, finance le fonctionnement de plus de 30 instituts et départements universitaires de formation accueillant près de 10 000 apprenant-es. Elle harmonise les voies d'accès à la formation, diversifie et rend complémentaires les parcours pour les jeunes et adultes, dans un contexte d'évolution profonde des secteurs sanitaire, social et médico-social. Le schéma prévoit aussi l'ouverture de nouvelles filières et la modernisation des équipements et pratiques pédagogiques, dans une logique d'expérimentation et d'innovation, tout en prenant en compte l'universitarisation croissante d'un certain nombre de filières.

Le schéma s'est concrétisé également par l'ouverture effective, en septembre 2025, de deux nouvelles formations en santé : les cursus de manipulateur en radiologie à Montbéliard, d'orthoptiste à Besançon et Dijon. Cette création répond à la pénurie de professionnels et s'inscrit pleinement dans l'ambition « Innovation – expérimentation » du SRFSS, dédiée à l'ouverture de filières jusqu'ici absentes en BFC.

En 2025, la Région a été distinguée aux Trophées nationaux TERRITORIA, recevant notamment un « Territoria d'argent » dans la catégorie « Services aux personnes » pour l'action « Aide-soignant.e, un parcours pour la vie ». Entre janvier et avril, huit journées immersives ont été organisées dans les écoles d'aides-soignants, une par département, à destination de lycéens en filières SAPAT et ASSP. Objectif : valoriser un métier essentiel et renforcer l'attractivité des formations sanitaires et sociales, conformément à l'ambition « Informer et valoriser pour mieux orienter » du SRFSS. Ces ateliers immersifs ont impliqué 609 élèves, qui ont pu réaliser des gestes professionnels et échanger avec des soignants sur les évolutions du métier et son nouveau référentiel.

Promouvoir sur l'ensemble du territoire, et de manière immersive, le métier d'aide-soignant-e auprès de lycéennes et lycéens en bac pro SAPAT et ASSP contribue à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale de diverses manières :

- En démontrant que ce métier présente un vivier important (par ailleurs non couvert) d'emplois sur la Bourgogne-Franche-Comté, tant dans la sphère publique que privée, et avec une population cible diversifiée ;
- En attirant des jeunes vers cette formation, quelle que soit leur localisation et leur situation, avec 26 écoles réparties sur tous les territoires, puis vers ce métier dont la finalité touche l'ensemble de la population, quels que soient l'âge, la localisation ou encore l'environnement ;
- En sensibilisant au caractère par essence inclusif du métier d'aide-soignant-e et au fait qu'il participe à l'égalité d'accès aux soins sur le territoire régional.

Dans le cadre du Service Public Régional de la Formation et en lien avec le Ségur de la Santé, la Région accompagne également les formations de niveau 3 (niveau Bac) suivantes qui sont choisies par des demandeurs d'emploi : ambulanciers/ambulancières, aides-soignant-es, auxiliaires de puériculture et accompagnant-es éducatifs et sociaux.

La Région participe par ailleurs à des opérations d'investissement, qui ont pour objectif d'adapter les locaux et les équipements des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale aux besoins de formation et de garantir une qualité d'enseignement de haut niveau, et prenant en compte les pratiques pédagogiques en constante évolution, ainsi que les normes de sécurité et de performance énergétique.

## IV. Encourager l'égalité et la solidarité

### **Coopération et solidarité internationale**

La politique internationale de la Région se déploie en Europe (projets menés dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée en Allemagne, Pologne et République tchèque, mais également avec l'Ukraine, dans le cadre de l'espace alpin et enfin dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'Arc jurassien franco-suisse), en Amérique latine à travers les échanges avec la région du Maule au Chili, en Afrique australe via le partenariat avec la Province du Cap occidental en Afrique du Sud, ainsi qu'en direction d'un grand nombre de pays en développement, à travers le soutien aux projets locaux de solidarité internationale.

Plusieurs missions ont eu lieu en 2025, dont les suivantes :

- En mars une mission a eu lieu au Cap occidental (Afrique du Sud) pour engager des échanges en matière de gestion de l'eau dans le domaine agricole (participation de 2 vice-présidents en charge respectivement des relations internationales et de l'agriculture et de la Chambre régionale d'agriculture).
- En avril, la Région a accueilli le Premier Ministre de la province du Cap occidental, dans le prolongement de la mission du mois de mars pour échanger autour de l'agriculture, du numérique et de la santé.
- Une délégation de l'oblast de Vinnytsia en Ukraine a été accueillie en mai et cette mission a permis la signature d'un protocole d'accord quadripartite, avec Dijon métropole et la ville de Vinnytsia. Des visites de terrain ont également été organisées (santé, sport et numérique).
- En mai, une délégation régionale s'est rendue à Madagascar pour des échanges politiques ainsi qu'une évaluation technique des projets soutenus dans le cadre du règlement d'intervention Solidarité internationale.
- En septembre le Camp d'été des jeunes de la SUERA a réuni 35 jeunes de l'espace alpin dans le Jura pour des visites et des ateliers de travail sur les thèmes suivants : gestion de l'eau, relocalisation de l'économie et préservation des sites naturels.
- Des échanges d'expériences entre experts français et suisses de la filière bois ont eu lieu le 4 septembre dans la Forêt du Risoux (Jura) lors de la journée thématique « Forêt et changement climatique dans l'Arc jurassien ».

Dans le cadre du règlement d'intervention Coopération internationale, en 2025, 18 subventions pour des projets ont été votées pour un montant global de 144 373 €.

En matière de solidarité internationale, la Région a notamment financé 100 projets dont 56 au titre du dispositif « Tandem solidaire » ainsi que 9 projets sur le volet eau et assainissement, conjoint avec les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse.

Enfin, la tournée régionale du spectacle « Des pintades et des manguiers », présenté par les compagnies Rock Scissors Paper et Kala Kala, a été financée dans le cadre des actions « réseau solidaire » (20 représentations sur les 8 départements).

## **Déploiement du Centre Emilie Mottet**

Dans le cadre du CPER 2021-2027, le centre de ressources régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes Emilie Mottet a été créé. L'année 2025 a été marquée par le lancement officiel de la plateforme numérique, conçue comme un outil central d'information, de capitalisation et de coopération au service de l'égalité de genre. Sa mise en ligne a donné lieu à un temps fort d'inauguration le 19 juin 2025 à Besançon. Plusieurs temps de présentation, organisés dans les territoires et en visioconférence, ont permis d'accompagner son appropriation par les actrices et acteurs locaux.

Le centre a développé des formats de rencontres plus souples et accessibles, notamment à travers l'organisation de webinaires thématiques, dont plusieurs ont été enregistrés afin d'en faciliter la diffusion.

Un travail structurant a été conduit en matière de communication avec la création de supports de présentation, pour accompagner le déploiement du projet sur les territoires, et le renforcement de la stratégie éditoriale des réseaux sociaux.

Le centre Emilie Mottet en quelques chiffres :

- 353 personnes ont participé aux 8 événements mis en place par le Centre Emilie Mottet en 2025
- 165 structures ont été référencées sur la plateforme numérique pour constituer la première cartographie des structures œuvrant à l'égalité entre les femmes et les hommes en BFC

Pour en savoir plus : <https://www.centre-emilie-mottet.fr>

## #5

# SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

## I. Soutenir la décarbonation des entreprises

En tant que collectivité cheffe de file en matière de développement économique, la Région maintient sa mobilisation pour décliner le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) à travers :

- L'appui aux entreprises dans les différentes phases de développement des PME industrielles, TPE de l'économie de proximité et structures de l'ESS : de la création à la transmission, en proposant des aides directes ou par l'intermédiaire d'outils de financement ou de consolidation financière des entreprises ;
- Le soutien à l'innovation, à travers les pôles de compétitivité et plusieurs outils de financement des projets ;
- Le soutien aux filières historiques de la région, ainsi qu'aux filières émergentes (hydrogène, biothérapies, etc.), en accompagnant les transitions de la filière automobile ou les enjeux nouveaux liés à l'économie de défense ;
- Les relations partenariales avec les territoires infrarégionaux pour capter les richesses, développer de nouveaux services pour favoriser la réindustrialisation, notamment par le biais d'un engagement volontariste sur le foncier économique

Dans un contexte économique dégradé, qui a entraîné une attention renforcée sur la prévention et le suivi des entreprises en pré-difficulté, la Région œuvre au quotidien pour appuyer les entreprises régionales, en lien avec l'Agence économique régionale (AER BFC).

### Décarbonation des industries

La Région accompagne la décarbonation du tissu industriel de Bourgogne-Franche-Comté à travers son dispositif « décarbonation des industries ». La question des sources d'énergie utilisées par les industries interroge aujourd'hui, à la fois pour leur contribution aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) mais aussi au regard de la dépendance et des augmentations des coûts de l'énergie depuis fin 2021, accentué par le conflit en Ukraine. Cette politique régionale s'inscrit pleinement dans le cadre de la COP et de l'action E1 de la feuille de route de la planification écologique.



Ce dispositif vise donc l'amplification de la décarbonation des industries :

- Sur la base des principaux leviers identifiés dans la stratégie de décarbonation de la Région (projets d'éco-conception, d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, de recyclage, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de mobilisation de la chaleur fatale et de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables) ;
- En cohérence et complémentarité avec les dispositifs mis en place par l'Etat et l'ADEME ;
- Et en mobilisant les accompagnements collectifs ou individuels proposés dans le cadre des programmes d'actions portés par les filières et les partenaires du Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E).

A noter également que des éco-socio-conditionnalités sont mises en œuvre pour les dossiers faisant l'objet d'une subvention supérieure à 50 K€.

Ainsi, 8 aides directes aux entreprises ont été versées en 2025 pour un montant total de 235 468 € dont 3 projets d'investissement et 5 dossiers d'accompagnement au conseil.



[La Verrerie LA ROCHERE](#) a été accompagnée par la Région sur le dispositif décarbonation de l'industrie dans le cadre d'investissements liés à la sobriété énergétique.

Verrerie La Rochère  
@Verrerie la Rochère

## **Soutien à l'innovation**

L'action régionale en faveur de l'innovation est menée en étroite collaboration entre les directions de l'économie, de la recherche et de l'Europe, et en travaillant avec l'État et BPI France. La Région contribue à l'animation d'un écosystème régional structuré, favorise la mise en réseau des acteurs et confie à l'AER l'animation du Réseau Régional de l'Innovation, tout en soutenant les pôles de compétitivité.

La Région s'appuie notamment sur le Fonds régional d'innovation (FRI) et sur France 2030 régionalisé (PIA4R), cofinancé avec l'État, pour soutenir l'innovation. Ces dispositifs permettent d'accompagner concrètement les entreprises et les centres de recherche dans leurs projets de recherche-développement-innovation (RDI).

### ***Fonds Régional Innovation (FRI) :***

Le Fonds Régional Innovation permet de soutenir les projets d'innovation et de développement pour favoriser la croissance et la compétitivité à différentes phases : validation de la faisabilité d'un projet d'innovation, réalisation d'un projet de recherche, de développement et d'innovation. En 2025, 12 projets aidés étaient en lien avec des enjeux de transitions écologique et énergétique pour un montant de 826 k€ de subventions et 426 k€ d'avances remboursables de la Région BFC.

### ***France 2030 régionalisé (PIA4) :***

Avec le PIA4 régionalisé, en 2025, plusieurs projets clés de transition écologique et énergétique ont été soutenus :

- Un projet i-demo SMART SPORT CENTER (2SC) (WASORIA / NEOS / UBE), dont l'objectif est d'optimiser et sécuriser le process industriel des centres de tri (subvention de 797,5 k€) ;
- Deux projets innovation : FOUR DATA sur un projet Hydrogène et HEBERT P pour le développement d'un emballage alimentaire en pulpe moulée à sec, avec barrière et décoration intégrée, 100 % recyclable, sans eau et sans déchet, pour remplacer le plastique.



Remise prix Wasoria créer demain en présence de Jérôme Durain - ©Région BFC

## **Economie de la fonctionnalité et de la coopération**

L'éco-conception et l'éco-innovation, en plus de réduire les impacts environnementaux, sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes.

Le modèle économique dominant qui incite les entreprises à produire et vendre toujours plus en volume, conduit à puiser de plus en plus dans les ressources naturelles, à favoriser l'obsolescence des produits et générer plus de déchets. Dans un contexte de raréfaction des matières premières, ayant pour conséquence

une augmentation des coûts de revient, ce modèle pèse également sur les résultats des entreprises. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) est une innovation stratégique de rupture en matière de modèle économique qui apparaît comme une voie prometteuse pour concilier enjeux écologiques et développement des activités économiques. Elle se révèle comme particulièrement pertinente pour compléter une démarche d'éco conception déjà engagée.

En 2025, 119 contacts ont été pris par le pôle Transition énergétique et économie durable de l'AER (48 entreprises sensibilisées 71 entreprises accompagnées) et 57 entreprises (48 %) sont de nouveaux prospects.

## **Territoires d'industrie**

Dans le cadre des programmes Territoires d'industrie, une étude sur les gisements et caractérisations des déchets d'activité économiques a été lancée conjointement sur les territoires de l'Yonne industrielle et du Haut-Jura. Elle vise à faire émerger des filières locales innovantes de recyclage et réemploi et est en lien avec le portrait de filière « déchets d'activité économique » au plan régional.

L'Yonne, à travers son Territoire d'industrie, est fortement mobilisée sur le sujet de la décarbonation avec ses industriels. En effet, des réunions d'information, en petit comité, pour favoriser les échanges et faire de la formation par les pairs sont organisés deux fois par an. Un levier de décarbonation de l'industrie est développé par réunion avec les industriels, des experts et des entreprises engagées dans le levier développé : récupération de chaleur fatale, panneaux photovoltaïques, éco-conception avec une visite de l'industrie d'accueil, etc. Enfin, un guide méthodologique a été élaboré par l'ensemble des acteurs sur la réhabilitation des friches industrielles du territoire.

## **Gestion du foncier économique**

L'observatoire régional du foncier économique permet une connaissance fine des consommations foncières en région Bourgogne-Franche-Comté et participe ainsi à la maîtrise foncière sur le territoire régional.

### ***Prix Territoria pour l'observatoire du foncier économique régional***

La Région est lauréate du Prix Territoria bronze au titre des territoires innovants pour son observatoire du foncier économique (OFER BFC). Cet outil permet aux EPCI de cartographier de façon interactive leur foncier économique et répondre aux exigences de la Loi Climat et Résilience. Il est le fruit d'une alliance avec l'AER pour la réalisation et l'ARNIA pour la solution technique.

La Région finance par ailleurs le dispositif ZEFIIR qui favorise le renouvellement urbain pour le développement d'une offre foncière adaptée à l'industrie. Cette politique répond à l'objectif ZAN 2050 qui a instauré un nouveau contexte de sobriété foncière. Cet objectif demande de nouveaux arbitrages stratégiques sur la mobilisation et l'usage de la ressource foncière. Par ailleurs, les écoconditions régionales sont appliquées sur le volet travaux afin de soutenir les projets qui affichent des performances énergétiques exigeantes et qui mettent en œuvre une utilisation raisonnée du foncier impactant le moins possible les écosystèmes.

En 2025, un dossier ZEFIIR en phase « études » et trois dossiers en phase « travaux » ont été financés pour un montant d'aide de près de 840 000 €.

## **Politique des SEM patrimoniales**

A travers les pactes d'actionnaires, les SEM Patrimoniales s'engagent dans une démarche de RSE dans leur stratégie. Cela implique de mettre en perspective leur modèle économique et leur gouvernance, afin de

garantir à la fois la robustesse du modèle économique de la SEM patrimoniale et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elles s'engagent notamment à :

- Prendre en compte les risques liés à la transition énergétique et environnementale dans leur modèle économique ;
- Intégrer les risques et opportunités environnementaux et sociaux dans toute prise de décision tant dans la gestion interne des SEM Patrimoniale que dans leurs activités et leurs projets ;
- Mener une politique d'innovation durable.



Par exemple, l'extension de Témis par Aktya a été réalisée en hauteur sur le bâtiment Microtech, afin de ne pas consommer de surface nouvelle.

Nano © Aktya

## **Filières et compétitivité**

### ***Responsabilité sociétale des entreprises :***

La politique RSE permet d'aider les entreprises à faire évoluer leur modèle stratégique en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans l'objectif de préserver la société dans son ensemble.

Les programmes d'action RSE permettent d'accompagner les entreprises dans une transition écologique et sociétale et dans une conduite de changement responsable et durable en intégrant les enjeux des 7 questions centrales de la norme ISO RSE 26 000 : gouvernance, respect des droits humains, relations et conditions de travail, environnement (dont biodiversité), loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, développement local.

### ***Réseau de la transition écologique et économique (RT2E) :***

L'urgence du changement climatique et la pression sur les ressources impactent directement les entreprises sur leurs approvisionnements en énergie et en matières premières et elles doivent anticiper et s'adapter pour faire face à ce contexte. La Région et l'Etat (opérateur ADEME) soutiennent financièrement et animent un réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E), rassemblant une trentaine de conseillers de proximité qui accompagnent les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté quelles que soient leur taille et leur activité, des premiers questionnements au passage à l'action.

Près de 700 entreprises ont été accompagnées par le RT2E BFC en 2025, à des degrés divers (allant du diagnostic à un accompagnement plus poussé comme sur l'éco-conception des produits) et plus de 2 500 entreprises ont été sensibilisées.

### ***Filière Industries agro-alimentaires :***

#### ***Colloque eau & climat : « Anticipons ensemble les défis de demain, agissons dès aujourd'hui ! »***

Ce colloque organisé le 1<sup>er</sup> juillet 2025 par la CCI Bourgogne Franche-Comté et Vitagora, a réuni experts, acteurs institutionnels et entreprises pour analyser l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. La journée a permis de présenter les enjeux liés à la raréfaction, au cadre réglementaire, ainsi que les solutions innovantes pour optimiser les consommations et favoriser la réutilisation des eaux usées. À travers interventions, tables rondes et ateliers, les participant-es ont pu partager des retours d'expérience concrets et identifier des leviers d'action pour une gestion durable et résiliente de l'eau dans industrie.

### ***Filière automobile :***

Le programme ELECTRIFIED BFC a permis d'informer plus de 60 personnes, lors de réunions collectives, sur la chaîne de valeur électrification afin d'identifier les opportunités de transformation des entreprises sur les marchés porteurs et d'accompagner 15 entreprises individuellement sur les marchés de l'électromobilité et DECARB'FILAUTO, d'accompagner 14 entreprises sur leur Bilan Carbone ou Analyse de Cycle de Vie produit. Un nouveau programme, DECARB'FILAUTO 2, voté en 2025, va permettre de continuer à accompagner les PME de la filière automobile dans leur démarche de décarbonation.

### ***Filière BTP :***

En 2025 :

- La CAPEB BFC a sensibilisé et accompagné les entreprises sur les sujets des déchets du bâtiment et plus particulièrement de la Responsabilité Elargie des Producteurs REP, de l'économie circulaire (recyclage, réemploi) ou encore des matériaux biosourcés. Dans ce cadre, la société Belfort Tous Travaux a été mise à l'honneur dans un article de l'Est Républicain, du 16 avril 2025, pour le recyclage en interne de 15 000 à 20 000 tonnes de béton réutilisé pour ses futurs chantiers.
- La 2<sup>ème</sup> édition du Festival du Bâtiment, organisée par la FFB Bourgogne-Franche-Comté en juin, a réuni près de 250 participant-es, 24 exposant-es et une énergie partagée pour imaginer le futur du secteur : le festival s'installe comme un événement incontournable dans la région.
- ECORSE TP a organisé en mars une matinée « Adaptation au dérèglement climatique » pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics à la prise en compte des risques climatiques dans les investissements futurs, de mettre en avant des bonnes pratiques mises en œuvre en BFC et de présenter des outils d'aide à la décision. Cet événement a réuni 100 participant-es à Dijon.

### ***Déploiement de la filière hydrogène :***

L'année 2025 a permis la consolidation de l'émergence d'une filière hydrogène régionale avec une centaine d'entreprises se consacrant ou diversifiant leurs activités dans l'hydrogène. La phase d'industrialisation s'engage et aujourd'hui ce sont deux gigafactories qui ont choisi la Bourgogne-Franche-Comté pour industrialiser leurs produits.

Le pavillon Bourgogne-Franche-Comté a d'ailleurs exposé deux jours en janvier sur le salon Hyvolution à Paris. La présence et la visibilité de la Région sur ce salon ont été renforcées, la dynamique du salon se confirmant. L'édition 2025 a confirmé son rôle de plateforme de référence pour la filière hydrogène, regroupant plus de 550 exposants et marques, dont 33 % d'exposants internationaux. Neuf entreprises et le FCLab, ainsi que l'AER, la CCIR et la Région étaient présentes sur le salon.

### **Economie sociale et solidaire**

Les actions relevant de l'ESS sont au cœur des enjeux relevant du développement durable, par l'intermédiaire des 3 piliers (économique, social et environnemental) :

- Aides à l'emploi : plusieurs structures d'insertion interviennent dans le champ de la collecte et du traitement des DEEE ou le Reconditionnement d'appareils électroménagers usagés et revente.
- SIEG **BénéFiCes** créa' : les opérateurs de l'accompagnement sensibilisent les entrepreneurs de l'ESS aux questions écologiques et environnementales dès le début de leur parcours vers l'entrepreneuriat, afin d'influencer la mise en œuvre de leurs futures activités économiques.
- Générateur BFC : 21 projets en lien avec des thématiques du développement durable (matériaux, ramasse de biodéchets à vélo, filière anti-gaspillage alimentaire sur le pays Lédonien, projet de SSA à Lons, développement de contenants réutilisables en commerces locaux et pour la restauration, mobilité solidaire, réemploi textile, projet d'agriculture urbaine, etc.) ont été soutenus.

### **Projet « Ju’Ramène ta boîte »**

Pour promouvoir et développer le réemploi d’emballages alimentaires dans le Jura, ce projet est issu de l’évènement CREPITE (ex-Start Up de Territoire) mené par le Clus’Ter Jura comme phase 0 de mobilisation du territoire d’ECLA. L’accompagnement a terminé la phase 2 à fin 2025. Le « Fonds de confiance » a été mobilisé sur le projet qui en est issu pour avancer sur la phase de consolidation du modèle économique via une phase de test et par le recrutement du futur directeur du projet avec la création de l’association « Ju’Ramène ta boîte ».

- Promotion de l’ESS avec un appel à projets de réalisations exemplaires ESS et de nombreuses réalisations.
- Tremplin SCOP/SCIC avec deux dossiers sur l’axe « Economie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions » : transformation de la SARL AGP DIJON en SCOP LA FOURMILIERE (21), un tiers-lieu composé de 3 univers complémentaires (café/cantine, épicerie bio/vrac/zéro-déchets et location d’espaces pour la mise en place d’ateliers divers) et transformation de la SAS BIOTOOP en SCOP LOUENBIO (71) pour la vente de produits biologiques, alimentaires ou non.
- Attribution de deux dossiers d’investissement immobiliers éco-conditionnés pour FERMENTS COMMUNS - COOPERATIVE AGRI-CULTURELLES pour 50 000 € et La Californie pour 100 000 €.

#### **Fonds de confiance France Active :**

Le Fonds de confiance France active est un outil financier qui s’inscrit dans les axes du SRDEII au titre de l’accompagnement des dynamiques d’entreprises, de l’action économique construite au plus près des territoires et de la gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

Les projets accompagnés au titre du « Fonds de confiance » peuvent toucher à la lutte contre le changement climatique (création de la Fruitière à Energie, projets de réemploi du verre – bouteilles / bocaux ou de tissus), viser à préserver la biodiversité (pépinière en permaculture, structuration d’une filière de conservation et de diffusion de graines), contribuer à l’épanouissement des êtres humains (écoles de production, projet de maison sport-santé, création d’un organisme de formation pour les personnes réfugiées politique), assurer la cohésion sociale et la solidarité des territoires (projet de création d’un lieu d’accueil en quartier politique de la ville, création d’un magasin coopératif en milieu rural) ou encore créer des dynamiques de développement responsables (revitalisation d’un site patrimonial bâti en zone touristique durable et éco-responsable).

Deux projets en ont bénéficié en 2025 :

- COMTOIS RENDS-MOI à Valdahon : Structuration et consolidation d’une station dédiée au réemploi des contenants alimentaires (gobelets, plateaux repas, barquette à frite, bocaux) afin d’en assurer la pérennité. L’enjeu global du projet reste la prévention de déchets en proposant une solution alternative au contenants jetables.
- LA FERME DE LA MOTTE à Saint Bérain sous Sanvignes : Projet de création d’une SCIC tiers-lieu nourricier sur le Domaine de la Motte pour accélérer la transition écologique et solidaire du territoire tout en participant à l’insertion d’agriculteurs et agricultrices au développement économique du territoire.

### **Filière de réemploi des équipements électriques et électroniques**



L’action C6 de la feuille de route de la COP « Développer la filière de réemploi des équipements électriques et électroniques en faveur d’un numérique responsable » est copilotées par l’Etat et la Région. Les équipes se sont réunies plusieurs fois en 2025 pour poser les bases de l’action et imaginer une rencontre qui réunisse les adhérents du réseau Ordi 3E ainsi qu’un écosystème plus large pour élargir le cercle des contributeurs. L’objectif est de faire durer les matériels informatiques pour limiter leur impact environnemental, mais aussi de donner accès à des publics en besoin à du matériel informatique de qualité à des coûts peu élevés.

## II. Encourager et accompagner la transition des filières agricoles et forestières

La politique régionale agricole s'inscrit notamment dans un cadre d'action européen plus large, le plan stratégique national (PSN) de la PAC 2023-2027 de la France (FEADER). Le volet régional du PSN soutient des modes de production agricoles et forestiers plus durables, l'installation des jeunes, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, la compétitivité des exploitations et des entreprises agroalimentaires, le développement des territoires.

En matière forestière le contrat forêt-bois régional 2018-2028, rédigé par la Région en collaboration avec l'Etat et l'interprofession FIBOIS, constitue le cadre stratégique pour servir de guide dans l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour cette période. Ce contrat souligne notamment la nécessaire anticipation des changements climatiques en forêt et l'importance du soutien à la gestion forestière durable et à l'économie associée, par un appui aux acteurs de la filière forêt bois et à la mobilisation de la ressource.

La COP est mobilisée sur les transitions en agriculture et en matière forestière-bois.

### **Aide à l'installation et au renouvellement des générations**

La Région accompagne l'installation des jeunes agriculteurs via le financement de conseils, d'études, de promotion ou d'espace test. La Région finance également une action visant à soutenir l'emploi en agriculture, contribuant à l'attractivité du métier d'agriculteur et favorisant le renforcement d'un état d'esprit de solidarité professionnelle : l'aide aux services de remplacement.

Le renouvellement des générations en agriculture et le soutien en faveur de l'animation et de la coordination des espaces-tests agricoles permet de :

- Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables ;
- Apporter une réponse diversifiée aux besoins alimentaires locaux et faciliter le développement de circuits courts alimentaires grâce à la dimension collective du projet qui garantit son adéquation à la zone locale qui est l'échelle efficace, et proposer un instrument catalyseur pour l'installation d'une partie de nouveaux profils en agriculture en phase avec les mutations de carrières observées ces dernières années.

En 2025, 18 financements ont été affectés pour l'accompagnement à l'installation.

### **Soutien aux filières agricoles**

La politique en direction des filières agricoles encourage les acteurs des filières à s'organiser pour concevoir des stratégies collectives d'adaptation aux marchés et aux enjeux de durabilité.

La région s'implique pour la bio depuis de nombreuses années. Elle est engagée sur une convention pluriannuelle d'objectifs avec BioBFC et la CRA autour de ces thématiques et dédie plus d'un million d'euros au soutien à la filière (hors aide aux investissements), via le soutien des têtes de réseaux, les conseils, l'aide à la qualification, etc.

En 2025, le travail collaboratif a permis d'organiser un webinaire sur les résultats de l'Observatoire Régional de l'agriculture biologique ainsi que la première édition d'une conférence autour de l'agriculture biologique « L'agriculture AB, un levier pour les territoires ».

Par ailleurs, avec le Plan engraissement, l'objectif est de contribuer au maintien des exploitations agricoles d'élevage bovins allaitants, d'améliorer le revenu des fermes en créant de la valeur ajoutée sur place en engraisant les animaux habituellement vendus maigres, favorisant par ailleurs l'utilisation des outils d'abattage, et l'offre locale de produits.

## **Adaptation des exploitations**

La Région propose une offre de conseils en concertation avec la profession agricole pour accompagner les agriculteurs face à ces défis, avec une vision stratégique :

- Le « Conseil Stratégique PerformanceS » : réalisation du diagnostic technico-économique des exploitations accompagnées, débouchant sur un plan d'actions visant une meilleure adaptation au changement climatique avec une sensibilisation à la préservation de la biodiversité ;
- Le « Conseil Stratégique TransitionS » : permettre aux exploitants de s'engager sereinement aujourd'hui dans les projets de transition, ayant des co-bénéfices en matière de préservation de la biodiversité, qui seront viables à l'horizon 5 à 10 ans ;
- Le « Conseil Conversion BIO » (BIO) : dispositif à destination des exploitant-es qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique pour les accompagner dans des projets de certification « agriculture Biologique » de leurs systèmes de production ;
- Le « Conseil Stratégique Bas Carbone » : accompagner des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans ;
- Le « Conseil engraissement » : contribuer au maintien des exploitations agricoles d'élevage bovins allaitant, améliorer le revenu des fermes en créant de la valeur ajoutée sur place en engraisant les animaux habituellement vendus maigres, favoriser l'utilisation des outils d'abattage, et l'offre locale de produits.

L'ensemble de ces actions visent à produire des connaissances, des références et des savoir-faire nouveaux, qu'ils soient techniques ou organisationnels. Adaptés aux territoires, au changement climatique et aux marchés, ils permettent aux acteurs agricoles de piloter efficacement la production agricole régionale dans une optique de durabilité.

## **Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP)**

Les enjeux d'une relocalisation de l'alimentation et de la diversification des productions agricoles régionales sont multiples et conduisent à l'émergence d'offres locales et territorialisées, que la Région souhaite accompagner dans leur structuration au titre de ce programme. Le Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP) à destination des associations, chambres consulaires, collectivités territoriales, établissements publics et instituts techniques agricoles vise deux principaux objectifs :

- Développer et structurer une offre agricole et alimentaire locale de qualité, diversifiée, et favoriser sa consommation en région (traduit dans le premier volet) ;
- Apporter un appui aux acteurs des territoires de Bourgogne-Franche-Comté dans la réalisation de leurs projets contribuant à l'atteinte du premier objectif (traduit dans le second volet).

L'accompagnement peut prendre la forme de formations à destination des agriculteurs et des équipes de cuisine, adaptées aux besoins et aux conditions des publics visés, déployées dans la durée. Des interventions en classe et auprès des convives sont proposées pour sensibiliser à une alimentation durable (enjeu d'une consommation responsable, fraîcheur et respect de la saisonnalité, retour des produits bruts ou peu transformés, réduction du gaspillage alimentaire, etc.). La relocalisation de l'approvisionnement alimentaire des lycées soutenue au titre du PRAP s'appuie sur des achats responsables (marchés publics) et contribue à la santé des lycéen·nes et à l'égalité d'accès à des produits de qualité.

Le PRAP promeut, comme son nom l'indique, l'alimentation de proximité, ce qui favorise le maintien et le développement de productions/ producteurs en diversification et circuits courts, le développement de débouchés en vente directe et circuits-courts.

Enfin, au regard des réductions de dons des GMS et de la qualité des produits donnés aux structures de l'aide alimentaire, le recours à de l'achat de produits locaux et frais devient nécessaire pour assurer le service de distribution de ces structures auprès des plus démunis. Le PRAP promeut dorénavant l'accès de

tous à une alimentation de proximité, et soutient des initiatives solidaires tant auprès des bénéficiaires que des producteurs locaux.

### **Investissements productifs dans les exploitations agricoles**

Les matériels subventionnés par la Région et le FEADER permettent directement ou indirectement, par des nouvelles pratiques, de limiter et rationaliser notamment la consommation d'eau et l'utilisation des intrants.

Les investissements éligibles à la « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique » permettent une meilleure performance énergétique des exploitations d'élevage, une bonne gestion des effluents et d'améliorer le bien-être animal et la préservation des ressources au travers d'une meilleure isolation des bâtiments et le stockage d'eau pluviale pour l'abreuvement du bétail.

Les investissements éligibles à l'« Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales » permettent une irrigation économe en eau, le stockage d'eau pluviale, la lutte contre les aléas climatique, la réduction des intrants, la lutte contre l'érosion des sols ou encore le développement des protéines végétales.

Les investissements éligibles à l'« Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles » permettent de créer une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables.

### **Animation de la filière forestière**

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale. Chaque année, la Région soutient financièrement 17 actions collectives contribuant à l'atteinte des objectifs du Contrat Forêt Bois, pour un montant total d'environ 1 M€. Parmi ces programmes d'actions dont la plupart sont en lien direct ou indirect avec le développement durable du fait de la valorisation d'une ressource locale et renouvelable, on peut notamment citer :

- VIE - BOIS : valorisation de l'innovation dans les entreprises du bois et biosourcés ;
- Reconstituer les peuplements, contractualiser les ventes de bois et adapter les forêts communales aux changements climatiques ;
- 4 dossiers portant sur des chartes et stratégies forestière de territoire (PNR du Morvan, CC du Clunisois, Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne et CRPF Bourgogne-Franche-Comté).

Les aides aux investissements des entreprises de travaux forestiers de la région et les aides aux actions collectives contribuent à l'action P4 « Développer les modes d'exploitation à faibles impacts sur les sols forestiers », inscrite dans la feuille de route de la COP de la planification écologique en BFC.



Avec le règlement d'intervention « Aides aux entrepreneurs de travaux forestiers » la Région accompagne les entrepreneurs de travaux forestiers dans leurs investissements respectueux des sols et notamment le débardage par traction animale ou par câble mât à la fois sur la prise en charge du surcout des chantiers mais aussi l'équipement des entreprises.

Le financement des investissements dans les scieries permet de garder des outils de transformation localement, de maintenir des emplois et d'éviter que les bois ne soient exportés pour être transformés. Les investissements en local avec la matière première à proximité permettent d'œuvrer pour le circuit court de la filière.

## **Gestion forestière exemplaire**

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont soumises depuis plusieurs années à de multiples facteurs de dépérissements générés par le changement climatique mais aussi de nature sanitaire. La combinaison de ces menaces accroît leur impact sur la forêt. Si le changement climatique conduit à s'interroger sur les modalités de gestion forestière à appliquer, plusieurs recommandations dans l'adaptation des plantations sont dès à présent de nature à renforcer la résilience des forêts, la prise en compte des enjeux environnementaux tout en préservant une productivité suffisante. Plusieurs règlements d'intervention (conversion forestières, futaie irrégulière, stratégies locales de développement forestier, etc.) accompagnent de telles évolutions.

Depuis juin 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et au sein d'un réseau régional d'îlots d'avenir de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté au changement climatique. En juillet 2022, le dispositif a été élargi aux plantations mélangées expérimentales permettant de tester plusieurs essences à la fois, là où les îlots d'avenir ne comprennent qu'une essence.

### ***Etude prospective de la filière forêt bois à l'horizon 2040***

Une étude prospective est en cours sur la filière à horizon 2040 sur 3 territoires : Jura, Morvan et plaine de Saône. Cette étude est portée par la Région, l'Etat et FIBOIS. En mars 2025, le séminaire de lancement s'est déroulé en présence de la Présidente de Région et du Préfet de région. Puis, trois séries d'ateliers ont été organisés dans les territoires d'étude (Morvan, Jura, Val de Saône) afin de mobiliser les acteurs de la filière et ainsi finaliser les scénarios prospectifs pour la filière. Le séminaire de restitution aura lieu en mai 2026.

La mobilisation des acteurs autour de cette étude structurante est satisfaisante. Les suites de cette étude porteront sur une intégration des conclusions à la fois dans les documents stratégiques de la politique régionale forêt-bois ainsi que dans l'évolution des dispositifs de soutien régionaux.

## **Constructions publiques en bois local**

La construction bois constitue aujourd'hui un secteur particulièrement dynamique, notamment dans l'habitat individuel. Elle demeure toutefois moins développée dans le domaine de la construction publique ou privée destinée à des usages tertiaires. Lorsque le bois utilisé est d'origine locale, il contribue à maintenir sur le territoire une part significative de la valeur ajoutée économique et à renforcer les filières régionales forêt-bois. Par ailleurs, l'usage du bois favorise un bilan carbone performant, en combinant efficacité énergétique - sous réserve du respect des règles de mise en œuvre - et capacité de stockage du carbone.

En effet, les forêts et la construction bois jouent un rôle significatif dans l'atténuation du changement climatique, par les volumes de carbone stocké et les faibles émissions de GES liées à l'utilisation du bois matériau (notamment local) par rapport aux autres matériaux de construction.

De plus, la valorisation du matériau bois d'origine locale représente un support pertinent pour des actions de sensibilisation aux enjeux liés à une intégration harmonieuse de la filière forêt-bois dans les stratégies de développement local.

La réalisation de bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique réalisés avec des bois locaux fait l'objet d'un accompagnement financier par la Région depuis de nombreuses années. Le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a largement renforcé cette politique régionale en faveur du bois construction avec la mesure d'« Aide à la construction bois exemplaire dans les bâtiments notamment publics », qui a depuis été reprise sur crédits régionaux, avec un accent donné sur la valorisation des bois scolytés. L'année 2025 a été consacrée aussi à la révision de l'intervention de la Région et la mise en place d'une nouvelle modalité de soutien au bois construction avec le lancement en 2026 d'un appel à projet dédié.

## **Dessertes forestières**

Mesure régionale historique soutenue par le FEADER, le développement des dessertes forestières avait jusqu'à récemment comme seul objectif de faciliter la mobilisation des bois des massifs forestiers, en réduisant les distances de débardage. En réponse à la montée en puissance des impacts du changement climatique sur les forêts et plus particulièrement face à l'augmentation du risque incendie en forêt, ces dessertes ont désormais un objectif de lutte contre les feux. Des critères visant à faciliter leur utilisation par les engins des SDIS ont ainsi été intégrés dans le cahier des charges des dessertes, tout en conservant l'objectif de mobilisation des bois.

La construction de nouvelles dessertes a certes un impact direct sur les habitats et milieux, a minima sur la zone d'emprise des linéaires. Toutefois, le bilan semble positif et ce pour deux raisons principales :

- Un réseau de desserte développé permet de limiter la pénétration des engins de débardage dans les parcelles et donc l'impact sur les habitats et les sols forestiers ;
- En facilitant l'accès aux massifs forestiers par les engins de lutte contre les incendies, ces dessertes sont susceptibles de limiter l'impact des feux de forêts sur les habitats et la biodiversité, et ce sur des surfaces bien supérieures à l'emprise des linéaires de desserte.

**PARTIE 3  
UNE INSTITUTION  
ENGAGÉE**

# LES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE DE LA RÉGION POUR LIMITER SON IMPACT

## I. Vers la sobriété pour le patrimoine du siège

### **Gestion exemplaire des bâtiments administratifs**

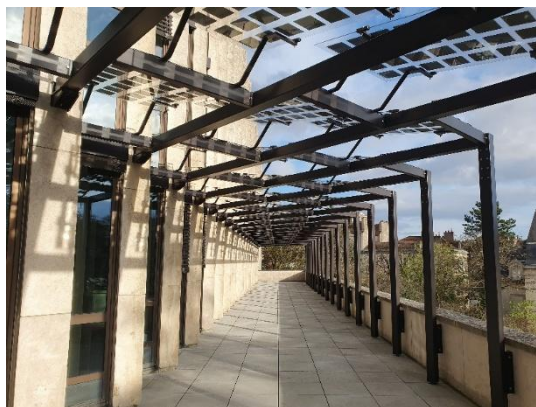
La Région possède un patrimoine immobilier de 30 bâtiments pour une surface totale d'environ 60 000 m<sup>2</sup>. Ces sites hébergent les bureaux des agents de la collectivité et les activités mises en œuvre ou soutenues par cette dernière. La Région occupe également 15 bâtiments à titre de locataire pour une surface totale d'environ 50 000 m<sup>2</sup>. L'ensemble des actions de la Région pour la gestion de ces sites s'inscrit dans une démarche d'amélioration globale pour des pratiques plus durables, plus sobres et mieux adaptés aux enjeux de transitions.

Le Plan de Sobriété Énergétique (PSE) de la collectivité a été pérennisé en 2025 sur les bâtiments administratifs pour participer à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Pour les bâtiments concernés, grâce au PSE, la consommation énergétique baisse de 25 %, et jusqu'à 30 % sur le bâtiment Viotte.

La mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture de deux bâtiments à Dijon ainsi que l'ombrière photovoltaïque améliorent la performance énergétique des bâtiments. Ces équipements permettent de produire une électricité décarbonée et en autoconsommation au sein des bâtiments du 16 et du 17 Trémouille.

La production annuelle des panneaux photovoltaïques pour le 17 Trémouille est de 41,27 MWh en toiture et de 8,03 MWh pour l'ombrière.

Pour le 16 Trémouille, la production est de 13,38 MWh. Cette énergie est entièrement autoconsommée.



Ombrière photovoltaïque au 17 Trémouille à Dijon - ©Région BFC

L'acquisition du 4<sup>ème</sup> étage de la Tour Elithis à Dijon, intervenue en 2025 (étage loué précédemment), permet de poursuivre la transformation en actifs immobiliers. Cet immeuble, classé en étiquette énergétique B est performant et présente un bon confort d'utilisation aussi bien en hiver qu'en été. L'électricité est en partie assurée par 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture.

Par ailleurs, l'opération « Smart Building » va permettre d'équiper le bâtiment Viotte à Besançon de divers capteurs pour une gestion optimisée du bâtiment. L'installation d'un système de supervision permettra de réduire les émissions de GES du bâtiment en optimisant son utilisation.

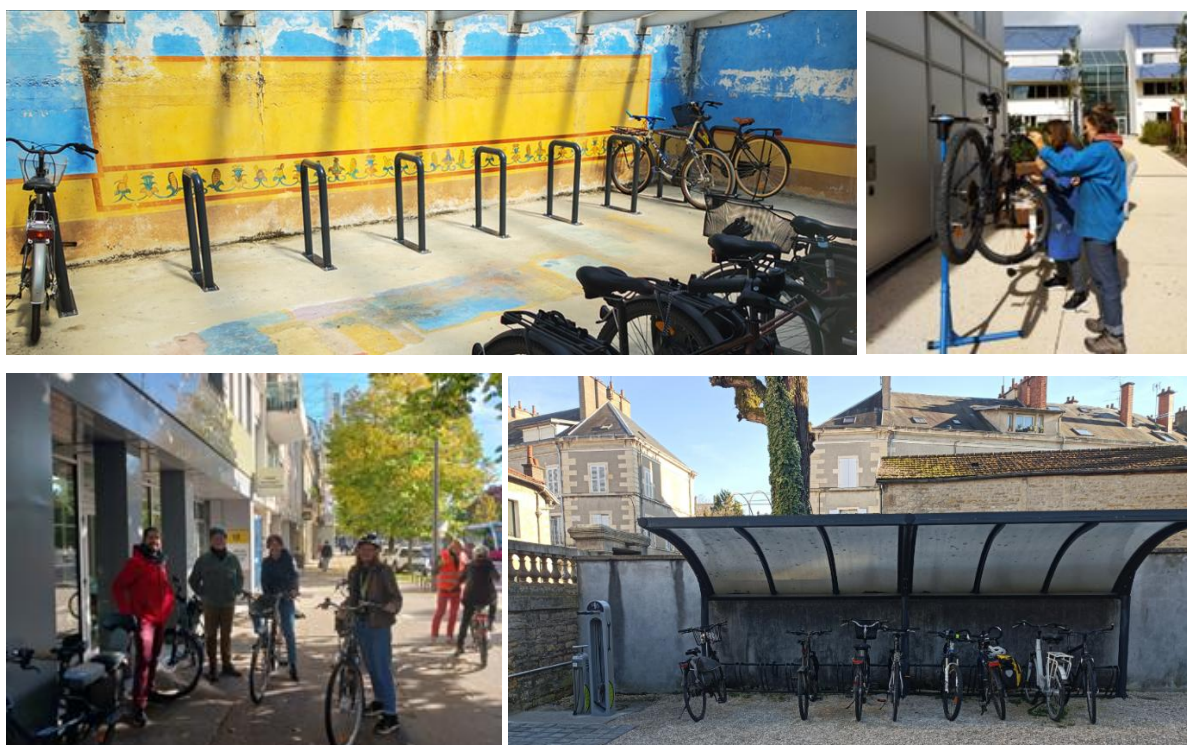
### **Verdissement de la flotte : déploiement du plan vélo et véhicules électriques**

Depuis fin décembre 2024, la Région est inscrite dans la démarche Objectif Employeur Pro Vélo (OEPV). Ce programme a pour but d'accompagner les employeurs dans la promotion de la mobilité à vélo pour les trajets domicile-travail et professionnels. Ce programme est un réel complément au plan vélo coordonné par la Région concernant l'amélioration des conditions de la pratique quotidienne du vélo pour les agents du siège. Dans un premier temps, la Région a pu bénéficier d'un diagnostic de la situation pour ensuite programmer un plan d'actions.

La Région a ainsi déployé plusieurs actions au niveau des bâtiments administratifs :

- Installation d'arceaux à vélo sécurisés et ergonomiques au sein de quatre bâtiments (Castan Pécelet, Castan Convention, 5 Claude Bernard et 16bis de Brosses) ;
- Installation de stations de réparation et de gonflage au sein des bâtiments Viotte, Castan, 12 Trémouille et 5 Claude Bernard ;
- Organisation de deux ateliers « Roulez en sécurité » et de deux ateliers participatifs de réparation vélo à Besançon et à Dijon pendant les Semaines européennes du Développement Durable
- Création d'un espace collaboratif regroupant tous les documents, formulaires et articles concernant le vélo ainsi qu'un calendrier des manifestations relatives au vélo ;

Le déploiement de ces actions a permis à la Région d'obtenir la labellisation niveau Argent par l'Afnor sur plusieurs bâtiments administratifs.



*Ateliers vélos de la SEDD (circulation et entretien) et nouveaux arceaux - ©Région BFC*

Par ailleurs, en 2025, la Région a acheté de nouveaux véhicules électriques et installé 9 nouvelles bornes de recharge. Ainsi, fin 2025, le parc compte 131 véhicules dont 40 véhicules électriques ( $\approx 30\%$ ), ainsi que 45 bornes de recharges électriques en service. Ces évolutions conjuguées permettent une baisse mesurable des émissions : le bilan 2025 fait état de 2 017 100 km parcourus, dont 226 700 km en électrique, pour 200 tCO<sub>2</sub> émises, soit - 11 % par rapport à 2024.

### **Gestion du système d'information**

Dans un environnement marqué par la montée en puissance du numérique et des contraintes budgétaires fortes, la Région s'est engagée en 2025 dans une réflexion visant à faire évoluer son organisation avec pour objectif de renforcer sa capacité à sécuriser les infrastructures numériques, à valoriser les données, soutenir les agents dans l'évolution de leurs pratiques numériques et accompagner les politiques publiques. Cette transformation repose sur quatre axes structurants, articulés autour d'une logique de performance, de simplification, de rationalisation et de maîtrise des coûts :

- Urbanisation et rationalisation du système d'information : il s'agit d'objectiver systématiquement tous les projets par la rédaction d'une étude de cadrage avant de sécuriser leur mise en œuvre.

- L'accompagnement des métiers dans la valorisation de la donnée : il s'agit d'identifier, repérer, extraire, transformer les données pour les mettre à la disposition des métiers dans des entrepôts sécurisés.
- L'accompagnement des usages numériques et développement des pratiques collaboratives : pour développer une offre de service collaborative dans une logique de simplification, de cohérence, de rationalisation et de sécurisation en s'appuyant notamment sur le réseau ETNA (Environnement de Travail Numérique des Agents) mis en place à l'automne 2025.
- Le renforcement de la sécurité et de la continuité d'activité : afin de renforcer nos défenses, préserver l'intégrité des données, améliorer la résilience des infrastructures et se préparer à gérer une crise.

### **Création du Réseau ETNA**

Un nouveau réseau transversal a été constitué en 2025 : Environnement de Travail Numérique des Agents. Constitué de 24 agents, il a pour objectif de :

- Développer l'entraide de proximité sur les usages numériques, dans l'ensemble des bâtiments de la collectivité ;
- Contribuer à la mise en œuvre des projets informatiques (par exemple de sécurité, etc.) ;
- Faire monter en compétence des agents sur les outils numériques (par exemple l'utilisation du matériel dans les salles de réunion, ou d'outils transversaux tels Teams, Forms, One Note...) et leurs usages.

Les correspondants ETNA participent à la diffusion d'une culture numérique responsable via des rappels de bonnes pratiques, par exemple dissuader des comportements énergivores en réduisant les impressions, en triant les emails, en optimisant l'archivage, etc.

Par ailleurs, l'atelier de réparation interne a également poursuivi son activité en 2025 avec environ 50 ordinateurs réparés et réinjectés dans le parc du siège. A noter que 30 ordinateurs recyclés ont été commandés ainsi que 60 écrans.

## **II. Le défi du patrimoine des lycées**

La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sécuriser son patrimoine. Le patrimoine des lycées représente, pour les 128 lycées qui la composent (dont 80 sont la propriété totale de la Région et 48 en cours de transfert), 224 sites, 1 400 bâtiments pour une superficie de 2,3 millions de mètres carrés.

Ce patrimoine nécessite des investissements soutenus, dans un contexte de densification des obligations réglementaires. Au regard de la baisse progressive des effectifs enregistrée ces dernières années et des prévisions d'évolution démographique à horizon 2038, il apparaît aujourd'hui surdimensionné, malgré quelques fusions et rationalisations de sites qui ont diminué le nombre de lycées sans réduire la surface utilisée.

Dans le cadre de la gestion de ce parc immobilier, la Région s'attache à répondre à trois enjeux majeurs :

- Garantir un accueil sécurisé et conforme aux normes en vigueur ;
- Renforcer la sobriété énergétique des bâtiments ;
- Adapter les établissements aux évolutions pédagogiques et démographiques.

Ces priorités structurent les deux axes d'intervention de la politique régionale en matière d'investissement.

### **Économies d'énergie : une approche en deux phases**

Phase1 (horizon 2030/2035) : La priorité est donnée à la rénovation des installations techniques et à la gestion de l'exploitation et de la maintenance. Cette phase, préalable à toute optimisation énergétique, vise des gains rapides pouvant atteindre 30 à 35 % dans certains cas. Elle intègre également l'installation de systèmes de production de chaleur à base d'énergies renouvelables.

Phase 2 (horizon 2040/2050) : Une rénovation globale permettra d'atteindre les 25 à 30 % restants d'économies d'énergie finale.

### ***Entretien et maintenance des bâtiments***

Une part significative du budget est consacrée à la maintenance courante, incluant les travaux de sécurisation et de câblage informatique. Dans le cadre du PPI 2024-2030, des opérations de rénovation plus globales sont priorisées pour les bâtiments vétustes et énergivores ainsi que les demi-pensions nécessitant un traitement global au-delà de simples réparations ponctuelles.

Le dernier état des lieux a permis de mettre en lumière les éléments suivants :

- Le patrimoine immobilier est globalement jugé correct, bien que 10 % des bâtiments soient identifiés comme étant en mauvais état ;
- Le parc immobilier est actuellement surdimensionné par rapport aux effectifs à accueillir, lesquels sont en diminution continue depuis le pic démographique de 1992, marqué par une baisse de 20 % des effectifs. Cette tendance devrait se poursuivre, avec une prévision d'environ 15 000 élèves de moins d'ici 15 ans par rapport à la rentrée 2023.

Dans ce contexte, la Région étudie les différentes possibilités de mutualisation et d'adaptation des locaux, afin de contenir le ratio « m<sup>2</sup> par élève » et d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles.

### **Restructuration et réhabilitation des lycées**

Les opérations de travaux comportant des constructions neuves intègrent dès 2017 un objectif d'atteinte des performances définies par le cadre Effinergie et d'autres projets spécifiques sont identifiés pour rechercher les performances des bâtiments à Energie Positive (BEPOS).

Si les bâtiments deviennent plus économes en énergie, ils deviennent également plus complexes et donc plus coûteux en exploitation. Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d'intégrer de la sobriété technologique dans nos projets de rénovation et de construction.

L'effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi devant l'urgence d'investir dans les économies d'énergie pour atteindre le décret tertiaire d'où la présente action.

L'objectif de cette action est d'améliorer la performance des bâtiments à savoir :

- Bâtiments neufs : objectif réglementaire RE 2020 ;
- Bâtiments existants, en rénovation globale : objectif décret Tertiaire 2050, soit -60 % de consommation finale. Les approches de type BBC Rénovation Effinergie et Effilogis sont donc à privilégier pour parvenir à cet objectif ;
- Bâtiments existants, en rénovation partielle : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous.

Afin de favoriser la performance, la rénovation globale sera privilégiée à la rénovation partielle. Les priorités étant l'exigence d'un niveau de performance énergétique dans toutes ses opérations de travaux permet d'atteindre nos objectifs d'économie d'énergie imposés par la réglementation et la rationalisation des surfaces permet de réduire les surfaces à chauffer.

En 2025 : 10 grosses opérations du Programme de Restructuration et Réhabilitation des Lycées ont été réceptionnées et 37 opérations sont en cours.

## **Mise en accessibilité des lycées**

La Région a jusqu'à fin 2027 pour mettre en accessibilité les lycées de la région. Les travaux de mise en accessibilité regroupent une diversité d'intervention et de types de travaux :

- Accessibilité horizontale et verticale (rampes, ascenseurs) ;
- Aménagement des sanitaires ;
- Aménagement de postes de travail ;
- Aménagement de chambres dans les internats ;
- Signalétique ;
- Éclairage ;
- Bandes de guidage.



*Exemples de réalisations : rampe extérieure et ascenseur extérieur*

## **Gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)**

Les installations techniques dans les lycées se complexifient en même temps que les contraintes réglementaires et environnementales. En 2018, la loi ELAN oblige propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de - 40 % d'ici 2030. Une partie de cet objectif peut être atteint en améliorant le pilotage des installations techniques. La gestion des installations techniques étant une compétence partagée entre la Région et les établissements, il est nécessaire d'agir collectivement ; d'où la mise en place du programme GEREMY (GEstion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les Lycées).

Engagé en 2022, il vise à renforcer la maîtrise interne des dépenses d'investissement liées aux contrats d'exploitation des installations de chauffage dans les lycées. Ce dispositif :

- Offre aux établissements adhérents un contrat d'exploitation et de maintenance, permettant d'éviter l'obsolescence prématurée des installations ;
- Permet à la Région de superviser la qualité du pilotage des installations assurée par les prestataires.

Lors de la précédente stratégie (avant 2022), un contrat d'exploitation-maintenance unique avait déjà été mis en place sur 47 lycées et une démarche d'accompagnement avait été lancée sur 20 lycées afin d'optimiser le fonctionnement des installations techniques (programme ENERGO). Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, ces actions sont fusionnées et déployées sur l'ensemble du patrimoine des lycées.

Les installations techniques concernées par ce marché comprennent :

- Installations CVCS : chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ;
- Réseaux d'alimentation d'eau et de combustible (pour les interventions de dépannage seulement) ;
- Système de régulation et de GTC (pour les interventions de dépannage seulement).

Le dispositif comprend :

- Un accompagnement par un bureau d'étude (AMO – assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- La mise en place de contrats de maintenance unifiés ;
- La formation des agents des lycées ;
- Les relevés des installations et mise à jour de la documentation technique ;
- La réalisation de travaux mineurs de maintenance et d'amélioration continue.

La Région poursuit par ailleurs les projets de raccordements à des réseaux de chauffage urbain. En 2025, 65 sites sont en service et 10 en cours de raccordement. L'offre de raccordement continue à s'étoffer avec un potentiel de 38 nouveaux sites en études, potentiel pour lequel la Région tente d'initier des projets collectifs, ce qui pourrait porter ainsi le nombre de sites à 113.

### **Travaux en faveur de l'énergie et de la préservation des ressources**

La part des travaux axés sur les économies d'énergie est en augmentation constante. Tous les projets intègrent, dès que possible, des mesures visant à optimiser la performance énergétique : isolation, remplacement de menuiseries, rénovation de réseaux. Depuis 2023, un plan de rénovation technique a été déployé pour atteindre les objectifs de réduction des consommations à court terme. Ce plan s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Plan chaufferies :
  - Mise en conformité de 80 chaufferies classées ICPE ;
  - Renouvellement des chaufferies et raccordement progressif aux réseaux urbains (plus de 50 sites raccordés) ;
- Plan de Gestion Technique Centralisée et comptage énergétique ;
- Plan de Maîtrise de la Demande d'Électricité avec un programme de rénovation des postes de transformation sur la période 2023-2030 ;
- Programme GEREMY (GEstion Rationnelle de l'Exploitation Maintenance dans les Lycées) :
  - Mise en place de contrats d'exploitation et maintenance ;
  - Réalisation de travaux urgents identifiés lors des diagnostics ;
  - Premiers travaux d'optimisation à gains rapides (2023-2030) ;
- Plan d'optimisation énergétique (2024-2035) :
  - Diagnostic technique des installations et proposition d'améliorations en lien avec le décret tertiaire ;
  - Rédaction et suivi des marchés pour la réalisation des travaux.

La Région adopte également une approche priorisant la sobriété de la ressource et des solutions fondées sur la nature. Une expérimentation a été menée dans 4 lycées autour de deux initiatives :

- Hydro-économie : ajustement des débits des robinetteries en fonction des usages ;
- Compteurs intelligents : détection des fuites pour limiter les dégâts.

Cette expérimentation va permettre de déterminer la faisabilité d'une généralisation progressive de ces mesures en tenant compte des coûts et du calendrier d'implémentation.

### **Investissements pour la production d'EnR**

La loi TECV oblige à intégrer 40 % de production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 et la loi ELAN oblige à réduire les consommations finales. En dehors de ces obligations réglementaires, l'inflation du prix de l'énergie invite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique.

Dans le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), un budget de 15 M€ a été attribué pour la mise en place de centrales de production solaire sur les lycées de Bourgogne-Franche-Comté. C'est ainsi que 27 systèmes photovoltaïques (PV) ont été construits entre 2022 et 2025. La Région s'est également

engagée dans un programme de solarisation pour développer le photovoltaïque avec l'implantation de panneaux solaires en toiture, d'ombrières de piscicultures, de champs en panneaux photovoltaïques, d'ombrières de parking ou de préaux. Ce plan de déploiement de l'utilisation de l'énergie solaire entre progressivement dans sa phase opérationnelle après la réalisation des études de faisabilité engagées depuis 2021, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures.

La stratégie de déploiement se traduit donc en 2 axes d'intervention :

- Plan de solarisation sur les toitures et parkings existants (PAIR solaire) ;
- Intégration de centrales photovoltaïques par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures.

Le principe retenu est de favoriser l'autoconsommation et de vendre le surplus. Une attention particulière est portée à la qualité des installations afin d'en pérenniser le fonctionnement.

L'énergie totale produite annuellement est estimée à 3 900 gigawattheures (env. 4 % de l'électricité consommée par les 128 lycées).

Parallèlement à la solarisation, la région déploie les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire au travers deux autres axes d'intervention :

- Le développement des chaufferies biomasse ;
- Le raccordement des réseaux de chaleur urbains.

En 2025, ce sont 18 projets (5 toitures et 13 ombrières) validés en cours dans les lycées et 6 grosses opérations de travaux incluant l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures ou la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques.

#### **Toiture photovoltaïque du Lycée du Bois de Mouchard (Jura)**

Le choix d'équiper ce lycée découle d'une opération de travaux et de réfection et de sécurisation récente des toitures opérée en 2021 sur ce lycée. Le chantier a couvert la période de février 2024 à août 2024 et la réception a eu lieu en mai 2025 pour une mise en service officielle (raccordement ENEDIS) le 20 juin 2025. L'énergie injectée sera bien comptabilisée depuis la mise en service officielle et le lycée pourra vendre l'intégralité de cette production.

*Toiture du lycée de Mouchard - © Région BFC*



### **Equipements des lycées**

Les lois de décentralisation ont confié à la Région la charge des équipements des lycées publics à travers :

- Le renouvellement et la modernisation des équipements qui permettent d'améliorer la performance énergétique, la durabilité et la réparabilité des matériels, tout en garantissant leur conformité aux normes de sécurité et environnementales ;
- Le recours à des marchés publics structurés pour intégrer des critères environnementaux (choix de matériels plus sobres, réduction des consommations, limitation des déchets, optimisation des livraisons) ;
- Des investissements ciblés en matière de développement durable et d'énergie, notamment l'installation de stations hydrogène et l'acquisition d'équipements pédagogiques liés à l'énergie permettant d'accompagner les transitions énergétiques et d'adapter les formations aux métiers de demain.

### **Mise en place d'un nouveau processus d'arbitrage des véhicules**

Un nouveau mode d'arbitrage a été instauré afin de privilégier des solutions plus économiques et plus durables. Dans ce cadre, l'acquisition de 3 triporteurs électriques a été expérimentée en alternative à l'achat d'un véhicule thermique. Cette solution présente plusieurs avantages : mobilité adaptée aux besoins, réduction des coûts d'exploitation, et bénéfice environnemental grâce à l'électrique.

*Triporteur électrique - © Région BFC*



Avec 117 sites de restauration dans les lycées publics (dont 4 équipés de « cuisines satellites ») qui servent chaque année 10,5 millions de repas servis à quelques 63 000 demi-pensionnaires et internes, la restauration scolaire représente un enjeu majeur. La Région veille à renouveler régulièrement les équipements afin de garantir la sécurité sanitaire, la qualité des repas et de bonnes conditions de travail pour les personnels :

- Chaîne du froid (chambres froides, vitrines) ;
- Production du chaud (fours, cuiseurs) ;
- Distribution et lavage ;
- Petit matériel.

La modernisation et le renouvellement des équipements de restauration scolaire par la Région intègrent des enjeux de développement durable à plusieurs niveaux :

- Performance énergétique et optimisation des ressources : les équipements récents (chaînes du froid, fours, marmites basculantes, vitrine réfrigérée, robots multifonctions) sont plus économes en énergie et permettent de limiter le gaspillage alimentaire ;
- Durabilité et sécurité : le remplacement du matériel vétuste assure une meilleure longévité des équipements et réduit le risque de défaillance, tout en garantissant la sécurité des agents ;
- Gestion responsable et réactivité : le recours à un accord-cadre structuré, combiné à des subventions pour besoins urgents, permet d'optimiser les achats, d'éviter des ruptures de service et de limiter les livraisons ou déchets inutiles ;
- Conditions de travail et santé : en améliorant les postes de travail et les pratiques (manutention, cuisson, distribution), la Région soutient le bien-être des personnels, ce qui relève de la dimension sociale du développement durable.

Ainsi, cette action contribue à une restauration scolaire plus efficace, plus sûre et plus respectueuse de l'environnement pour l'ensemble de ses sites et élèves concernés.

# UN FONCTIONNEMENT EN ACCORD AVEC LES ENJEUX SUR LES PLANS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

## I. Gestion des ressources humaines : agir pour le bien-être des agent-es

### **Protection sociale et prévoyance**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la protection sociale complémentaire a été harmonisée sur l'ensemble du territoire régional. Le dispositif qui a été choisi est celui du contrat labellisé. Ainsi sur le risque santé, la participation de l'employeur s'élève à 20 ou 30 € /mois selon l'indice.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée sur un contrat prévoyance, à adhésion obligatoire et avec une participation importante de l'employeur. L'année 2025 a été dédiée au choix du prestataire, à la mise en place du contrat et à l'accompagnement des agents.

### **Augmentation de la valeur des titres restaurants**

La Région est attentive aux conditions d'emplois proposés à ces agents et n'a eu de cesse depuis sa création de les améliorer. Forte d'une politique sociale de près de 5M€, elle a néanmoins décidé d'augmenter les titres restaurants au 1<sup>er</sup> mai 2025. La valeur faciale est désormais de 8 €, avec une participation de l'employeur maintenue à 60 %.

Le budget des titres-restaurant s'élève à 2 205 883 € (341 676 € pour les lycées et 1 864 207 € pour les services administratifs). En 2025, la Région a également versé 122 065 € au titre des repas commensaux.

### **Expérimentation d'une démarche d'éveil musculaire**

La moyenne d'âge des agent-es permanent-es est de 51 ans dans les lycées et ils et elles exercent des métiers physiques. Avec cela, la Région constate que les restrictions médicales sont en constante augmentation.

Ainsi, dans le cadre de son programme triennal de prévention 2024-2026 la Région a mis en place une expérimentation en 2025 d'éveil musculaire. C'est une pratique qui consiste à préparer efficacement son corps à l'effort avant la prise de poste. L'idée est d'éviter des blessures et de prévenir des maux de dos, notamment, aider les agents à prendre soins de leur corps. Dix établissements ont été retenus pour cette démarche test qui a débuté à la fin de l'année 2025.

### **Prévention des violences au travail**

Les relations au travail tendent à se dégrader avec l'apparition de conflits. Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, la DRH a proposé d'animer un module de sensibilisation à la prévention des violences au travail auprès d'équipes d'agent-es d'entretien, de maintenance et de restauration. Une expérimentation a été ainsi proposée auprès de 10 lycées pour la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, quatre sessions de formation « Violences et discriminations », à destination d'agent-es et d'encadrant-es des EPLE, ont été animées en 2025, faisant suite aux résultats du baromètre social des lycées.

## **Médecine du travail**

Le service de médecine du travail a pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions de santé et de sécurité.

En 2025, 2 352 visites ont été réalisées, 847 pour les services administratifs et 1 505 pour les lycées.

## **Formation**

En 2025, 2 655 personnes ont suivi au moins une journée de formation (992 des services administratifs, 1 663 des lycées), pour un total de 8 425 jours de formation, ce qui représente une moyenne par agent-e de 3,7 jours pour les services administratifs et de 2,8 jours pour les lycées.

## **Actions sociales**

La politique d'action sociale régionale a bénéficié d'un budget de 5,19 millions d'euros en 2025, soit 2,3 % du budget des dépenses du personnel. Cette politique se traduit par différentes mesures :

- Un soutien à des prestations diverses pour les loisirs et la consommation grâce l'appui financier de la Région l'association du personnel, l'AMIBFC, et à l'adhésion de la Région au CNAS ;
- Un service externalisé d'assistantes sociales qui interviennent sur l'ensemble du territoire régional et accueillent l'ensemble des agents de la collectivité. L'externalisation de ce service permet d'assurer un total anonymat aux agents qui le sollicite et qui ont besoin d'être aidés, conseillés ou accompagnés ;
- Le fonds de secours afin d'aider les agents en grande précarité ou des aides spécifiques (aide aux parents d'enfants handicapés et séjour pour enfants, aide pour les agent-es en situation de maladie longue se trouvant dans une situation financière critique) ;
- L'attribution de cadeaux de fin d'année et de départ en retraite.

L'association du personnel (AMI BFC) comptait 1 834 adhérent-es en 2025, soit 44 % de l'effectif permanent de la collectivité.

Au titre de l'année 2025, la cotisation versée s'élève au CNAS par la Région s'élevait à 1 065 950 €.

Les assistantes sociales ont reçu 422 agent-es en 2025.

En 2025, 51 dossiers ont été reçus pour le fonds de secours et 49 ont été retenus pour un montant de 39 129 €.

En 2025, 4 765 cartes cadeaux, d'une valeur de 45 € ont été adressées au personnel remplissant les conditions d'octroi et 144 chèques cadeaux d'une valeur de 150 € pour des départs en retraite ont été distribués.

## **Aides en faveur de la mobilité**

### ***Prise en charge partielle des frais de transports en commun***

Pour aider au changement des habitudes de déplacement et à l'adoption d'une « mobilité durable », la Région participe, conformément à la réglementation, aux frais de transport en commun des agents, grâce à une prise en charge de 75 % du coût des abonnements mensuels.

En 2025, 639 agents ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 247 123 €.

### ***Ticket mobilité***

Le ticket mobilité est une mesure volontaire de la collectivité mise en place en 2019. Elle a pour objectif d'attribuer une aide financière à la mobilité aux agents dépendants de la voiture pour effectuer leurs

déplacements domicile-travail. Des critères d'attribution de cette aide ont été établis notamment une distance de 30 kilomètres entre le domicile et le lieu de travail de l'agent et l'absence d'accès à des moyens de transports publics. Son montant est de 40 € par mois depuis 2022.

En 2025, le nombre de bénéficiaires du ticket mobilité est de 284 agents pour un montant de 102 040 €.

### **Forfait de mobilité durable**

Le forfait mobilités durables vise à favoriser les déplacements domicile travail sans voiture à usage individuelle : modes doux et covoiturage.

En 2025, 480 agent-es ont perçu ce forfait pour un montant de 125 065 € (contre 470 personnes en 2024).

## **II. Des évolutions dans le fonctionnement de l'institution pour réduire son impact**

### **Télétravail**

Le télétravail s'applique uniquement aux agents du siège. Un-e agent-e travaillant à temps plein a droit à 85 jours de télétravail sur l'ensemble de l'année. Un forfait supplémentaire de 15 jours de télétravail a été accordé dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui peuvent être utilisés les jours de fermeture des bâtiments. En 2025, les télétravailleurs représentent 90 % de l'effectif du siège. En cumulant le télétravail forfaitaire et le télétravail dérogatoire, le nombre de jours télétravaillés est en moyenne de 58 jours, comme en 2024.

Le télétravail comporte des risques professionnels, notamment des risques physiques (musculosquelettiques, visuels, électriques...), liés à une mauvaise ergonomie ou à une installation défectueuse. La région a donc souhaité permettre aux agents du siège télétravaillant, d'acquérir un fauteuil ergonomique et/ou un écran avec câble HDMI (matériels neufs ou reconditionnés), en remboursant la somme maximum de 200 €. En 2025, 150 personnes ont bénéficié de cette mesure, soit 12 % des télétravailleur et télétravailleuses, avec un montant de 176 € en moyenne par agent.

### **Semaines Européennes du Développement Durable**

Depuis 2018, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) de nombreuses activités sont proposées aux agent-es de la Région (visites, ateliers, webinaires, temps de rencontre et d'échanges ou défis) dans le but de mettre en lumière les politiques durables de la Région et se sensibiliser les agent-es à des pratiques plus durables dans le quotidien de chacun.

La SEDD 2025 s'est déroulée entre le 18 septembre et le 8 octobre. Ainsi, 27 activités différentes ont été proposées pour 500 inscriptions, par près de 250 personnes différentes, pour 376 participations effectives. Cela représente 17 % des effectifs du siège (hors antennes). Le niveau de satisfaction moyen est de 4,4/5 et plus de la moitié des répondant-es affirment que la SEDD les a encouragés à mettre en place de nouvelles actions en faveur du développement durable.

*Exposition des gagnant-es du concours photo Flash\*biodiv dans le cadre de la SEDD - ©Marine BALLET*



### **Des évolutions de fonctionnement en matière de communication**

#### ***Des campagnes digitales RSE***

Les achats médias de la Région sont majoritairement orientés vers le digital. Depuis 2024, un cadre RSE est systématiquement appliqué à toutes les campagnes digitales : éco-conception des contenus, diffusion optimisée pour réduire la consommation énergétique, mesure de l’empreinte carbone et mise en place de dons solidaires.

Les campagnes digitales éco-conçues (réduction de 70 % du poids des vidéos par exemple) permettent de réduire les émissions carbone, les impacts énergétiques en privilégiant la diffusion en wifi, la limitation des GAMAM, et en favorisant les achats via des régies RSE.

Une campagne optimisée est estimée à 2,5 tonnes de CO<sub>2</sub> émises contre plus de 6 tonnes sans optimisation.

2 % du budget de la campagne Saga Orientation 2025 a été consacré aux actions RSE.

### ***Une communication print en transition***

La Région réduit l’empreinte environnementale des supports imprimés en s’appuyant sur trois leviers principaux : la diminution progressive du volume de documents imprimés, l’utilisation privilégiée de papiers recyclés ou certifiés issus de forêts durablement gérées, et la suppression des suremballages plastiques ainsi que des vernis polluants.

### ***Vers un numérique responsable***

La Région s’est engagée dans une démarche de numérique responsable sur ses outils digitaux (réseaux sociaux et site internet). Réduire son empreinte numérique, veiller à disposer d’outils digitaux éco-conçus moins énergivores, éditer des contenus sobres, etc. L’ensemble des mesures mises en place dans le cadre du numérique responsables vise à réduire l’impact environnemental notamment en matière de consommation énergétique, tend à avoir une approche inclusive et accessible pour l’ensemble des contenus produits et veille à adopter une pratique responsable pour chaque action de communication.

En 2025, un audit sur le site internet a notamment été engagé en vue d’une refonte et la quasi-totalité des agent-es de la Direction de la Communication et Relation avec les Citoyens a été formée à la sobriété éditoriale.

### **Déploiement de la visioconférence pour les commissions**

L’article 14 du règlement intérieur du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, offre la possibilité de réunir les commissions thématiques soit en présentiel soit en visioconférence. La tenue des réunions en visioconférence évite ainsi les déplacements de l’ensemble des élus à Dijon ou à Besançon et contribue concrètement à lutter contre l’émission de gaz à effet de serre.

69 % de ces réunions ont eu lieu en visioconférence, 22 % en hybride et 9 % en présentiel.

## **III. Lutte contre les inégalités et les discriminations**

L’égalité et la solidarité sont au cœur de l’action de la Région. Elles s’incarnent notamment au travers de la lutte contre les inégalités et les discriminations, et tout particulièrement celles liées au genre et aux handicaps.

Ces deux stratégies prioritaires sont détaillées dans :

- Le **rapport annuel égalité femmes / hommes** qui comporte à la fois un bilan et un plan d’actions et intègre le plan pluriannuel d’égalité professionnelle ;
- Le **plan égalité professionnelle 2026-2028** adopté en novembre 2025 autour de cinq priorités :
  - S’engager collectivement pour créer un environnement de travail inclusif et favorable à l’égalité professionnelle ;

- Lutter efficacement contre les discriminations, le harcèlement, les violences et les agissements sexistes ;
- Agir pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes ;
- Garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et la santé des femmes.

## **Egalité femmes-hommes**

### ***L'égalité entre femmes et les hommes au sein de la Région***

#### Dans les services administratifs :

Le siège se compose de 64 % d'agents féminins et de 36 % d'agents masculins.

La filière administrative regroupe 71 % des agents du siège. Les femmes appartiennent de manière très majoritaire à cette filière (86 %) les hommes sont répartis de manière plus équilibrée entre la filière technique (55 % des hommes) et administrative (43 %).

Le cadre d'emplois des attachés (33 % de l'effectif avec 37 % des femmes et 28 % des hommes) et le grade d'attaché territorial (22 % de l'effectif) sont ceux qui sont les plus représentés au sein de la collectivité.

Les femmes sont le plus sur-représentées dans les cadres d'emplois des attachés, rédacteurs et adjoints administratifs. Ils représentent respectivement 33 %, 22 % et 15 % de l'effectif mais 37 %, 29 % et 20 % des femmes). Les hommes eux sont les plus sur-représentés dans les cadres d'emplois des ingénieurs (13 % des effectifs et 20 % des hommes), techniciens (8 % des effectifs et 18 % des hommes) et agents de maîtrise (3 % des effectifs et 9 % des hommes).

Comme les années précédentes, il n'y a aucune femme dans les effectifs rattachés aux grades terminaux des cadres d'emplois supérieurs (administrateurs, ingénieurs en chef et conservateurs). En revanche, la répartition des attaché-es hors classe (7 femmes, 9 hommes) et des ingénieurs hors classe (3 femmes, 2 hommes) est mixte. Le nombre d'agent-es dans ces deux grades a augmenté depuis 2023 puisque les attaché-es hors classe sont passé-es de 9 à 16 entre 2023 et 2025 et les ingénieur-es hors classe sont passé-es de 2 à 5 sur la même période.

18 % des femmes au siège travaillent à temps partiel, et 4 % des hommes.

La répartition des hommes à temps partiel reste assez proche quelle que soit la catégorie. Le taux des femmes à temps partiel est plus important dans la catégorie C que dans les autres catégories. Les femmes sont proportionnellement trois fois à onze fois plus à temps partiel que les hommes.

#### Dans les lycées :

Dans les lycées, la population se compose de 61 % de femmes et 39 % d'hommes avec une seule filière : la filière technique.

1 689 agent-es sont dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (59 % des effectifs) et 911 sont dans le cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement (32 % des effectifs).

Le cadre d'emplois des adjoints techniques représentait 47 % des effectifs en 2020 : son poids se renforce d'année en année (57 % en 2024 et 59% en 2025).

La proportion de femmes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise reste identique depuis 2022 (2 %), tout comme la représentation des hommes qui se maintient à 15 %. Le déséquilibre entre sexes dans le cadre d'emplois des techniciens reste important (5 femmes et 31 hommes).

Les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes dans le grade principal de 1ère classe (cadre d'emplois spécifique et cadre d'emplois général) : il y a 44 % de femmes, et 38 % d'hommes titulaires d'un de ces deux grades.

Au vu du très faible effectif féminin de catégorie B dans les lycées (5 agentes), le taux d'agentes à temps partiel n'est pas représentatif.

8 % des agentes de catégorie C travaillent à temps partiel, soit proportionnellement deux fois plus que les hommes. L'écart femmes-hommes est moins important dans les lycées que dans les services administratifs.

#### ***Bilan du dispositif de signalement 2025***

Le dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements moral et sexuel, et agissements sexistes a été créé dans la collectivité en avril 2021, à la suite du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Pour ce faire, une convention a été signée avec le Centre de Gestion du Doubs (CDG 25) pour la réalisation du recueil des signalements. Au titre de l'année 2025, 11 dossiers ont été enregistrés auprès du CDG 25. 4 dossiers ont été traités hors du dispositif.

#### **Lutte contre les discriminations en matière de handicap**

Le taux des personnes reconnues handicapées au sein de la collectivité atteint 12 % comme en 2024 :

- 5 % pour les services administratifs ;
- 15 % pour les lycées (14 % en 2024).

Ce taux est calculé sur l'ensemble de l'effectif de la Région et diffère du mode de calcul effectué pour la déclaration FIPHFP qui intègre également les dépenses effectuées par la collectivité en matière d'handicap.

La Région maintient son ambition d'inclusion des personnes handicapées dans son personnel régional, autant par des actions sur le recrutement que sur le maintien à l'emploi.

#### **Sensibilisation du personnel**

En 2025, les équipes de la Région (en particulier l'encadrement, les membres des réseaux à enjeux collectifs et les personnes-ressources) ont été formées, avec l'appui d'experts et d'expertes, à la méthode du « Facile à Lire et à Comprendre (FALC) » et à la communication égalitaire.

Des événements ont également été organisés lors de dates-clés :

- En février, pour l'anniversaire des 20 ans de la loi handicap : des ateliers cuisine, mini-conférences et un quiz ;
- A l'occasion de la « Journée internationale des droits des femmes », le lancement en mars du 7<sup>ème</sup> printemps de l'égalité autour des enjeux d'égalité professionnelle ;
- Pour lutter contre les violences faites aux femmes, en novembre, des conférences et un atelier sur la place des hommes dans ce combat pour l'égalité.

Des formations ont été testées dans les lycées, auprès des équipes et des managers, sur la lutte contre les violences et les discriminations, suite aux résultats du baromètre social.

## **Communication égalitaire**

La langue et la communication sont les reflets d'une société et sa façon d'envisager le monde. Elles participent actuellement des inégalités entre les femmes et les hommes (invisibilisation des femmes, rôles sociaux de genre, etc.). Elles peuvent donc aider à faire avancer l'égalité réelle.

La Région, signataire du guide « Pour une communication sans stéréotype de sexe » du haut conseil à l'égalité, a poursuivi en 2025 la formation de ses personnels à la communication égalitaire.

**180 personnes ont été formées au sein des services administratifs.**

# LES ACTIONS DE LA RÉGION PERMETTENT D'EMBARQUER D'AUTRES ACTEURS

Le SPASER, schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables, est une obligation réglementaire régie par le code de la commande publique qui détermine les objectifs de politique d'achats comportant des éléments à caractère social et écologique, leurs modalités de mise en œuvre et leur suivi annuel. Le SPASER de la Région en vigueur à ce jour a été adopté en octobre 2022.

La part des marchés contenant une clause sociale et environnementale soit dans l'expression du besoin, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution, est stable depuis plusieurs années. Elle s'établit en moyenne à 76 % sur l'ensemble des marchés.

## **Relocalisation des achats de denrée alimentaires (expérimentation RADA)**

Dans le cadre du plan de mandat, la Région a décidé de s'appuyer sur les achats alimentaires des 117 unités de restauration des lycées de la Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner la dynamique de relocalisation alimentaire. Ces achats représentent un encours global de 25 M€ annuel pour servir 10 millions de repas par an.

A l'appui d'une analyse fine et des besoins d'achats des lycées et des capacités de production en région, la Région a porté des marchés en centrale d'achats pour 21 lycées expérimentaux (10 lycées à Dijon – 11 lycées à Besançon). L'objectif étant de parvenir à 75 % de produits locaux et/ou bio consommés dans les restaurations des lycées. Après la réussite de l'expérimentation sur les lycées de Dijon et Besançon, le projet est en cours de déploiement pour l'ensemble des lycées du territoire régional.

En 2025, 44 % des produits sont bios et/ou locaux sur le périmètre de l'expérimentation RADA (contre 24 % au début du projet en 2022).

## **Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et marchés de reconditionnement**

Des marchés réservés ont été mis en place avec cinq structures locales labellisées ORDI 3.E pour le traitement des DEEE. Il s'agit d'entreprises ou d'associations qui organisent la collecte, la réparation, le reconditionnement, le stockage et la livraison d'équipements informatiques, électroniques, électriques de toute nature pour leur assurer un deuxième cycle de vie « social » et « solidaire » avant leur fin de vie auprès des éco-organismes agréés.

Ainsi, huit lots couvrent le territoire régional pour des marchés de prestations de services de reconditionnement avec ORDI3.E et huit lots (en centrale d'achats) font de même pour des marchés de fournitures de PC reconditionnés, avec la société PRINTERRE (entreprise adaptée).

40 tonnes de DEEE ont été récupérés dans les lycées et les bâtiments administratifs de la Région.

## **ESAT Acodège**

La Région fait appel à l'ESAT Acodège, établissement médico-social de travail protégé destiné aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle, pour l'enlèvement des documents sur site, le tri papier / matières plastiques et métalliques, la destruction dans la norme DIN3 et l'évacuation du papier dans une filière de recyclage agréée pour valorisation du papier recyclé sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

## **Marché traiteur évènement**

En matière de réceptions, un nouveau marché traiteur a été mis en place. Le cahier des charges intègre désormais des clauses environnementales : préparations et menus intégrant des produits locaux, régionaux et bio, des prestations durables avec des éléments et contenants sans plastique, etc.

## **Clauses d'insertion**

Au cours de l'année 2025, un nouveau contrat avec les facilitateurs d'insertion a été mis en œuvre, lequel permet d'élargir les champs d'intervention aux marchés de fournitures et services. A l'avenir, la loi climat et résilience, applicable à compter du 22/08/2026, va contraindre l'intégration de la dimension sociétale et environnementale dans chaque procédure de commande publique, formalisée. Les facilitateurs, interviendront alors, sur les prestations ciblées.

Cette action est fondamentale en matière de responsabilité sociale et environnementale, car elle permet de faciliter l'accès au monde de l'emploi à des personnes en étant très éloignées. Les facilitateurs rapprochent les titulaires de marché avec les personnes en difficultés et proposent la réalisation d'heures d'insertions dans le cadre contractuel défini.

## **Traitement des déchets de chantiers**

Les maîtres d'ouvrages ont l'obligation de privilégier le réemploi des matériaux et, lorsqu'il n'est pas possible, de recycler les matériaux issus de la déconstruction en respectant le principe de proximité et l'obligation de caractériser les déchets. Ainsi, tous les marchés de travaux comprennent un critère d'attribution ciblant la gestion des déchets de chantier, valorisé entre 10 et 20 %.

Deux opérations exemplaires sont en cours :

- A Avallon, pour l'extension de la restauration scolaire de la Cité scolaire du parc des Chaumes : diagnostic PEMD prescrivant réemploi et valorisation des déchets de chantier et déconstruction avec objectif de valorisation de 75 % des déchets dans un périmètre de 150 km autour d'Avallon pour 90 % d'entre eux ;
- A Montceau-les-Mines pour la réfection d'un bâtiment du Lycée Parriat, la création d'un atelier et d'abris vélos : diagnostic PEMD prescrivant réemploi et valorisation des déchets de chantier.

## Liste des sigles

- AAP : Appel à Projets
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AER : Agence Economique Régionale
- AP : Assemblée Plénière
- ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
- AREFE : Appui Régional à la Formation des Entreprises
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BPI : Banque Publique d'Investissement
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CCI(R) : Chambre de Commerce et de l'Industrie (Régionale)
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie
- CESER : Conseil Economique, Social, Environnemental Régional
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable
- CNAS : Comité National d'Action Sociale
- COP : Conférence des Parties
- CP(I)ER : Contrat Plan (Interrégional) Etat Région
- CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
- CSTI : Culture scientifique, technique et industrielle
- DRAAF : Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRH : Direction des ressources humaines
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- ENR : Energie renouvelable
- ENT : Environnement numérique de travail
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements Publiques locaux d'Enseignement
- EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
- ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
- ETP : Equivalent temps plein
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FSE : Fonds Social Européen
- FSS : Formations Sanitaires et Sociales
- GES : Gaz à effet de serre
- GPECT : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale
- GREBE : Groupe Régional d'Experts de la Biodiversité et de l'Environnement en Bourgogne-Franche-Comté
- LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- ONU : Organisation des Nations Unies

- PAIR : Plan d'Accélération de l'Investissement Régional
- PME : Petite et Moyenne Entreprises
- PNR : Parc Naturel Régional
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
- PRAP : Programme Régional pour une Alimentation de Proximité
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- PSE : Plan de Sobriété Energétique
- PSN : Plan Stratégique National
- PTGE : Projet territorial de Gestion de l'Eau
- RADA : Relocalisation des Achats de Denrées Alimentaires
- RDD : Rapport de Développement Durable
- RNR : Réserve Naturelle Régionale
- RT2E : Réseau régional de la Transition Economique et Ecologique
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
- SEM : Société d'Economie Mixte
- SERM : Service Express Régional Métropolitain
- SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables
- SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRB : Stratégie Régional pour la Biodiversité
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
- SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- SRIT : Schéma Régional de l'Itinérance Touristique
- TER : Transport Express Régional
- TID : Territoires Intelligents et Durables
- UE : Union Européenne
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
- VNF : Voies Navigables de France
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette